L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1594 - VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Bio et élevage

Tech & Bio, le rendez-vous à ne pas rater



Photo : Miss Terre

Que vous soyez agriculteur bio depuis longtemps, ou désireux de vous engager dans une conversion, le salon Tech & Bio, organisé les 9 et 10 septembre en Haute-Saône, est un rendez-vous porteur de réponses. Orientée sur l'élevage, cette édition 2020 propose deux jours très riches, avec une centaine d'exposants, des conférences, des démonstrations et un très grand nombre d'ateliers techniques. L'événement idéal pour ne pas rater un changement d'orientation dans la conduite d'une exploitation, ou pour se tenir au courant des dernières innovations en matière d'élevage bio.

Pages 14 et 15.

Encarts : Foire d'Autun (certains cantons) ; Mongin Assurance (certains cantons) ; Quanturi OY.

Côte d'Or

› Vendanges dans le Châtillonnais

Du presque parfait



Nièvre

› Grandes cultures

«Se rapprocher de l'autonomie»



Yonne

› Corbeaux et pigeons

Le calvaire des agriculteurs







Sommaire

Côte d'Or
04 • Reproducteurs ovins : La famille béliers
05 • Châtillonnais : Du presque parfait
06 • Maïs ensilage : La quatrième peine
07 • Agriculture biologique : Une solution crédible et durable ?

Nièvre
08 • Viticulture : Les vendanges se profilent aux domaines des Athénées
09 • Chambre d'agriculture : Test du slip, les résultats enfin dévoilés
10 • Grandes cultures : «*Se rapprocher de l'autonomie*»

Yonne
11 • Nuisibles : Le calvaire des agriculteurs face aux corbeaux et aux pigeons
12 • Débat : Les problématiques des «*zones intermédiaires*» exposées aux parlementaires

Région et ailleurs
13 • Le ministre en Saône-et-Loire : Attaques de chevaux, «*justice sera faite*»
14-15 • Salon : Deux jours pour faire le tour des technologies de l'élevage bio

Dossier
16-21 • Spécial semoirs

Filières
22 • Cultures Maïs : Succès pour les Rendez-vous analyses de matière sèche d'Alysé
23 • Élevage De la Charte des bonnes pratiques d'élevage vers Boviwell

Infos Services
24 • Économie et gestion
25 • Analyses et tendances
26-27 • Petites annonces
28-32 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Rentrée scolaire

Des lycées qui n'oublient pas l'agriculture

La rentrée dans les lycées de Bourgogne Franche-Comté, le 1er septembre, fournissait l'occasion de détailler les efforts accomplis par la Région pour les établissements d'enseignement agricole.

L'enseignement agricole (public ou privé) dans les lycées de Bourgogne Franche-Comté a accueilli cette année 10 300 jeunes, à l'occasion de la rentrée, mardi 1er septembre. Le Conseil régional, qui est la collectivité en charge des lycées, a effectué des travaux dans deux établissements de la région liés à l'enseignement agricole, notamment à l'École nationale d'industrie laitière et des biotechnologies (Enilbio) de Poligny, dans le Jura, où un chantier de restructuration du site a été mené pour 8,25 millions d'euros. Des travaux ont également concerné le lycée agricole Terre de l'Yonne d'Auxerre-Venoy : ils ont porté sur la reconstruction de la stabulation pour la conversion du cheptel en bio, et ce pour 1,5 million d'euros. Il faut savoir qu'à l'occasion de cette rentrée atypique, pour cause de Covid-19 encore actif, le Conseil régional a doté chaque établissement d'un stock de masques lavables à destination des élèves. Du côté de la restauration scolaire, la charte régionale « *Qualité de la restauration scolaire durable et de proximité* » votée en 2018, est appliquée.

Approvisionnements locaux

Afin de faciliter l'accès de la restauration collective à l'approvisionnement en produits locaux et bios, la Région promeut les plateformes qui permettent la mise en relation directe des producteurs et de la restauration collective (lycées mais aussi collèges, Ehpad, centres hospitaliers…). L'objectif est d'avoir accès à une offre plus large et des facilités de commande et de fourniture de ces produits pour les acheteurs, trouver pour les producteurs de produits locaux ou bios de nouveaux débouchés et limiter les intermédiaires. La Région adhère ainsi à l'association Agrilocal qui accompagne chaque département dans sa démarche de promotion des circuits courts notamment au moyen d'une plateforme dédiée. En matière de production, de commande et d'acheminement des produits biologiques locaux, elle soutient également à hauteur de 45 000 euros la création d'une nouvelle plateforme destinée à l'agriculture biologique : « *Manger Bio Bourgogne Franche-Comté* ». Opérationnelle depuis janvier, elle permet la mutualisation de l'organisation logistique et commerciale de la production biologique de Bourgogne Franche-Comté, facilitant la distribution en circuits courts pour les restaurants collectifs.

BERTY ROBERT

en bref

Salon Le Sommet de l'élevage 2020 est annulé

«*Compte tenu de la reprise de la circulation du virus, le préfet du Puy-de-Dôme n'a pas répondu favorablement à notre demande de dérogation*», indique le commissaire général du Sommet de l'élevage, Fabrice Berthon, le 28 août à Agra Presse. La «*jauge*» limite pour organiser un événement est fixée à 5000 personnes «*à l'instant t*», rappelle-t-il, or «*nous avions besoin d'accueillir 30 000 personnes par jour sur 170 000 m², répartis dans plusieurs halls*». «*Nous sommes déçus, un peu amers, mais nous prenons acte et nous comprenons la décision des Pouvoirs publics*», a-t-il réagi. D'après M. Berthon, 90% des exposants de 2019 étaient inscrits et «*partageaient avec nous l'idée que le Sommet aurait pu être retenu au titre de la relance économique*». L'impact économique du salon auvergnat représente 60 M€ de retombées secondaires, 100 000 transactions commerciales sur place, pour «*plusieurs centaines de millions*», et l'équivalent de 400 emplois à temps plein sur l'année, précise le commissaire général, qui s'appuie sur le calculateur de performance économique de l'Unimev (métiers de l'événement). Le Sommet, qui devait se tenir du 7 au 9 octobre à Cournon-d'Auvergne, entend «*revenir plus fort*» en 2021, avec une édition spéciale sur quatre jours pour son 30ème anniversaire et l'ambition de «*franchir la barre des 100 000 visiteurs*».

la météo présentée par Dijon Céréales

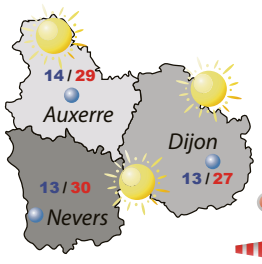
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 4 Septembre

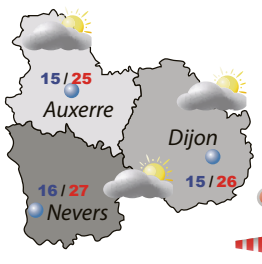


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents seront faibles.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 26 à 30°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Sainte Rosalie
Soleil : 07h13 - 20h27
Lune : 21h44 - 09h13

Samedi 5 Septembre

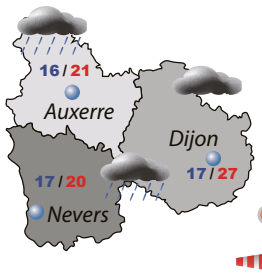


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront faibles.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 23 à 26°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Sainte Raïssa
Soleil : 07h15 - 20h25
Lune : 22h01 - 10h18

Dimanche 6 Septembre



Pluvieux
Un ciel couvert et quelques précipitations en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 20 à 22°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

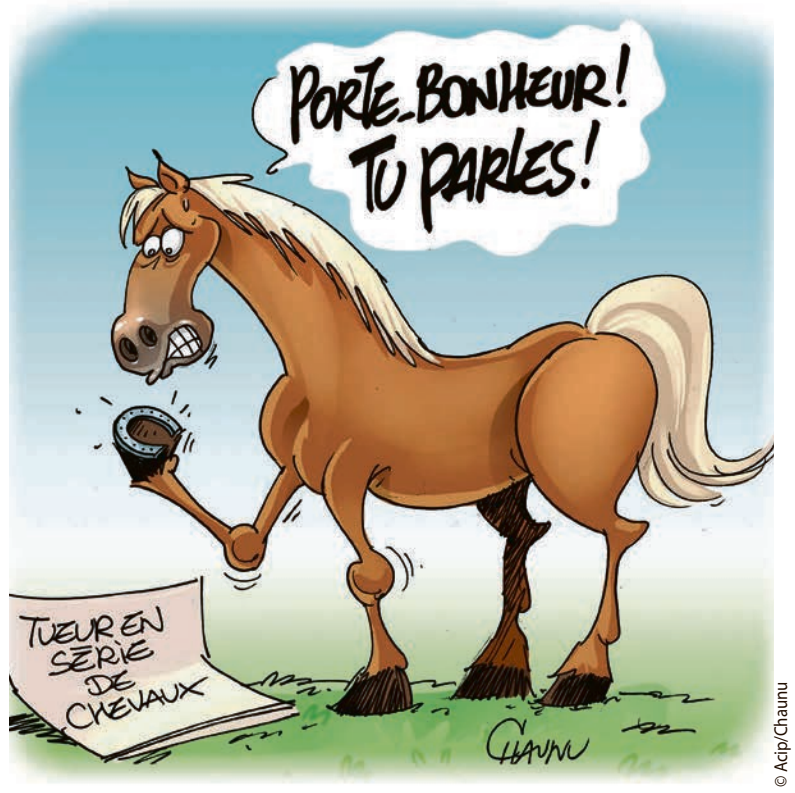
Saint Bertrand
Soleil : 07h16 - 20h23
Lune : 22h20 - 11h22

Prévisions à 7 jours

Lundi 7 Septembre au Mercredi 9 Septembre
Un ciel nuageux à couvert en perspective.
Vents : Sud-Est à 30 km/h
T° mini : 11 à 13°C — T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 10 Septembre au Dimanche 13 Septembre
Quelques pluies sont attendues pour jeudi et vendredi. Ce samedi sera nuageux et ce dimanche ensoleillé.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 10 à 12°C — T° maxi : 21 à 23°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Distribution

L'euphorie des achats de proximité ou bio peine à perdurer

La crise de la Covid a renforcé les tendances à l'achat de produits régionaux, de fruits et de légumes produits en France ou de l'alimentation bio, mais le phénomène commence à s'estomper et reste limité en termes de volume d'achat.

Avec la crise de la Covid, le changement climatique, la souveraineté alimentaire, l'achat éthique, voire la défense du patrimoine culinaire ou celle de la santé via une bonne nutrition, la question de l'évolution du *« circuit court »* à l'échelle de toute l'alimentation est devenue une thématique incontournable pour des tables rondes. Celle organisée par le Medef à l'occasion de son université d'été, les 26 et 27 août près de Paris, n'a pas échappé à la règle. Où en est-on de l'achat vertueux, bénéfique pour l'environnement, l'économie locale, le revenu des agriculteurs et des petits transformateurs ? Indéniablement, ces orientations se sont renforcées au cours des derniers mois, dans les magasins, qu'ils soient de grande surface ou de proximité, mais la tendance commence à s'estomper.

Besoin de pédagogie

Ainsi, Dominique Schelcher, président de Système U, constate *« qu'il y a de nombreuses tendances de consommation qui se sont confirmées pendant la crise. Jamais nous n'avons vendu autant de produits de proximité, de produits "locavores". Dans les 1 300 magasins Système U, depuis toujours, ce sont 20 % des produits en magasin qui sont achetés en régional et départemental. Nous sommes montés très haut pendant la crise, c'est un peu redescendu, mais pas au niveau d'avant la crise »*. L'enseigne a noué de nouveaux partenariats, notamment avec des producteurs ou des entreprises qui n'avaient plus de débouchés en restauration, tels que d'excellents producteurs de vin. Système U a également renforcé son offre de produits locaux en drive, traditionnellement plutôt orientée sur des ventes de produits de masse. Mais pour que



cette offre de proximité perdure, il sera *« nécessaire de faire beaucoup de pédagogie auprès des consommateurs afin d'expliquer pourquoi les produits français ou de proximité sont un peu plus chers »*, en raison de leur qualité ou de leurs coûts de production, ajoute le dirigeant.

« Des circuits courts dans les tuyaux depuis dix ans »

Sur les marchés de plein air, on manque de chiffres, mais après un début de crise compliqué, il est probable que les ventes de produits de proximité se sont envolées durant l'été surtout en régions avec l'arrivée des urbains en vacances. En revanche, les ventes de produits locaux ou bios en restauration se sont évidemment effondrées avec la fermeture, puis l'ouverture sous contrainte sanitaire, des établissements. *« Nous sommes à la peine en termes de chiffre d'affaires même si nous avons réussi à atteindre des chiffres intéressants dans la vente à emporter*, expose le chef étoilé Thierry Marx. *Sans les agriculteurs, nous ne sommes rien. Les circuits courts sont déjà dans nos tuyaux depuis dix ans. Comment va-t-on aider, sur les dix prochaines années, les producteurs, à investir, à s'agrandir, à s'améliorer ? Et qu'est-ce qu'un bon produit, quel est son impact social et environnemental ? Voilà les questions auquel il faut répondre dès maintenant »*. En espérant un retour à la normale pour la restauration, qui n'est pas d'actualité, loin s'en faut.

Le bio sous la barre des 5 %

Et même pour la consommation à domicile, la partie n'est pas gagnée. Les consommateurs français sont divisés en deux, ceux qui ont épargné 70 milliards d'euros depuis la crise - 100 milliards attendus en fin d'année - en restreignant leurs dépenses en voyages, restauration et textiles, et ceux qui vont se retrouver au chômage et dont le pouvoir d'achat va s'effondrer rapidement. Les premiers conservent du pouvoir d'achat mais sont inquiets, les autres sont condamnés à se serrer la ceinture et dans les deux cas, les phénomènes ne sont pas favorables à l'achat de produits à prix plus élevé. Ainsi, selon une étude d'IRI 1, les ventes de bio en grande surface sont repassées en juillet franchement sous la barre des 5 % des ventes de produits de grande consommation, le chiffre d'affaires des fruits et légumes est en baisse (après avoir grimpé de 10 %) et la fréquentation des magasins reste inférieure de 10 % en juillet, comparée à celle de 2019 à la même époque. Les produits de proximité et bio bénéficient bien d'une clientèle fidèle ou occasionnelle, mais leur volume de vente reste limité et soumis aux aléas du pouvoir d'achat et de la confiance des consommateurs. Sans oublier que les désirs vertueux du citoyen s'évaporent bien souvent au moment de remplir le chariot…

ACTUAGRI

en bref

Bovins Gènes Diffusion devient organisme de sélection en holstein et charolaise

Dans un communiqué du 31 août, Gènes Diffusion annonce avoir décroché l'agrément d'*« organisme de sélection pour ses deux programmes de sélection en races charolaise et holstein »*. Saisissant l'opportunité ouverte par le nouveau règlement zootechnique européen adopté en 2018, l'union de coopératives avait déposé ces deux demandes au printemps 2019. *« Le dossier a enfin trouvé une issue favorable »*, se félicite Gènes Diffusion, avec la reconnaissance officielle par les arrêtés du 19 février 2020 (charolaise) et du 31 juillet (holstein). Ses deux OS regroupent près de 10 000 éleveurs, revendique Gènes Diffusion. Avec cette démarche qui lui permet de mener son propre programme de sélection, le groupe coopératif indique suivre les objectifs d'*« orienter la race au service des éleveurs, construire une génétique plus moderne, maîtriser les coûts pour l'éleveur et insuffler une dimension européenne aux programmes de sélection »*.

Sécheresse La production des prairies s'effondre, notamment en Bourgogne Franche-Comté

Entre le 20 juillet et le 20 août, la production cumulée des prairies permanentes françaises (indicateur Isop) accuse un déficit de 21 % par rapport à la référence 1998-2018 (contre un déficit de 10 % en juillet), constate une note de conjoncture d'Agreste publiée le 31 août. Un effondrement dû au *« déficit de précipitations cumulées depuis mars 2020 »*, doublé d'un *« mois de juillet plus chaud que la normale et exceptionnellement sec sur l'ensemble du territoire »*, d'après le service de statistiques du ministère de l'Agriculture. *« Le déficit de pousse s'étend du nord-ouest au centre-est »*, analyse Agreste, et *« huit régions sur douze présentent désormais un déficit de production cumulée »*. Parmi elles, cinq régions affichent des productions inférieures à 75 % de la référence (Île-de-France, Bourgogne Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France et Grand Est). Seules la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie enregistrent des productions *« globalement dans la norme »*, ce qui n'exclut pas localement un *« déficit faible voire important »*. En cumul depuis le début de la campagne, la part de pousse annuelle se dégrade donc en juillet : *« elle atteint 65 % au 20 août, contre 83 % habituellement à la même période »*.

Viande bovine L'État doit assurer la transparence

Dans un communiqué du 1er septembre, les éleveurs de bovins viande du Massif central demandent au ministre de l'Agriculture de mettre en place *« un outil officiel d'observation du marché bovin »*, qui regrouperait *« l'ensemble des indicateurs économiques utiles aux négociations, actualisés chaque semaine »*. Cet outil *« nous apportera la transparence nécessaire pour tenter, enfin, de concrétiser l'ambition des États généraux de l'alimentation dans notre secteur »*, estime Christian Bajard, coordonnateur du Berceau des races à Viande du Massif central, cité dans le communiqué. Le collectif, qui tenait une réunion le 31 août, dénonce des *« baisses de prix injustifiées »* et *« l'enfumage permanent dans les cours de ferme dont font preuve certains acteurs de la filière bovine, y compris coopératifs »*. En broutards par exemple, alors que les exportations vers l'Italie (premier débouché français) ont progressé de 1,1 % sur les trois premières semaines d'août, *« le prix du broutard (déjà bas) continuait de baisser et perdait 13 centimes, sur la même période »*, déplore le Berceau.

Sécheresse La FNSEA demande au gouvernement de muscler son plan d'aide

Dans un communiqué du 26 août, la FNSEA demande au gouvernement le *« déblocage d'aides en urgence »* - principalement des allégements de charges - pour faire face à la sécheresse. Le syndicat réclame notamment le doublement du fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA. Finançant les mesures de prise en charge de cotisations sociales, ce fonds est doté de 30 millions d'euros, ce qui *« s'avère parfaitement insuffisant »*. La FNSEA demande aussi à l'État de *« financer des reports et prises en charge d'annuités d'emprunts »* via le fonds d'allègement des charges. Concernant le dégrèvement de la Taxe sur le foncier non bâtit (TFNB), annoncé le 14 août par le gouvernement, l'organisation souhaite une *« application collective, simplifiée et rapide »*. Par ailleurs, *« il est urgent que chaque direction départementale des territoires se mobilise afin d'évaluer rapidement l'étendue des dégâts »*, estime la FNSEA, afin de réunir *« au plus vite »* le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) et déclencher le régime des calamités. Sur le long terme, l'État doit *« aboutir à la réalisation effective d'ouvrages de stockage [de l'eau] et simplifier les procédures d'instruction »*, tout en soutenant *« la montée en puissance progressive de l'assurance récolte climatique »*, rappelle le syndicat majoritaire.

GARI : UNE SEULE APPLI POUR VEILLER À DISTANCE SUR VOTRE EXPLOITATION
DES SERVICES INNOVANTS DÉDIÉS AUX VITICULTEURS ET AUX AGRICULTEURS
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION GARI !
Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play
PROTÉGEZ EFFICACEMENT VOTRE EXPLOITATION DES INCENDIES LIÉS À L'ÉCHAUFFEMENT DU FOURRAGE
ZOOM SUR LES SONDES À FOURRAGE CONNECTÉES
FACILE
Insérez vos sondes dans votre foin à la récolte, le relevé des températures s'effectuera toutes les heures.
PRATIQUE
Suivez l'évolution des températures de votre fourrage et contrôlez sa qualité.
EFFICACE
Recevez des alertes en cas d'échauffement critique pour intervenir.
GARI est une application proposée par Groupama Assurances Mutuelles - Siège social 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - destinée aux professionnels de l'agriculture dont l'exploitation est située en France métropolitaine. GARI permet d'accéder à des services gratuits et payants mis en oeuvre par des partenaires. Les services payants sont commercialisés par la société Télésécurité Loire Bretagne, filiale du Groupe Groupama. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67002 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. Crédit photo : © shutterstock - 09/2020
Gari Votre assistant agricole
Groupama la vraie vie s'assure ici

Reproducteurs ovins

La famille béliers

Le concours ovin d'Arnay-le-Duc s'est tenu vendredi dernier. Ambiance et résultats.

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc a organisé son grand concours ovin le 28 août, avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'événement a réuni 46 exposants et 385 béliers dans les races Charollaise, Suffolk et Texel.

Une *«petite»* centaine de ventes aurait été réalisée sur place. Thierry Maréchal, président du comice, a félicité l'ensemble des éleveurs et acheteurs qui se sont déplacés : *«personne ne baisse les bras malgré cette nouvelle sécheresse. Préparer un animal à un tel concours coûte pourtant beaucoup plus cher dans un tel contexte… Les éleveurs ont réalisé un bon travail en présentant aujourd'hui de très beaux animaux. Les acquéreurs ont mis toutes les chances de leur côté pour faire progresser leurs cheptels, c'est très bien. La présence de plusieurs jeunes éleveurs dans ce concours est une autre satisfaction»*. Crise sanitaire oblige, le port du masque était obligatoire sous le hall de l'agriculture arnétois. *«Le respect de la distanciation sociale n'est pas toujours évident lors d'une discussion entre un éleveur et un acheteur, nous avons donc fait le maximum en termes de protection sanitaire en imposant le masque. Nous avions aussi du gel hydroalcoolique. Le monde agricole, lui aussi, sait s'adapter à ces conditions si particulières»*, ajoute le président.

AG



L'élevage Maréchal, de Viévy, remporte le prix de championnat charollais.



Le prix de championnat et le meilleur agneau Suffolk pour Jean-Paul Moiron, de Guillon (89).



Le prix de championnat Texel et le meilleur agneau de l'année pour le Gaec Lépée, de Millery.



Sébastien Jeannin, de Souhey, avec le meilleur agneau charollais de l'année.



Un hall de l'agriculture bien fréquenté, avec obligation de porter un masque.

Palmarès

Charollais Animaux inscrits. Première section : 1er Lycée agricole de Charolles, 2ème Gaec du Moulin de Jonchery, 3ème Sébastien Jeannin, 4ème Philippe Thibault Gagnepain, 5ème Gaec Gaudry. Meilleur agneau de l'année : Sébastien Jeannin. Deuxième section : 1 Gaec du Moulin de Jonchery, 2ème Sébastien Jeannin, 3ème Thierry Maréchal, 4ème Gaec Gaudry. Troisième section : 1er et 2ème Thierry Maréchal, 3ème Gaec du Moulin de Jonchery, 4ème Philippe Thibault Gagnepain, 5ème et 6ème Gaec Gaudry. Prix de championnat : Thierry Maréchal.

Texel Animaux inscrits. Première section : 1er EARL Dion, 2ème Sébastien Boissonnade, 3ème Gaec Lépée. Meilleur agneau de l'année : Gaec Lépée. Deuxième section : 1er Sébastien Boisonnade, 2ème Gaec Lépée, 3ème et 4ème EARL Dion, 5ème Pierrette Guillaumin Garcia. Troisième section : 1er Gaec Lépée, 2ème EARL Dion, 3ème Sébastien Boissonnade, 4ème EARL Dion. Prix de championnat : Gaec Lépée.

Animaux non inscrits : 1er Gaec Brocard, 2ème EARL de Bouard. Meilleur agneau de l'année : Gaec Brocard.

Suffolk Animaux inscrits. Première section : 1er Gaec Mimeur, 2ème Gaec Poillot, 3ème Jean-Paul Moiron, 4ème Serge Bouchard, 5ème Gaec Bavouzet. Meilleur agneau de l'année : Jean-Paul Moiron. Deuxième section : 1er Gaec Mimeur, 2ème Jean-Paul Moiron, 3ème Gaec Poillot, 4ème Serge Bouchard. Troisième section : 1er Gaec Poillot, 2ème Sébastien Boissonnade. Prix de championnat : Jean-Paul Moiron.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Châtillonnais

Du presque parfait

Les vendanges se terminent en haute Côte-d'Or. Impressions au Domaine Gillon Frères à Gomméville.



Romain Gillon et Fabien Lebreton, à la réception du raisin.



Patrick Gillon donne des consignes aux vendangeurs.

La récolte de raisins a débuté dès le 17 août dans le Châtillonnais. Une quarantaine de domaines étaient encore en action ces tout derniers jours, à l'image de l'exploitation d'Alain et Patrick Gillon à Gomméville. Les deux frères viticulteurs relevaient une qualité *«exceptionnelle»* des raisins dans leurs sept hectares de vignes situées à dix kilomètres au nord de Châtillon-sur-Seine : *«Nous avons des raisins très sains, il n'y a aucune pourriture, c'est vraiment le top. Un très bel équilibre est observé entre la maturité, le sucre et la fraîcheur des raisins. Le temps des derniers mois a été presque parfait pour les vignes, à un détail près : les quinze jours de canicule que nous avons eus à partir de fin juillet»*. Les fortes températures ont été responsables d'un phénomène de grillure très important, comme le décrit Alain Gillon : *«entre 20 et 50 % des raisins sont touchés dans notre secteur, c'est énorme. Dans notre cas, je pense que nous sommes aux environs de 35 %. Honorer notre quota de 72 hl/ha reste néanmoins faisable, je suis optimiste car les raisins sont vraiment nombreux. Nous verrons ce qu'il en est à la fin des vendanges. Les producteurs qui pensaient stocker et se constituer des réserves pour l'an prochain devront peut-être revoir leurs plans…»*

Prix en berne

Une très bonne récolte est annoncée en France et en Bourgogne depuis plusieurs mois. Une conséquence de ces prévisions est une chute importante du prix du kilogramme de raisins : *«c'est vraiment problématique car nous sommes aujourd'hui aux environs d'1,50 euro. Il y a un an, nous étions à presque 2 euros… Si le phénomène de grillure est généralisé, il se peut que ce niveau de prix remonte ces prochains jours, c'est ce que nous espérons tous»*. Le producteur côte-d'orien, président du syndicat de défense des intérêts viticoles des coteaux du Châtillonnais, gère en même temps une ferme de polyculture-élevage dans laquelle sévit également un phénomène de *«grillure»* : *«après des moissons impactées par les aléas climatiques, les agriculteurs du secteur se font beaucoup de soucis pour leurs maïs, leurs tournesols et leurs sojas qui sont en train de brûler… Les récoltes pour ces cultures s'annoncent extrêmement décevantes»*.

AG





Alain Gillon montre ici le phénomène de grillure observé cette année.

L'ombre du coronavirus

Le domaine Gillon n'a rencontré aucun problème à recruter de la main-d'œuvre malgré des incertitudes il y a quelques mois, notamment en lien avec la crise sanitaire. *«Nous avons 23 coupeurs, les porteurs sont des membres de la famille»*, présente Alain Gillon, *«plusieurs étudiants font partie de notre équipe, ils nous ont rejoints car ils sont disponibles grâce à la précocité de ces vendanges. Nous avons aussi plusieurs personnes de la restauration qui ne travaillent pas en ce moment. Non vraiment, nous n'avons pas eu le moindre problème de ce côté»*. La menace du coronavirus implique la mise en place d'un certain nombre de mesures spécifiques résumées ici par les deux producteurs du domaine : *«nous mettons à disposition des masques, du savon et du gel hydroalcoolique. Les consignes sur le respect des gestes barrières sont régulièrement rappelées. Nous faisons en sorte que les coupeurs soient toujours éloignés les uns des autres… Nous faisons le maximum pour être dans les clous. Il n'est pas toujours facile de travailler avec un masque sous 30 °C, mais nous faisons du mieux que nous pouvons. Chacun a aussi la possibilité d'aller se faire tester gratuitement, grâce à un partenariat avec la MSA»*.



Carole Tardy, fidèle vendangeuse à Gomméville.

Sécheresse

On partage la facture ?

Les surcoûts alimentaires engendrés par la sécheresse ne sont pas répercutés sur les prix de vente des produits agricoles. C'est fort dommage, selon un jeune exploitant du Châtillonnais.

Nourrir les animaux n'a jamais été aussi difficile qu'aujourd'hui. À Prusly-sur-Ource, le Gaec Matrat a préféré réduire son cheptel laitier d'une quinzaine de vaches ces tout derniers mois pour ne pas manquer… *«Eh oui, décapitalisation, un peu comme tout le monde ces temps-ci… Nous avons anticipé les ventes de nos réformes dès le mois de juin, en voyant que rien ne poussait dans nos parcelles»*, indique Victor Matrat, l'un des trois associés de la ferme familiale. Ce jeune agriculteur de 33 ans, rencontré la semaine dernière dans son ensilage de maïs, liste les difficultés liées aux caprices de météo : *«rien n'est simple avec cette troisième année de sécheresse consécutive, vraiment. L'ensilage de ce jour devrait tourner entre 5,5 et 6 tMS/ha avec bien peu de grains, nous sommes très loin des 12 t/ha que nous récoltions encore il y a quelques années, en septembre. L'an dernier, nous avons dû acheter du maïs en plante entière pour combler nos stocks qui s'épuisaient. Les rendements en paille n'ont donné qu'1,5 t/ha cet été… Nous affourageons aux prés depuis le 20 juin. Pour ne rien arranger, il n'y a pas eu de repousses après la coupe de foin. Pour l'eau, c'est 20 m3 à transporter chaque semaine. Avant la sécheresse, la rivière s'occupait toute seule de cette tâche, sans user le moindre pneu de tracteur…»*

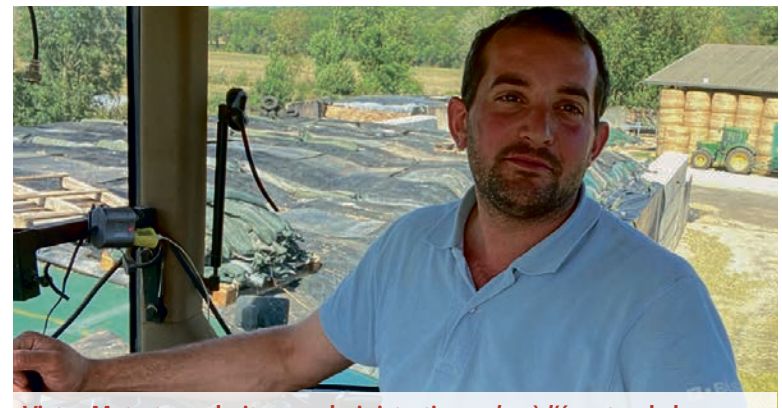
«Pas de sens»

Les producteurs sont les seuls à payer la facture de la sécheresse, comme le fait remarquer Victor Matrat : *«il n'y a aucune compensation sur ces surcoûts alimentaires. Derrière, le prix du lait reste le même. En réalité, il n'y a que l'agriculteur qui subit la sécheresse… La facture, nous pourrions peut-être la partager avec le distributeur, le transformateur et le consommateur ? Je ne plaisante qu'à moitié quand je dis ça… Faire des prêts bancaires pour acheter de la nourriture puis vendre parfois moins cher le kilo de viande ou le litre de lait n'a pas de sens. Mais je le sais bien, il n'y a rien à espérer avec le gouvernement que nous avons. Nous sommes face à un mur»*.

Déconnexion avec le terrain

Vice-président JA du canton de Châtillon-Laignes-Montigny, Victor Matrat ne supporte plus les *«belles promesses»* des élus et politiques de tout bord : *«leurs différentes visites sont bien sympas, mais rien ne suit derrière. Il n'y a rien de concret, aucune consultation réelle du terrain. Des choses sont parfois mises en place, mais personne ne vient de constater les résultats par la suite. Je ne m'oppose pas aux idées de bureaucrates hautement diplômés et dépourvus de connaissances fondamentales, mais si leurs projets sont des échecs pour la nature et l'agriculture, ils doivent accepter l'idée de pouvoir soit revenir en arrière, soit trouver quelque chose de mieux»*. Le jeune Côte-d'orien cite plusieurs exemples : *«l'autorisation de récolter les jachères n'a été donnée qu'au 31 juillet, mais au fait, pour récolter quoi, à cette date ? C'est au 15 juin qu'il aurait fallu nous la donner, cela aurait fait au moins plaisir aux exploitants et surtout à leurs bêtes. La continuité écologique ? On n'arrête pas d'en entendre parler. Je suis conscient du changement climatique, nos exploitations basées sur un système productif en paient d'ailleurs les frais. Je ne suis pas contre l'idée d'engager une transition sur les exploitations, mais il nous faut des moyens pour y arriver»*.

AG



Victor Matrat voudrait une administration *«plus à l'écoute»* de la profession. *«La porte de mon exploitation est ouverte»*, souligne le président JA de Châtillon-Laignes-Montigny.

Maïs ensilage

La quatrième peine

L'ensilage de maïs s'annonce d'un faible niveau cette année. Un nouvel échec se dessine pour les éleveurs après les déceptions de l'herbe, de la paille et des dérobées.



« De nombreuses parcelles sont touchées par le stress hydrique » s'inquiète Didier Blandin, agriculteur et saisonnier d'une ETA.

Les ensileuses n'avaient jamais été sorties d'aussi bonne heure. *«Dès le 12 août dans notre cas. C'est exceptionnel»*, commente Didier Blandin, agriculteur et salarié à l'entreprise de travaux agricoles Antoine Leguy. Le Côte-d'orien de 44 ans, rencontré la semaine dernière dans un chantier près d'Époisses, rappelle les conditions très particulières de 2020 et leurs conséquences dévastatrices dans les maïs : *«les cultures subissent la sécheresse de plein fouet. Les plantes sont souvent de petite taille et desséchées sur pied. Parfois, il n'y a pas ou peu d'épis. Il faut souvent récolter sans plus attendre pour tenter de sauver ce qu'il peut l'être»*. Les premières bennes laissaient effectivement transparaître de faibles tonnages : *«les rendements sont la plupart du temps moyens voire même mauvais dans certains cas. Entre 13 et 15 tonnes brutes à l'hectare ont été plusieurs fois récoltées dans l'Auxois, nous sommes au-delà des 50 % de pertes sur certaines parcelles. Sur d'autres, je ne sais même pas si cela vaudra le coup d'être ensilé. Il faudra faire des analyses mais je m'attends à quelque chose de médiocre en termes de qualité»*. Didier Blandin est également inquiet pour sa propre récolte de maïs, lui qui élève 125 vaches allaitantes à Saint-Prix-lès-Arnay : *«une nouvelle cartouche se profile malheureusement… J'étais déjà passé de 15 à 10 hectares cette année, je pourrai encore réduire l'an prochain, mais trouver une alternative au maïs n'est pas toujours évident. Je pense faire davantage de trèfles et de ray-grass et mettre une autre céréale. Je pourrais aussi acheter des sous-produits : des drêches de brasserie ou des pulpes de betteraves surpressées. Cela a un coût, mais le maïs en a un aussi. Et ce dernier ne donne pas toujours satisfaction»*.

AG

Le goût d'entreprendre

Antoine Leguy, fils d'agriculteur à Thoisy-la-Berchère, a créé sa propre ETA en 2015 à seulement 22 ans. Ce jeune Côte-d'orien tassait la semaine dernière le maïs d'un client avec sa nouvelle lame niveleuse. Sa société est notamment équipée de trois ensileuses, cinq moissonneuses, deux semoirs et d'un épandeur : «*Nous sommes parfois six à travailler en même temps, dont mon père et mon frère qui nous rejoignent selon les besoins. Nous essayons d'avoir du matériel toujours plus performant, pour répondre à toute demande et être efficaces dans des fenêtres de tir toujours plus restreintes avec les caprices de la météo. Nous proposons tout type de travaux tout au long de l'année, principalement dans le secteur allant d'Époisses à Nolay. Nous ensilons du maïs sur un peu plus de mille hectares, la très grande majorité des cas dans des élevages allaitants. Nous avons commencé cette campagne avec une variété très précoce que nous avions semée, mais le calendrier reste très en avance, de plus de deux semaines par rapport à ce que nous avons l'habitude de faire*».



Productions végétales

La charrue avant les bœufs

Le président de Dijon Céréales déplore l'incessante pression écologiste. Les agriculteurs n'ont pas le temps de s'adapter face aux restrictions et plusieurs filières sont en danger.

Interdire, interdire et encore interdire. *«On ne sait faire que ça, aujourd'hui en France»*, regrette Marc Patriat, agriculteur à Corrombles, près d'Époisses. Le producteur céréalier de 64 ans ne cautionne aucunement les restrictions relatives à la protection des plantes, qui mettent en péril plusieurs cultures comme celles de la moutarde et du colza. *«Nos politiques ne nous laissent pas le temps de trouver des solutions face au retrait de certaines matières actives. Nous n'avons pas besoin de ça, le contexte est déjà très difficile avec les effets du changement climatique»*, lance le président de Dijon Céréales. La filière emblématique de la moutarde est de ce fait *«très mal embarquée»* : *«nous importerons tout ce que l'on veut de l'étranger quand celle-ci aura définitivement disparu, je pense notamment à la moutarde OGM traitée au glyphosate… Ce sera la même chose avec le colza, pour lequel nous n'avons toujours pas de solutions face à l'interdiction des néonicotinoïdes. Tout cela n'a aucun sens»*.

Les Verts dominent

Marc Patriat pointe du doigt une *«trop forte pression»* écologiste, à l'origine de nombreuses impasses techniques : *«je pense que cette tendance n'est malheureusement pas près de s'arrêter. Nos élus retiennent l'opinion publique, c'est une façon pour eux de préparer les prochaines élections, notamment présidentielles. Le mouvement écologiste fait peur à tout le monde en disant que les agriculteurs empoisonnent la population. Nous n'avons pourtant jamais aussi bien mangé qu'aujourd'hui, ni produit aussi propre et durable que maintenant ! Je ne dis pas qu'il n'y a pas de progrès à faire de notre côté, car il y en a toujours. Les agriculteurs ont toujours su s'adapter mais avec le monde du vivant, il faut impérativement du temps pour trouver des solutions…»*

Des bennes peu remplies

Marc Patriat vient de réaliser la plus mauvaise moisson de sa carrière avec des rendements de 7,5 q/ha en colza, 52 q/ha en orges d'hiver et 60 q/ha en blé. Trente de ses 40 ha de colza ont été retournés et remplacés en tournesol. La sécheresse, mais aussi les insectes et l'absence de solutions chimiques, sont responsables de ce mauvais exercice. L'exploitant de Corrombles a débuté une nouvelle campagne mi-août en semant 20 ha de colza, contre le double un an plus tôt : *«nous avions préparé les terres et commandé des semences au cas où, nous l'avons fait sans grandes convictions… Je n'aurais rien touché s'il n'avait pas plu. Si la culture ne donne rien, nous labourerons comme nous l'avons fait l'an passé»*. Une seconde nouveauté concerne les orges d'hiver : *«je vais me mettre à l'orge de mouture, au détriment de la brassicole qui a son lot de déceptions depuis plusieurs campagnes. Mon choix est également motivé par les effets post-covid et la baisse de la consommation de malt»*.



Marc Patriat a semé du colza mi-août avec beaucoup d'interrogations.

La tendance tournesol

Marc Patriat va poursuivre sur sa lancée en re-semant du tournesol, qui revient de plus en plus à la mode pour remplacer le colza : *«J'en faisais déjà il y a une trentaine d'années avec des résultats plutôt corrects. Je me rappelle même avoir fait 45 q/ha en 1988. Mais les rendements s'étaient considérablement tassés les années suivantes. Le tournesol est de plus en plus plébiscité, c'est vrai, mais cette culture reste beaucoup moins intéressante que le colza»*. À l'échelle de la coopérative qu'il préside depuis 2006, Marc Patriat s'inquiète des tonnages que seront enregistrés au cours de cette année 2020 : *«nous allons avoir du mal à atteindre 800 000 tonnes, une baisse de 15 à 20 % de notre volume de collecte est à craindre. C'est problématique pour l'amortissement de nos charges, le diviseur sur les tonnes ne sera plus le même. Entre les décisions politiques, le changement du climat et les passages en agriculture biologique qui pèse sur la collecte, nous devons prendre ces impacts en considération et nous avons lancé en ce sens un plan d'adaptation à l'échelle de la coopérative»*.

AG

Agriculture biologique

Une solution crédible et durable ?

Clément Divo, conseiller agronomie et productions végétales à la Chambre d'agriculture, aborde la question du bio dans les systèmes grandes cultures du plateau.

La FDSEA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont tenu leur traditionnelle réunion de fin de moissons le 20 août à Bretenière. Une nouvelle année compliquée se confirme pour les producteurs céréaliers, notamment sur le secteur plateau. L'agriculture biologique fait-elle partie des solutions à étudier pour se sortir de telles difficultés ? Un exposé était notamment dédié à ce sujet, avec la participation de Clément Divo, conseiller à la Chambre d'agriculture.

Comment qualifier les moissons bios dans notre département ?

«L'année 2020 est plutôt moyenne. En fait, nous trouvons de tout : du bon et du beaucoup moins bon. La bonne nouvelle vient du blé tendre d'hiver, qui est la culture principale en bio. La plupart du temps, ses rendements et sa qualité sont vraiment corrects. Les céréales de printemps sont en revanche un peu moins bien loties, car elles ont souffert de la sécheresse printanière et de la jaunisse transmise par les pucerons. Le constat est bien plus décevant pour les légumineuses telles que les pois, les lentilles et les pois chiches. Il en sera vraisemblablement tout autant pour les cultures d'été comme le soja, le sarrasin, le tournesol et le maïs qui souffrent tous du sec. En ce qui concerne les cultures fourragères et plus particulièrement de la luzerne, le coup de froid que nous avons eu fin mars a impacté les rendements de la première coupe, c'est fort dommage. De meilleurs scores ont été obtenus lors de la deuxième coupe, mais de nombreuses questions subsistent sur le devenir de la troisième, encore hypothétique à ce jour… Globalement, les résultats économiques resteront convenables cette année grâce aux prix élevés des productions et à la moisson correcte en blé d'hiver».

Le bio fait-il partie des solutions pour les exploitations céréalières des plateaux ?

«Il présente des intérêts, même s'il est tout autant soumis aux aléas climatiques que le conventionnel. L'agriculture biologique engendre cependant beaucoup moins d'avances en terres, moins de charges et donc moins de risques financiers. En cas de fort développement, le bio devra toutefois être réfléchi autrement. En effet, aujourd'hui, les exploitations de grandes cultures bios ne sont généralement pas autonomes en termes de fertilité. C'est un facteur limitant. Ces systèmes 100 % céréaliers dépendent d'engrais qui proviennent de l'extérieur, essentiellement des effluents d'élevages conventionnels. Ces gisements sont limités, le problème est bien là. Tant que le bio restera à son échelle actuelle, il arrivera à trouver toutes les matières dont il a besoin. S'il se développe dans des proportions importantes, cela finira vite par coincer quelque part… En cas de massification, il faudra impérativement réfléchir les systèmes d'une autre façon. Des solutions se dessinent. Les producteurs céréaliers devront arriver à produire eux-mêmes les matières fertilisantes dont ils ont besoin. Cela pourra passer par la réintroduction de l'élevage, la culture des engrais verts ou encore le développement de la méthanisation à la ferme. Il sera également pertinent de travailler sur la fertilisation à base de déjections humaines afin de favoriser le retour au sol des nutriments».



La rentabilité du bio restera-t-elle la même si tout le monde se convertit ?

«Avec les prix de vente pratiqués aujourd'hui, le bio est rentable, c'est certain. Mais qu'en sera-t-il si ce mode de production se développe en masse ? Nous sommes en droit de nous poser cette question. Le marché est en augmentation auprès des particuliers, mais augmente-t-il assez vite par rapport à la hausse des conversions ? Je ne sais pas vraiment… Les marchés peuvent être un second élément limitant au développement du bio. Les États généraux de l'alimentation prévoient d'augmenter la part de l'agriculture biologique au sein de la restauration collective : ce marché potentiellement énorme pourrait maintenir les prix à un niveau élevé, bien que la restauration collective recherche généralement des prix plutôt bas… Pour résumer, il y a un travail à mener pour développer les filières longues en bio, sans oublier également les circuits courts et locaux».

Les soutiens actuels incitent-ils à la conversion ?

«Ce n'est pas toujours évident. Pour rappel : durant les deux ou trois premières années de sa conversion, un agriculteur va produire en bio mais ne va vendre sa production qu'au prix du conventionnel… Des aides à la conversion lui sont alors versées pour l'aider à combler les pertes engendrées. Ces aides à la conversion ont été plafonnées à seulement 15 000 euros par exploitation… Ce faible montant ne compense généralement pas les pertes pour des exploitations de grande superficie. Les exploitants qui franchissent le cap en ce moment se convertissent sur une cinquantaine d'hectares et attendent des soutiens supplémentaires pour aller au-delà. Il est effectivement possible de travailler en mixité bio/conventionnel, à condition de respecter certaines règles. Dans l'état actuel des choses, avec ce niveau de soutiens, une conversion massive des grandes cultures du secteur plateau me paraît très compliquée, voire impossible à réaliser sur le plan économique. Les seuls producteurs qui se lancent aujourd'hui dans des conversions intégrales sont souvent concernés par des zones de captage d'eau potable. Cette situation donne effectivement droit à des déplafonnements».

PROPOS RECUEILLIS PAR AG

Les Instituts étaient là

Terres Inovia et Arvalis-Institut du végétal participaient à ce rendez-vous. Terres Inovia a rappelé que cette année climatique avait très fortement impacté l'ensemble des cultures oléoprotéagineuses, que ce soit directement (sec et gel ont réduit significativement le potentiel de rendement à tous les stades critiques des cultures) et indirectement (moindre robustesse et compensation des plantes, conditions favorisant les ravageurs dont les pucerons, par exemple). L'institut travaille de nouvelles pistes « en rupture » pour adapter les itinéraires techniques aux conditions climatiques ainsi qu'aux pressions ravageurs. Terres Inovia continue d'évaluer toutes les nouvelles molécules insecticides et bio-contrôles présentes sur le marché ainsi qu'en amont, en partenariat avec les firmes.

Réaction de Fabrice Faivre

Les moissons 2020 *«ne sont pas bonnes sur une très grande partie du département»*, les cultures de printemps souffrent du sec et *«ne relèveront certainement pas la donne»* souligne le président de la FDSEA de Côte-d'Or, qui analyse le contexte : *«Nous sommes rattrapés par un changement climatique brutal. La sécheresse printanière que nous avons eue est inédite pour nous, qui pensions avoir tout vu. Les difficultés se multiplient dans nos exploitations, cela devient vraiment très compliqué pour les terres à faibles réserves hydriques. Les systèmes qui ont existé de 1992 à 2012 ne fonctionnent plus. Les 100 % Scop, sur des zones à faibles potentiels, sont dans l'obligation de faire évoluer leurs systèmes. Les ateliers de diversification, type poulaillers, marchent relativement bien. Le bio ? Il présente des atouts et des contraintes, comme tout système. Ce n'est pas forcément la solution pour tout le monde. Ceux qui se sont lancés dans cette voie connaissent aujourd'hui les mêmes problématiques que leurs collègues conventionnels. À cela s'ajoutent de très faibles récoltes en paille, qui déséquilibrent énormément le marché. Les éleveurs en payent la note… Les exploitations qui étaient autonomes avant leur conversion ne le sont plus. Pour résumer, il n'existe pas une solution pour tout le monde, mais des solutions à adapter à chaque exploitation. Ce n'est pas simple, je le conçois, d'autant plus que les aléas climatiques ne vont sans doute pas s'arrêter là».*



Viticulture

Les vendanges se profilent aux domaines des Athénées

Plus que quelques jours à patienter et le domaine des Athénées va lui aussi débuter ses vendanges qui seront les premières pour la nouvelle directrice d'exploitation.



Malgré l'oïdium qui a attaqué légèrement les feuilles, la qualité sanitaire est satisfaisante et les vendanges devraient être de qualité.

Les vendanges se précisent au domaine des Athénées, nom de l'exploitation viticole du lycée de Cosne-sur-Loire. La directrice d'exploitation, Sophie Ramet, réfléchit encore à la date optimale. Elle se sert pour cela des contrôles de maturité effectués ces derniers jours : *«Nous allons commencer par récolter le rouge pour faire du rosé mais nous allons commencer à rentrer dans le vif du sujet probablement début septembre. Lorsque je regarde les degrés potentiels des vignes analysées, tout est à peu près identique. Ce qui va être un peu en avance cette année ce sont les jeunes plants. En degrés nous sommes plus avancés pour le moment sur les rouges que sur les blancs, mais ça se joue à pas grand-chose. Le problème c'est que nous sommes un peu au jour le jour. Nous avons fait un premier contrôle de maturité le 18 août qui nous a permis de savoir où l'on en était, et l'on répète l'opération chaque semaine jusqu'aux vendanges»* détaille la directrice d exploitation. Des vendanges cette année qui sont encore précoces ce qui n'est pas sans poser des soucis à la vigne : *«Nous avons des fortes chaleurs qui ont stressé la vigne, c'est-à-dire qu'il y a des baies qui avaient un très bon potentiel mais les grains ont été complètement séchés en raison du phénomène d'échaudage. Les rendements vont probablement s'en ressentir mais ce n'est pas forcément grave. Notre objectif n'est pas d'avoir des rendements à 40 ou 50 hectolitres par hectare, car nous n'aurions sans doute pas la capacité de les commercialiser. D'autant plus qu'en ce moment les négoces ne veulent plus acheter de vin ou alors à des prix complètement dérisoires du fait que les stocks sont à leur maximum en raison du Covid. Néanmoins ce réchauffement climatique va nous obliger à changer nos méthodes de travail. Je pense qu'il va falloir laisser plus de feuilles autour des baies pour que ce soit les feuilles qui captent la chaleur et non pas le raisin. Ces adaptations vont nous demander un peu de temps, mais nous n'avons pas le choix»* explique Sophie Ramet. Cette dernière estime que la situation sanitaire des vignes a été correcte cette année exceptée l'oïdium qui a attaqué les feuilles. *«Ce qui est satisfaisant sur ce sujet, c'est la gestion de notre parcelle de Pouilly-sur-Loire qui est conduite en agriculture biologique qui n'a pas eu de problème sanitaire»* précise la directrice d'exploitation.

Enfin en termes de perspective, Sophie Ramet attend avec impatience la livraison du nouveau chai pédagogique qui va s'accompagner d'investissement en matériel : *«Nous allons enfin pouvoir avoir un outil adapté à la fois à la pédagogique, à la production et aux attentes des professionnels viticoles»* conclut-elle.

THÉOPHILE MERCIER

Syndical

Étudier les synergies possibles entre nos deux syndicats

La FDSEA et les co-présidents du syndicat du Coteau-du-Giennois étaient réunis lundi 17 août sur l'exploitation de Julie Nerot, vigneronne à Saint-Père. L'objectif était avant tout de faire connaissance.



Une rencontre entre la FDSEA et le syndicat de l'appellation Coteaux du Giennois a eu lieu lundi 17 août au domaine de Julie Nérot, viticultrice à Saint-Père. Autour de la table : Emmanuel Bernard et Blandine Caruel, respectivement président et directrice de la FDSEA, Emmanuel Charrier et Marc Thibault, coprésident de l'appellation Coteau du Giennois. *«La FDSEA a besoin d'épaissir ses connaissances pour défendre des productions qu'elle connaît peu. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que nous ayons cet échange aujourd'hui»* a ainsi introduit Emmanuel Bernard. L'occasion justement pour lui de découvrir, entre autres, la démarche Haute Valeurs Environnementale (HVE) qui est une certification officielle qui reconnaît les engagements d'une exploitation viticole en matière de respect de l'environnement. *«Une démarche intéressante et qui, je pense, va être indispensable pour nos exploitations bovines. Mais nous ne pourrons rentrer dans ce type de certification qu'à la condition que la réglementation ne change pas trop vite»* explique le président de la FDSEA.

La réunion s'est ensuite poursuivie par la présentation des problématiques qui touchent la viticulture, notamment avec l'impact du Covid. Très vite sont apparus des points communs sur lesquels les deux syndicats ont l'intention de travailler. *«Nous avons par exemple des enjeux liés à l'emploi et au manque de personnel. La charge administrative est également un point soulevé par nos adhérents»* souligne Marc Thibault, coprésident du Coteaux du Giennois. *«Sur ce sujet, nous pourrions par exemple nous servir du groupement d'employeurs pour réaliser le recrutement de personnels, rédiger les contrats et établir les fiches de paies. Nous avons des salariés administratifs compétents à la FDSEA, autant s'en servir»* a proposé Julie Nérot, secrétaire générale adjointe de la FDSEA. Une idée largement partagée par les participants à la réunion.

THÉOPHILE MERCIER

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Chambre d'agriculture

Test du slip : les résultats enfin dévoilés

L'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture vient de publier les résultats du test du slip réalisé sur la base d'un tissu enterré dans le sol. Habib Benmansour, conseiller grandes cultures et responsable de l'expérimentation nous livre ses observations.

Nous vous en parlons depuis plusieurs mois : la Chambre d'agriculture avait lancé à l'automne dernier une expérimentation à l'aide d'un slip enterré dans le sol. *«L'idée de ce test consiste à illustrer l'activité biologique des sols à travers la dégradation d'un morceau de tissus normalisé, dans ce cas des slips en coton bio, enterrés dans les parcelles pendant quelques mois. Il permet de visualiser l'intensité des phénomènes de dégradation de la matière organique dans le sol, en conditions réelles. Le degré de dégradation renseigne sur les éventuels problèmes de la parcelle (anaérobie, compaction…) en étant complété par des profils de sol. Les slips peuvent être utilisés pour essayer d'établir une comparaison entre des systèmes culturaux différents. L'exercice de comparaison doit toutefois être utilisé avec précautions car ce test ne répond pas à un protocole scientifique établi mais est un indicateur contribuant à mieux connaître son sol»* précise Habib Benmansour, conseiller grandes cultures et chargé de cette expérimentation

Dispositif expérimental

Pour réaliser cette expérience, trois parcelles de conduites différentes ont été choisies dans le département (semis direct sous couverts permanents sans apport de MO, travail simplifié du sol sans apport de MO et travail simplifié du sol avec apport régulier de fumier de bovins). Dans chaque parcelle, quatre slips ont été enterrés : trois à l'automne et un au printemps. Le déterrage des slips a été fait à des périodes différentes : en sortie d'hiver, au printemps et juste avant la récolte (voir tableau ci-dessous . L'objectif était de suivre le taux de dégradation de ces tissus à des périodes différentes de l'année. Le protocole d'enterrement des slips est présenté comme suit : Premièrement, identification et pesée de chaque slip avec une balance de précision 1/1 000 avant l'enterrement (M1). Ensuite, choix d'un emplacement où le sol est homogène et représentatif. Un trou de 10 à 15 cm de profondeur et suffisamment large permet de déposer le slip à plat au fond. Ce dernier a été rebouché en cassant les mottes pour ne le fermer qu'avec de la terre fine. Ils ont été déterrés à la fin de la période d'incubation (selon le protocole). À chaque déterrage, des prises de photos ont été faites pour comparer le test sur les trois parcelles de conduites différentes. Enfin, les slips ont été séchés pendant 48 heures puis pesés à nouveau à la balance de précision 1/1 000 (M2).

Une différence marquée selon le type de conduite

Les slips ont été laissés dans les trois parcelles de 65 jours à 250 jours selon la période d'incubation. Pour le conseiller Grandes Cultures, on peut clairement noter des différences : *«Elles sont marquées selon la période d'incubation puis selon le type de conduite. Les résultats laissent présumer une activité de dégradation similaire entre l'automne et l'entrée d'hiver sur les trois parcelles. Sur le printemps et à l'échelle de la campagne (de l'automne à l'été), l'activité de dégradation apparaît supérieure sur la parcelle en semis direct. Concernant les apports de matières organiques sur les parcelles en TCS, la comparaison est peu évidente. Le sol recevant de la matière organique étant un sol limono-argileux plus profond et froid que les deux autres. Dans tous les cas, les dégradations sont faibles à l'automne sur les deux parcelles en TCS (1.5 à 3.2 %). La dégradation est supérieure du printemps à l'été sur la parcelle qui reçoit de la matière organique, mais elle est inférieure de l'automne à la sortie d'hiver et au final, sur la campagne (de l'automne à l'été). Cela peut être dû à un sol plus froid et donc plus lent à reprendre en activité biologique sur la sortie d'hiver, notamment avec une sortie d'hiver humide et fraîche cette année»* extrapole Habib Benmansour. Il conclut en donnant des préconisations en cas de renouvellement de l'expérimentation : *«Si ce test est à renouveler, il serait intéressant de pouvoir trouver des parcelles avec des sols d'une typologie plus proche et des conditions pédoclimatiques similaires (la proximité des parcelles est à privilégier). Cette expérience est avant tout un outil pédagogique permettant de mettre en avant l'activité biologique des sols agricoles et de susciter l'intérêt des agriculteurs, mais aussi du grand public vis-à-vis de l'activité biologique des sols. La traduction des résultats en termes de conseils n'est donc pas envisagée»* conclut-il.

THÉOPHILE MERCIER

Annexe : Photos des tissus déterrés dans les trois parcelles à des périodes différentes



Photos des tissus déterrés dans les trois parcelles à des périodes différentes.

Parcelle	N° Slip	Date d'enterrement	Date de déterrage	Nombre de jours d'incubation (j)	Poids slip avant enterrement M1 (g)	Poids slip après déterrage M2 (g)	SlipIndex	Taux de dégradation (%)
Parcelle TCS avec apport régulier de MO	1	05/11/2019	09/01/2020	65	70,145	67,897	96,8	3,2
	2	05/11/2019	27/03/2020	143	69,488	55,789	80,3	19,7
	3	05/11/2019	15/07/2020	253	70,674	33,706	47,7	52,3
	4	27/03/2020	15/07/2020	110	70,679	50,057	70,8	29,2
Parcelle TCS sans apport de MO	5	08/11/2019	09/01/2020	62	71,482	70,413	98,5	1,5
	6	08/11/2019	27/03/2020	140	71,636	38,566	53,8	46,2
	7	08/11/2019	15/07/2020	250	73,927	25,002	33,8	66,2
	8	27/03/2020	15/07/2020	110	72,646	58,435	80,4	19,6
Parcelle Semis direct sous couverts permanents	9	06/11/2019	16/01/2020	71	71,912	69,723	97,0	3,0
	10	06/11/2019	25/03/2020	140	71,203	30,893	43,4	56,6
	11	06/11/2019	15/07/2020	252	69,944	10,312	14,7	85,3
	12	25/03/2020	15/07/2020	112	70,231	41,766	59,5	40,5

N°	Parcelle	Mise en terre	Déterrage	Taux de dégradation des tissus (%)
11	SD sous couvert	Automne 2019	Eté 2020	85
7	TCS sans apport de MO	Automne 2019	Eté 2020	66
10	SD sous couvert	Automne 2019	Printemps 2020	57
3	TCS avec apport de MO	Automne 2019	Eté 2020	52
6	TCS sans apport de MO	Automne 2019	Printemps 2020	46
12	SD sous couvert	Printemps 2020	Eté 2020	41
4	TCS avec apport de MO	Printemps 2020	Eté 2020	29
2	TCS avec apport de MO	Automne 2019	Printemps 2020	20
8	TCS sans apport de MO	Printemps 2020	Eté 2020	20
1	TCS avec apport de MO	Automne 2019	Hiver 2020	3
9	SD sous couvert	Automne 2019	Hiver 2020	3
5	TCS sans apport de MO	Automne 2019	Hiver 2020	1

Ce graphique représente le taux de dégradation des tissus en fonction de la date de déterrage.

Formations

15/09 Formation : Intégrer un chien de protection dans un troupeau
Connaître le fonctionnement d'un chien de protection avant de l'accueillir est nécessaire pour réussir son intégration au sein du troupeau.
Contact : Christophe Rainon, responsable de stage, au 06 72 39 76 43
Lieu : selon la répartition géographique des stagiaires

15/09 Formation : Un autre calendrier pour le vivant
La lune a une influence connue sur la vie. Ce stage peut vous apporter une aide à la décision dans la préparation des sols, semis, fertilisation, récolte…
Contact : Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36
Lieu : à Nevers dans les locaux de la Chambre d'agriculture

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier



9340 TTV WARRIOR (336 CH)
✓ Warrior noir métallisé
✓ Siège cuir chauffant
✓ Échappement chrome
✓ Phares à led
✓ Climatisation automatique
✓ Autoquidage
Contactez votre concessionnaire pour un devis personnalisé
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou
DEUTZ-FAHR est une marque SDF
DEUTZ FAHR
* * sur une base de 700h de travail de traction et prise de force avec une densité de GNR à 0,8 et une puissance à la prise de force de 220 KW. Photo non contractuelle.

Grandes cultures

«Se rapprocher de l'autonomie»

Après la mise en avant de céréaliers conventionnels et en conversion bio, nous donnons la parole cette semaine à Hugues Chardonneret, polyculteur-éleveur et producteur à la Ferme du Rompé situé à la Fermeté. Il nous donne son point de vue sur la campagne de moisson 2020.



Installé depuis 4 ans à la Fermeté sur 110 hectares, Hugues Chardonneret cultive du blé et du petit épeautre pour la fabrication du pain, des pâtes et de la farine en agriculture biologique. Il emblave également du pois, de l'orge, de la féverole et de l'épeautre pour son atelier de vaches charolaises qu'il engraisse à trois ans.

L'objectif pour lui est d'être autonome pour ses animaux pour ne pas être obligé d'acheter de l'aliment. Cette année, il a bien tenté de semer aussi du maïs, mais malgré une bonne implantation, la chaleur du mois de juin a été fatale. Néanmoins, Hugues Chardonneret est plutôt satisfait des rendements obtenus. *«J'ai réalisé entre 35 et 40 q/ha pour le blé, 25 q/ha pour le pois-orge (en mélange), 25 q/ha pour le petit épeautre et 20 q/ha pour l'épeautre. En revanche, le maïs et les féveroles c'est une catastrophe avec des résultats proches de zéro»* détaille-t-il. *«Dans mes rotations, j'avais aussi prévu de faire de l'huile en plantant du chanvre, de la cameline et du tournesol. Mais avec les années sèches que nous avons, c'était impossible, j'ai abandonné l'idée»* poursuit-il.

Pour emblaver ses cultures, Hugues Chardonneret laboure préalablement son sol à l'aide d'une rotative, et il sème ensuite en semis direct avec un semoir acheté en Cuma. *«Le problème du bio c'est que l'implantation des cultures se fait plus tard qu'en conventionnel. Mais lorsque vous avez des hivers et des printemps pluvieux comme cette année c'est compliqué de passer dans la parcelle avec un semoir en SD, au moins avec un labour vous êtes certains de pouvoir semer dernière. Pour éviter ça, je vais dans les prochaines années faire des couverts pour limiter les mauvaises herbes et être capable de semer plus facilement après»* détaille-t-il. Avec ses résultats, notamment en blé, Hugues Chardonneret espère vendre son surplus au même niveau qu'en 2019 où il avait vendu dix tonnes à 486 euros la tonne, sachant que cette culture lui coûte en moyenne 400 euros de l'hectare.

«200 kg de pain par semaine»

Hugues Chardonneret l'avoue sans problème, sans l'atelier de transformation il ne pourrait pas vivre correctement de son métier. Depuis un an, son épouse Élodie a rejoint l'exploitation pour s'occuper d'un élevage de poules pondeuses, de la production de farine et de spécialités culinaires à base de blé tendre ou de petit épeautre. Leur débouché vient principalement des marchés comme à Nevers, la Fermeté et à Saint-Benin D'Azy. À l'avenir, il aimerait pouvoir développer le tourisme à la ferme avec notamment l'aménagement d'une aire de camping-car et la construction de cabane. *«L'idée est de ne pas se refermer sur sa ferme»* estime Élodie Chardonneray. Si tout va bien, ce projet devrait être opérationnel en 2021.

THÉOPHILE MERCIER

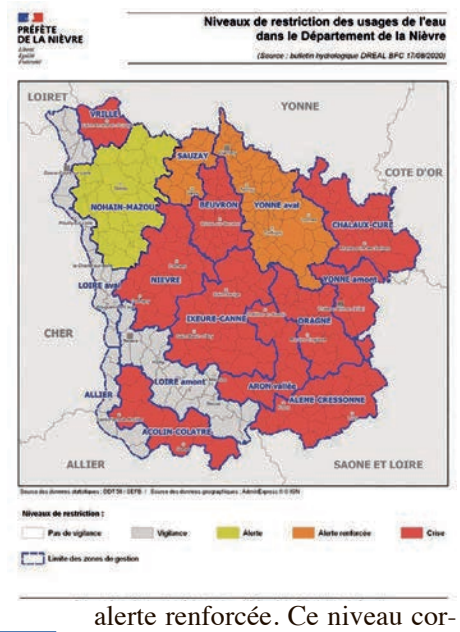
Sécheresse

Une situation qui s'aggrave encore

Trois secteurs de la Nièvre voient les usages de l'eau encore restreints pour faire face à une situation inchangée, malgré quelques pluies récentes.

L'absence d'impact des pluies de ces derniers jours sur les cours d'eau du département, l'assec de nombreux petits affluents et les tensions sur la ressource en eau potable dans certains secteurs entraînent un renforcement des mesures de restrictions d'usages de l'eau dans les zones suivantes :
- Chalaux-Cure, Sauzay et Yonne amont qui sont placées en crise. Ce niveau restreint les usages aux seuls usages prioritaires (alimentation en eau potable et abreuvement des animaux essentiellement).

Les prélèvements pour irrigation agricole effectués dans des retenues déconnectées restent autorisés ;
- Yonne aval placée en alerte renforcée. Ce niveau correspond à un renforcement substantiel des mesures de limitation ou de suspension des usages afin de limiter le risque d'atteinte du seuil de crise ;
- Mazou-Nohain placé en alerte. Ce niveau qui est le premier niveau de restrictions d'usage, met en place des limitations afin d'encourager une gestion économe de l'eau. Les niveaux de restriction déjà en vigueur sont maintenus dans les autres zones du département. Sur les zones placées en vigilance, les usagers et les gestionnaires sont invités à avoir une utilisation économe et raisonnée de l'eau. L'arrêté préfectoral du 24 août précisant l'ensemble des mesures est consultable sur le site www.nievre.gouv.fr ainsi qu'en mairie.



Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Enseignement

Du changement pour l'apprentissage

Depuis septembre 2018, le secteur de l'apprentissage a subi de nombreux changements. Les rôles des acteurs de la filière ont également été redistribués.

Nous vous en parlions il y a quelques jours avec le directeur du CFA, le secteur de l'apprentissage va connaître des bouleversements à partir de la rentrée de septembre. Outre l'apparition de nouveaux acteurs comme les Opérateurs de Compétences (OPCO) et la dématérialisation des contrats, c'est tout le service d'accompagnement de l'apprenti et du formateur qui a été repensé. Auparavant les Chambres d'agriculture avaient en charge la réalisation des contrats.

Désormais, elles vont devoir gérer la médiation entre les jeunes et l'entreprise soit dans le cas d'une démission ou d'un conflit. L'accompagnement a, lui, été confié au service juridique de la FDSEA.

Que ce soit pour des renseignements relatifs à la rémunération, ou l'aide à l'apprentissage, vous pouvez désormais vous adresser à Charlotte Leclerc, juriste de la FDSEA. C'est elle qui fait l'interface également entre le CFA et OCAPIAT. Pour aller plus loin, le syndicat agricole a mis en place un service clefs en main qui comprend la rédaction du contrat d'apprentissage, la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) et la demande de dérogation pour travail dangereux avec des mineurs, qui est un document obligatoire à remettre à la Direccte.

La rédaction d'un avenant au contrat et la rupture du contrat de travail sont également envisageables avec la FDSEA. Par ailleurs, Charlotte Leclerc récupère aussi les missions de mise en relation et de communication via l'Anefa.

Les offres qu'elle reçoit au niveau départemental sont consultables via le site lagriculture-recrute.org.
Enfin dès 2021, une formation *«maître d'apprentissage»* sera proposée dans laquelle la Chambre d'agriculture interviendra.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Service Juridique de la FDSEA, Charlotte Leclerc. Tél. 03 86 93 40 04.

Nuisibles

Le calvaire des agriculteurs face aux corbeaux et aux pigeons

Dans les champs icaunais, les problématiques liées aux nuisibles se succèdent. Les corbeaux et les pigeons représentent un véritable calvaire pour les agriculteurs qui voient d'années en années leurs futures récoltes, notamment de maïs et de tournesols, être mises à mal. Ces derniers attendent des solutions pour cultiver plus sereinement.



D'années en années, la problématique des corbeaux sur les maïs et les tournesols s'accentue. Au point que certains agriculteurs en viennent à passer leurs journées et leurs nuits dans les champs pour tenter de les faire fuir.

Alors que les rendements sont compliqués voire catastrophiques sur une grande partie du territoire icaunais cette année, notamment à cause des conditions climatiques, d'autres facteurs viennent encore plus handicaper le travail des agriculteurs. C'est le cas des corbeaux et des pigeons qui sévissent au moment des semis et mettent en péril les futures récoltes de maïs et de tournesols. *«On est envahi de corbeaux. Et quand je dis envahi, ce n'est pas une cinquantaine, ni une centaine, mais plusieurs centaines, pour ne pas dire des milliers, de corbeaux»*, indique Gaëlle Gries, agricultrice à Germigny. *«Cela touche plusieurs communes de mon secteur : Germigny, Flogny-la-Chapelle, Butteaux, Beugnon… Ils hébergent sur les platanes de la départementale D905 entre Saint-Florentin et Tonnerre (à la sortie de Germigny)»*. Et les dégâts sont notables. *«Ce sont plusieurs centaines d'hectares qui sont touchés»*, assure l'agricultrice.

Le cas de Gaëlle Gries est loin d'être isolé. Plus à l'ouest, en Puisaye, Brice Veaulin, agriculteur à Rogny-les-Sept-Ecluses, est lui aussi impacté. *«J'ai presque 100 hectares sur les deux cultures (maïs et tournesols) sur mes 160 hectares d'assolement. Je ne peux pas être partout à la fois pour faire fuir ces nuisibles»*, confie-t-il.

Des journées et des nuits passées dans les champs

Alors, quelles solutions pour les agriculteurs ? *«Il faut trouver des chasseurs»*, répond Brice Veaulin. *«Les épouvantails et les canons effaroucheurs d'oiseaux, ce n'est pas une vie. Il faut aller faire le tour tous les jours, allumer et éteindre les appareils»*.

Gaëlle Gries a quasiment tout testé. *«On a fait les effaroucheurs volants, le traitement anti-corbeau sur le maïs mais il va être interdit, de la présence humaine, des voitures dans les champs avec la radio pour faire croire qu'il y a quelqu'un…»* Mais sans succès. *«Avec plusieurs agriculteurs, on a été obligé de dormir au bout des champs pour faire fuir les corbeaux au fur et à mesure qu'ils venaient, pour qu'ils ne nous mangent pas nos futures récoltes»*, poursuit-elle. *«Dès que l'on sème le maïs et le tournesol, il y en a un d'entre nous (les agriculteurs) qui passe sa journée au bout du champ à faire fuir les corbeaux. Quand je dis toute la journée, c'est de 5 h 30 du matin jusqu'à 22 heures. Pendant ce temps-là, on ne peut rien faire d'autre»*.

Certains agriculteurs pensent, comme pour la problématique des sangliers, à passer leur permis de chasse. Mais pour cela, il faut du temps, ce que ne possèdent pas la très grande majorité des agriculteurs. *«Les journées sont déjà assez longues, on a du mal à tout faire. Si on passe du temps supplémentaire à chasser, on ne s'en sort plus»*, désespère Gaëlle Gries. *«Et on n'a pas le temps d'attendre d'avoir le permis de chasse. C'est maintenant qu'il faut chasser les corbeaux. Aujourd'hui, on attend qu'il y ait des choses de mises en place pour nous aider»*, affirme l'agricultrice.

Un appel à l'aide aux services de l'État et aux chasseurs, pour que les agriculteurs puissent continuer à cultiver sereinement face à la menace de ces nuisibles volants.

Pour rappel, les destructions d'oiseaux sont terminées depuis le 31 juillet mais des tirs de pigeons (uniquement) sont possibles sur demande auprès de la DDT et des louvetiers qui mandatent ensuite des chasseurs.

CHRISTOPHER LEVÉ

Syndicalisme

La FDSEA 89 à pied d'œuvre pour aider les agriculteurs icaunais

Le rôle de notre syndicat est d'accompagner les producteurs et de les défendre. Cette année encore cet engagement prend tout son sens et la FDSEA de l'Yonne ne ménage pas ses efforts pour trouver des solutions concrètes pour les agriculteurs du département.

Dès le début du printemps la FDSEA de l'Yonne a alerté les pouvoirs publics sur les difficultés que traversait le département. Gel, sécheresse de printemps, situations de blocages liées à la Covid-19, rien n'aura été épargné aux agriculteurs icaunais. À l'issue de la moisson le résultat est sans appel : la moisson 2020 est catastrophique pour un très grand nombre. Les éleveurs subissent de plein fouet la troisième sécheresse consécutive et les cultures de printemps ne sauveront pas l'année.

La situation requiert le recours aux aides d'urgence dans un premier temps, pour permettre aux exploitations de passer le cap difficile. Alors même que les dégradations de trésorerie liées à la moisson 2016 ne sont pas encore soldées, les agriculteurs vont devoir recourir à de nouveaux dispositifs financiers pour faire face cette année. La FDSEA de l'Yonne se mobilise pour obtenir des aides adaptées et a rencontré les banques pour voir quelles seraient les options mises en œuvre.

Au niveau national, un fonds d'allègement des charges a été demandé et la FDSEA 89 a réappuyé cette demande en département. D'autres dispositifs ont été sollicités, notamment une demande de dégrèvement total de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour cette année et pour toutes les surfaces agricoles (prés, vignes, vergers, champs). D'autres leviers sont étudiés et seront évalués dans les semaines à venir. La FDSEA 89 a aussi demandé la mise en place très rapide des calamités pour l'élevage.

Travailler pour le long terme

D'autre part la FDSEA 89 travaille pour l'avenir. Les agriculteurs de l'Yonne, et tous ceux des zones intermédiaires, affrontent des difficultés inédites liées à plusieurs facteurs. Le climat d'une part, avec des épisodes pluvieux concentrés sur la période hivernale et des périodes de plus en plus sèches et de plus en plus longues. Les hivers doux favorisent les insectes que les agriculteurs n'ont plus les moyens de gérer efficacement à cause du retrait des produits de protection des cultures. Les nouvelles réglementations environnementales conduisent à des impasses techniques qui pénalisent très fortement nos zones de production. La culture du colza en est l'exemple le plus frappant. Les nouvelles cultures n'apportent pas la même rentabilité que le colza, et les alternatives à ce jour ne sont pas satisfaisantes. Cette disparition progressive de la tête d'assolement emblématique de l'Yonne pèse aussi fortement sur la pérennité des filières construites depuis des années par la profession.

La PAC ne joue plus son rôle de filet de sécurité et les normes qu'elle impose handicapent aujourd'hui la réactivité et l'adaptation aux évolutions du climat. Il convient d'être vigilant et de faire évoluer la future PAC, en conservant au maximum les aides du 1er pilier, déjà fortement amputé par les réformes précédentes. Un rééquilibrage est nécessaire pour soutenir les exploitations des zones intermédiaires. Les exploitants de ces zones ne pourront pas supporter des nouvelles baisses des aides PAC.

L'assurance Aléas climatiques qui constitue le deuxième filet de sécurité, a joué pleinement son rôle et a permis à certains de passer le cap de la moisson 2016. Mais avec les accidents climatiques à répétition, les rendements de référence ont beaucoup diminué. De plus, les indemnisations sont réduites au-delà de la franchise de 25 % à cause des dégâts liés aux insectes. Cette assurance a perdu de son efficacité et n'est plus adaptée. Là aussi la FDSEA 89 est au travail pour faire évoluer le système pour que l'assurance puisse continuer à sécuriser les exploitations.

Alerter à tous les niveaux

Les élus de la FDSEA multiplient les rencontres avec les acteurs du territoire qui peuvent agir et soutenir nos démarches. Préfet, administration, parlementaires, élus locaux et régionaux… la FDSEA, avec les OPA du département et de la région BFC, martèle le même message auprès des décideurs pour apporter rapidement des solutions aux agriculteurs. Aides d'urgence mais aussi aides structurelles et adaptations réglementaires. Tous les leviers doivent être activés et les barrières doivent être levées pour aider l'agriculture à s'adapter au climat et retrouver de la rentabilité. Gestion de l'eau, productions d'énergie, complémentarité élevage-cultures, diversification, nouvelles cultures, soutiens aux projets locaux… la FDSEA 89 va continuer son action dans les semaines à venir avec la collaboration de la FRSEA et de la FNSEA. Son secrétaire général, Jérôme Despey, sera dans l'Yonne le 15 septembre pour échanger avec les agriculteurs sur l'ensemble de ces difficultés. À cette occasion, les adhérents pourront aussi faire le point avec lui sur les projets et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

DAMIEN BRAYOTEL,

▸Agenda

08/09 Ass. générale de la SDAE

Le mardi 8 septembre aura lieu l'assemblée générale de la Section des anciens exploitants de l'Yonne (SDAE), à 9 h 45, au restaurant de l'hôtel Mercure à Appoigny. Lors de ce moment, outre les présentations des rapports d'activités, moral et d'orientation par le bureau de la SDAE, Anne Jérusalem, vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne, interviendra sur la question du tourisme dans l'Yonne. Une visite d'exploitation en semis direct sous couvert à proximité d'Auxerre aura lieu dans l'après-midi.

14/09 Ass. générale de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain

Le 14 septembre, à 14 heures, à la salle des fêtes de Soumaintrain (7 grande rue) se tiendront les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain. Une intervention thématique sur l'influence du changement climatique sur l'alimentation des vaches laitières en zone IGP, par Alyzé et CLCO aura aussi lieu lors de l'après-midi.

18/09 Ass. générale de la FDSEA de l'Yonne

Le vendredi 18 septembre aura lieu l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, à 14 heures, à la salle des fêtes de Ouanne. Lors de ce moment, Patrick Bénézit, membre du bureau de la FNSEA, interviendra sur le rôle du syndicalisme pour accompagner et porter des démarches rémunératrices pour les producteurs.

26 et 27/09 Fermes et caves ouvertes

Le samedi 26 et le dimanche 27 septembre aura lieu l'événement « les fermes et caves ouvertes », organisées par la FDSEA de l'Yonne. Pour la huitième édition du format, neuf viticulteurs et agriculteurs du département accueillent les visiteurs pour un moment d'échanges et de partages sur leurs exploitations. Les exploitants participants : Philippe Sorin, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi et le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Eric Saison, éleveur de porcs à Coulangeron (le samedi de 10 heures à 13 heures) ; Domaine Marsoif, viticulteur à Tonnerre (le samedi et le dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures) : Ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire, agriculture bio à Saint-Léger-Vauban (le dimanche de 10 heures à 18 heures), Domaine Gérard Calmus, viticulteur à Joigny (le samedi de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Florence Pouteau, agricultrice à Evry (le samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures) ; Laurent Tavoillot, agriculteur à Civry-sur-Serein (le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Domaine Louis Moreau, viticulteur à Beine (le samedi de 10 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 15 heures) ; et Domaine Jean-Louis et Jean-Christophe Bersan, viticulteurs bio à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi de 10 heures à 18 heures).

Débat

Les problématiques des «*zones intermédiaires*» exposées aux parlementaires

Le mercredi 26 août, un débat autour des problématiques agricoles touchant les zones intermédiaires, dont l'Yonne, a eu lieu, à Noyers-sur-Serein. Un moment d'échange en présence des parlementaires du département, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Un temps d'échange en présence des parlementaires du département, des élus agricoles, du Conseil régional, du Conseil départemental et du Cer France Yonne.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a animé le débat sur la «*zone intermédiaire*» de l'Yonne.

C'est après un courrier envoyé à Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, et Sébastien Windsor, président de l'APCA (assemblée permanente des Chambres d'agriculture), par Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, et Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, que la journée du mercredi 26 août a été organisée.

«Le premier but de cette journée était de sensibiliser le Préfet de l'Yonne le matin (chez Jacques Piault à Annoux), et les parlementaires ainsi que le Conseil régional et le Conseil départemental l'après-midi (chez Franck Ménard à Noyers-sur-Serein), sur les problématiques qui touchent la zone intermédiaire de l'Yonne», indique Arnaud Delestre. *«C'est une zone beaucoup plus sensible, de part ses types de sols, à tout ce qui concerne les changements climatiques»*. Selon Damien Brayotel, *«c'est la catastrophe en termes de rendements sur certaines exploitations, cachées par des moyennes»*.

Pour les élus agricoles et les agriculteurs présents, l'objectif était aussi *«d'arriver à trouver des pistes de projets à développer dans l'Yonne. À partir du moment où nous alertons bien les décideurs sur notre cas, si nous y allons avec des projets pour dynamiser cette zone, cela aidera à aller chercher des moyens pour concrétiser ces projets»*, continue Arnaud Delestre.

«Monter des projets pour redynamiser l'agriculture icaunaise»

Initialement, Sébastien Windsor devait être présent pour rencontrer le monde agricole icaunais. Ce dernier, retenu pour raisons médicales, a tout de même pu échanger quelques heures avant avec le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Il m'a dit qu'il était là pour nous appuyer. Il a eu une grande réactivité lorsqu'on la appelé, avec la FDSEA de l'Yonne, pour lui faire part des difficultés qu'il y avait sur notre zone. Il a parlé du sujet avec le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie»*, rapporte Arnaud Delestre. *«Maintenant, la balle est dans notre camp. Il faut que nous montions des projets pour redynamiser l'agriculture icaunaise. Sébastien Windsor m'a dit que si nous avons des projets structurés, l'État saura nous aider financièrement pour les mettre en œuvre»*.

Accompagner les agriculteurs dans leurs projets, c'est le travail effectué par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Et après une année 2020 catastrophique sur le plan agricole, *«c'est un vrai challenge»*, assure Arnaud Delestre. *«Quand on sort d'une année comme celle-ci, avec une récolte similaire à celle de 2016 qui était déjà la pire récolte jamais enregistrée dans le département, ce n'est pas évident pour les agriculteurs d'établir des projets. Mais nous n'avons pas le choix. Il faut se prendre en main, essayer de construire des choses, en ne s'interdisant rien. Le côté national nous appuiera pour trouver des fonds»*.

Le président de la Chambre d'agriculture icaunaise a fait part, en fin de journée, du projet *«de monter un groupe «zones intermédiaires» au niveau de l'APCA pour qu'ensemble nous puissions évoquer nos difficultés et les ébauches de solutions qui ont été trouvées. Et d'avoir cette force de proposition sur l'échelle nationale. Si nous allons devant l'État et l'ensemble des régions en leur demandant les mêmes choses, il y aura une cohérence et nous serons davantage écouté»*, assure-t-il.

Des problématiques liées à la gestion de l'eau

Mais lorsque l'on parle de *«zones intermédiaires»*, de quoi parle-t-on ? *«La première caractéristique, ce sont des sols à faible réserve utile en eau. Même s'il pleut beaucoup, l'eau ne reste pas dans le sol donc nous ne pouvons pas en bénéficier derrière. Ce sont des sols argilo-calcaires qui sont assez fissurés»*, détaille Arnaud Delestre. *«Comme il y a très peu de réserve en eau, dès qu'il y a un coup de sec, les cultures n'ont plus d'eau et les rendements sont fortement pénalisés»*.

Lors du débat, les problématiques liées à la gestion de l'eau ont beaucoup fait parler. *«Sur cette année, nous avons eu à peu près les mêmes volumes d'eau que l'année dernière, mais avec plus de périodes de sec»*, lance Arnaud Delestre. Alors, les agriculteurs demandent à ce que les droits au stockage de l'eau soient réévalués. *«En France, on stock seulement 1,7 % de l'eau tombée. C'est en moyenne dix fois moins que dans le reste de l'Europe»*, confie Maxime Boucher, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

Autre point fort qui caractérise les *«zones intermédiaires»* : *«Nous avons une fragilité au niveau des évolutions de la PAC»*, poursuit Arnaud Delestre. *«Les zones intermédiaires ont été plus sensibles aux baisses financières. Le montant est passé de 350 € de l'hectare au moment de l'instauration de la PAC en 1992, à moins de 200 € de l'hectare aujourd'hui. Nous avons perdu 150 € de l'hectare d'aide en plusieurs fois. Alors quand il n'y a pas de rendements, que les prix font faibles et que les aides PAC sont basses, tous les voyants sont rouges pour nous»*, conclut le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ

Où en est-on du photovoltaïque au sol dans le département ?

Outre les problématiques liées à la gestion de l'eau et à la PAC, d'autres points ont été abordés lors du débat, dont celui du photovoltaïque au sol pouvant être considéré comme une diversification possible sur une exploitation. «*A l'origine, la profession dans son ensemble était opposée au photovoltaïque au sol*», rappelle Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Face aux mauvaises années qui se succèdent et devant la demande d'un certain nombres d'agriculteurs, le débat autour du photovoltaïque au sol a été relancé dans le département, par la FDSEA 89 et la Chambre d'agriculture de l'Yonne (en novembre 2019). «*Le consensus est arrivé assez vite. Nous avons fait une étude comparative en considérant le photovoltaïque au sol comme une diversification. Nous avons comparé 10 hectares de photovoltaïque au sol (limite retenue pour chaque exploitant, ndlr) au revenu d'un méthaniseur, d'un poulailler, de plusieurs diversifications. Alors nous nous sommes dit qu'à partir du moment où nous autorisions la diversification, nous pouvions aussi autoriser la production d'énergie*», développe Arnaud Delestre.

Mais pas sur n'importe quelle parcelle. «*Nous avons découpé les sols de l'Yonne en quatre catégories, du moins bon au meilleur, en fonction des réserves hydriques et des rendements historiques en blé. Les meilleures terres doivent rester agricoles mais sur les moins bonnes, on peut autoriser le photovoltaïque (sols de catégorie 1 et 2)*».
En France, un programme énergie renouvelable prévoit 30 000 hectares de panneaux photovoltaïques d'ici 2030.

Le ministre en Saône-et-Loire

Attaques de chevaux : «*justice sera faite*»

Entre films d'horreur et rites macabres, une triste série de meurtres ou de sévices infligés à des équidés frappe la France et même l'étranger. La Bourgogne n'est pas épargnée. Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, est venu en Saône-et-Loire afin de rappeler la volonté de l'État de mettre un terme à ces actes. Les forces de l'ordre sont mobilisées, à la demande des professionnels et des ministères.



Face à l'émoi suscité par des actes barbares perpétrés sur des chevaux et des poneys, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie a effectué un déplacement symbolique en Saône-et-Loire, auprès d'éleveurs dont les animaux ont été attaqués.

C'est pour traduire une mobilisation exceptionnelle par rapport aux faits de violence et de maltraitance constatés depuis plusieurs mois partout en France sur des chevaux et des poneys que le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, est venu au centre équestre des Parriauds à Saint-Eusèbe en Saône-et-Loire, près de Montceau-les-Mines, vendredi 28 août. Il était accompagné par le nouveau préfet de Saône-et-Loire, Julien Charles et ses services (DDT, DDSV etc.) mais surtout entouré de toutes les forces de l'ordre (gendarmerie, police, mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires). Ils ne sont pas seuls à enquêter : la Fédération des vétérinaires - effectuant les autopsies sur les «*scènes de crimes*» - et la Fédération française d'équitation sont également prêtes à se porter partie civile pour condamner «*ces criminels*» à la peine la plus lourde. La présidente du Conseil du cheval de Bourgogne Franche-Comté, Claire Juillet, réclamait d'ailleurs au ministre que les peines maximales soient bien appliquées (deux ans de prison ; 30 000 € d'amende). Le ministre a affirmé faire régulièrement un point sur ces affaires avec ses homologues de l'Intérieur et de la Justice. Les parlementaires de tous bords - Rémy Rebeyrotte, Marie Mercier, Jérôme Durain - ont condamné ces «*actes barbares*» et les collectivités ont assuré un plein soutien aux victimes, à l'image de Frédéric Brochot pour le Conseil départemental ou Alain Ballot, maire de la commune. Voisins, anonymes et monde de l'élevage étant pleinement solidaires, réconfortant chacun un peu.

«*Scènes de crimes*»

Il faut dire que les témoignages des éleveurs et propriétaires faisaient froid dans le dos. À Saint-Eusèbe, où une jument, Fleur des dames, a été agressée dans son box, Thomas Desgres, des Écuries Parriauds, a longuement expliqué son incompréhension, son inquiétude et sa fatigue.

Les propriétaires d'une ponette tuée à Saint-Vallier étaient eux aussi encore visiblement choqués par la violence et la cruauté des agresseurs (mutilations, oreille coupée, œil arraché, appareils génitaux enlevés, tête écrasée, sang vidé).

Encore plus terrifiant : beaucoup craignent une recrudescence de «*copieurs*» (copycat) tentés de reproduire ou d'imiter ces faits, ou même la répétition d'un quelconque «*rite*» (le sang de cheval étant historiquement utilisé pour soigner des maladies : sérum contre la rage, tétanos, venin…) voire contre la Covid, imaginaient certains.

Prévenir les forces de l'ordre

Si l'État et les élus faisaient un point sur l'enquête en toute discrétion au fond de l'écurie avec le ministre, Julien Denormandie assurait à l'issue que «*justice sera faite*» et que l'enquête avance. Ou plutôt les enquêtes, puisque le ministre lâchait qu'il s'agit de plusieurs individus. Même s'il partageait «*l'émotion légitime*» des victimes, Julien Denormandie et les forces de l'ordre invitaient chacun à ne pas tenter de faire justice soi-même. La gendarmerie relaie régulièrement des informations (alertes vigi-agri), des consignes et recommandations : signaler (téléphoner au 17) plutôt qu'intervenir, les agresseurs étant particulièrement motivés. «*Il y a manifestement un certain "professionnalisme", des personnes qui agissent avec une certaine technicité*», a-t-il souligné, faisant référence à la ponette vidée de son sang sans laisser la moindre trace et ce, à proximité d'une rue passante. Ou encore aux deux agresseurs dans l'Yonne qui ont lacéré des chevaux et un septuagénaire qui s'est interposé. Un premier portrait-robot a d'ailleurs été largement diffusé et d'importants moyens de surveillance sont mobilisés. La solidarité et la coordination sont maintenant essentielles pour résoudre au plus vite ces crimes barbares.

L'EXPLOITANT AGRICOLE
DE SAÔNE-ET-LOIRE

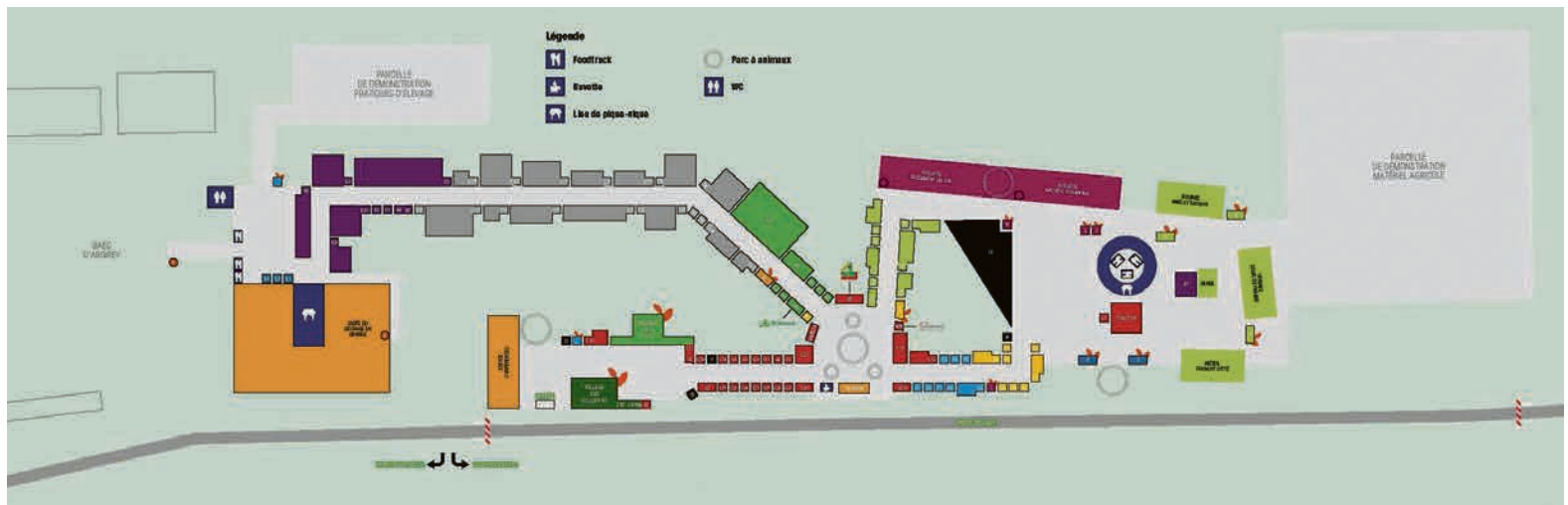




Salon

Deux jours pour faire le tour des technologies de l'élevage bio

Tech & Bio, organisé les 9 et 10 septembre à Villers-Pater, en Haute-Saône, est le seul salon d'élevage de l'année dans tout le nord-est de la France. Il est entièrement dédié aux techniques d'élevage bio et alternatives.





A l'alimentation, systèmes de production, santé animale, filières, bien-être des éleveurs… Autant de thèmes selon lesquels va s'organiser le salon Tech & Bio, qui se tiendra mercredi 9 et jeudi 10 septembre en Haute-Saône, sur la commune de Villers-Pater, près de Vesoul. Un rendez-vous unique, de par sa nature, mais aussi dans le contexte particulier de crise sanitaire que nous connaissons.

Les occasions de découvrir les innovations dans le domaine des techniques d'élevage bio et alternatives ne sont pas fréquentes, raison de plus pour ne pas manquer cet évènement, proposé par les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

C'est le Gaec d'Argirey qui va accueillir la manifestation où les visiteurs pourront découvrir de très nombreux ateliers techniques répartis en pôles, mais aussi tout un village d'exposants (plus de 100 au total) couvrant le secteur des cultures (semences, fertilisants…) à celui des organismes collecteurs (coopératives, négoces…) en passant par les bâtiments (conception, construction…) ou les équipements d'élevage.

Ce salon affirme aussi la volonté de la profession d'accompagner la croissance des conversions en agriculture biologique dans notre région. *«En Bourgogne Franche-Comté,* souligne Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, *le bio concerne aujourd'hui plus de 10 % des exploitations et 8 % de la Surface agricole utile (SAU). Dans ce contexte, les salons Tech & Bio confirment plus que jamais leur rôle : carrefours d'échanges et de savoir-faire, pour répondre aux enjeux de la transition des systèmes agricoles et de l'alimentation».*

Un salon qui s'adresse au plus grand nombre

Le choix d'axer cette édition 2020 sur l'élevage se justifie par le poids de cette activité en Bourgogne Franche-Comté. Le grand intérêt d'un tel salon réside aussi dans le fait qu'il s'adresse au plus grand nombre : il est à la fois un lieu de découverte et de réflexion pour les agriculteurs conventionnels désireux de donner une nouvelle orientation à leur activité, et le rendez-vous de l'innovation pour les exploitants en bio souhaitant se tenir informés des approches nouvelles.



Au cœur de la technique

Sur Tech & Bio, huit pôles techniques seront présents : (Alimentation, Systèmes de production, Santé animale, Technique animale, Filières, Bien-être des éleveurs, Village de la bio, Village des collectifs). Animés par des dizaines de professionnels, ils répondront à toutes les questions, de la conception d'un bâtiment jusqu'à la valorisation de la matière organique en passant par des réflexions autour du paillage ou du photovoltaïque, autour de plus de 80 ateliers. Sept stands et douze ateliers seront consacrés à l'amélioration de la rentabilité et à l'optimisation des pratiques. Des réponses seront apportées sur la meilleure façon de concevoir un bâtiment efficace en bovin bio, sur la manière d'éviter les courants parasites en élevage laitier, sur l'intérêt du paillage en plaquette par rapport au paillage classique, sur le photovoltaïque comme option viable, sur la valorisation des matières organiques. Les visiteurs pourront aussi se renseigner sur l'impact du tassement des sols sur la productivité. Ces ateliers seront animés par les Chambres d'agriculture 70, 58 et 89, la Chambre régionale d'agriculture, Arvalis, HSCE-Inrae Mirecourt, Gen'IAtest, Interbio et Umotest. Parmi ces pôles techniques, il est intéressant de faire un focus sur celui consacré à l'Alimentation. Souvent mésestimée, l'alimentation du troupeau occupera une place centrale du salon avec pas moins de 23 ateliers techniques. De la mise en place d'un pâturage tournant à l'optimisation des rations fourragères en passant par des conseils pour atteindre l'autonomie protéique et la visite d'un séchage en grange présent sur les lieux, les participants obtiendront beaucoup d'informations afin d'améliorer la conduite de leurs troupeaux, qu'il s'agisse de bovins viandes, laits ou de monogastriques. Ces ateliers seront complétés par deux conférences sur l'autonomie fourragère des exploitations et la finition des bovins à l'herbe. Ils seront animés par les Chambres d'agriculture 71, 39, 58 et 89, la Chambre régionale d'agriculture, Arvalis, Conseil Élevage Franche-Comté, Eva Jura, Feder, la Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou, Interbio, le Moulin Dornier, Obsalim, le Pôle Bio Massif Central, Salamix Inrae.

Tout un programme !

Voici l'ensemble des rendez-vous programmés sur les deux jours du salon :
***Pour le pôle Alimentation :**
- Pâturage tournant, comment je fais ? (9 septembre 10 heures/10 septembre 12 h 15)
- Happygrass : outil de gestion des prairies et du pâturage (9 septembre 10 h 45/10 septembre 13 h 30)
– Performances du pâturage en bovin viande (9 et 10 septembre 11 h 30)
– Pâturage des prairies naturelles au parc du Morvan (9 septembre 13 h 30)
- Équi'Pâture : le pâturage des équins (9 septembre 14 h 15/10 septembre 10 heures)
- Retour d'expériences sur le pâturage des monogastriques (9 et 10 septembre 15 heures)
- Mixité au pâturage et pâturage des ovins (9 septembre 15 h 45/10 septembre 10 h 45)
- L'autonomie fourragère et alimentaire en agriculture biologique (conférence le 9 septembre à 13 h 30)
- L'engraissement en bovins en bio (conférence le 10 septembre à 11 h 30)
- Mélange de céréales – protéagineux grains Cerpro (9 et 10 septembre 10 heures)
- Utilisations des méteils et des couverts en ovins (9 septembre 10 h 45 et 14 h 45/10 septembre 10 h 45 et 14 h 15)
- Les graines de protéagineux dans la ration des monogastriques (9 et 10 septembre 11 h 30)
- Conduite des oléoprotéagineux et valorisation pour les troupeaux (9 et 10 septembre 12 h 15)
- Triage à la ferme (9 septembre 15 h 45/10 septembre 10 heures)
- Le tiercé des fourrages (9 et 10 septembre à 10 heures)
- Conduite des fourrages du semis à la récolte (9 et 10 septembre 10 h 45)
- Valeur des aliments et interaction dans une ration – Présentation du logiciel Systall (9 et 10 septembre 11 h 30)
- Diversité des rations en élevage laitier bio (9 et 10 septembre 15 heures)
- Bâtir une ration en bovins allaitants (9 septembre 15 h 45/10 septembre 13 h 30)
***Pour le pôle Systèmes de production et références économiques :**
- Réussir sa conversion en bio (9 septembre 10 heures et 13 h 30/10 septembre 10 h 45 et 13 heures)
- Trouver des leviers d'adaptation face au changement climatique (9 septembre 10 h 45/10 septembre 15 heures)
- Construire son système de production en bio : retour d'expérience de la ferme expérimentale de l'Inrae de Mirecourt, dans les Vosges (9 septembre 11 h 30/10 septembre 14 h 15)
- Bovins allaitants : quel sera l'impact sur mon système si je passe en bio ? (9 septembre 14 h 15/10 septembre 10 heures)
- Bovins lait : quel sera l'impact sur mon système si je passe en bio ? (9 septembre 15 h 45/10 septembre 11 h 30).
***Pour le pôle Santé animale :**
- Éviter les maladies métaboliques (9 et 10 septembre 10 h 45)
- Panse-bête et ABS, des outils pour améliorer la santé de son élevage (9 et 10 septembre 10 h 45)
- La biosécurité : l'affaire de tous (9 et 10 septembre 11 h 30)
- Parage : quand lever le pied ? (9 septembre 12 h 15/10 septembre 15 h 15)
- Santé animale : une question d'équilibre ! (9 et 10 septembre 13 h 30)
- Maîtriser le parasitisme (9 et 10 septembre 13 h 30)
- Tarissement et santé de la mamelle (9 et 10 septembre 14 h 15)
- Observer plus pour soigner mieux (9 et 10 septembre 14 h 45)
- Qualité de l'eau et minéraux (9 septembre 15 heures/10 septembre 11 h 30)
- Utiliser la complémentarité des médecines (9 septembre 15 h 45/10 septembre 10 heures)
- Approche de l'ostéopathie (9 et 10 septembre 15 h 45)
- Les clés pour gérer la santé en agriculture biologique (conférence le 9 septembre 15 h 30)
- Pour une gestion raisonnée des traitements (conférence le 10 septembre 15 h 30)
***Pour le pôle Techniques animales :**
- Maîtriser les bons repères de la reproduction en bovin lait bio (9 septembre 10 h 45 et 14 h 15/10 septembre 12 h 15 et 15 heures)
- Évolutions génétiques du troupeau : les outils à ma disposition (9 septembre 12 h 15 et 15 h 45/10 septembre 10 heures et 13 h 30)
- Plaquettes bois : les animaux adorent ! (9 septembre 10 heures et 15 heures/10 septembre 10 h 45 et 14 h 15)
- L'agroforesterie : une arme contre le réchauffement climatique (9 septembre 12 h 15 et 16 h 30/10 septembre 12 h 15 et 15 h 45)
- Photovoltaïque : quels intérêts en agriculture ? (9 et 10 septembre 11 h 30, 14 h 15 et 15 h 45)
- Initiation à la géobiologie (9 et 10 septembre 10 heures, 13 heures et 16 h 30)
- Éviter les courants parasites en élevage (9 et 10 septembre 11 h 30 et 15 heures)
***Pour le pôle Filières :**
- Présentation des filières bio volailles de chair et poules pondeuses (9 et 10 septembre 10 heures)
- Circuits de commercialisation de viande porcine (9 et 10 septembre 10 h 45)
- Transformation fromagère à la ferme (9 et 10 septembre à 11 h 30)
- Circuits de commercialisation en viande ovine (9 et 10 septembre 13 heures)
- Circuits de commercialisation en viande bovine (9 et 10 septembre 14 h 15)
- Filière protéine : du local au local (9 et 10 septembre 15 h 45)
- Filière et débouchés en bovins viande bio (conférence le 10 septembre 9 h 30)
- Production et commercialisation du lait bio (conférence le 10 septembre 13 h 30)
***Pour le pôle Bien-être de l'éleveur et de l'éleveuse :**
- Oser être fier d'être éleveur ou éleveuse (en continu sur les deux journées)
- Préserver sa santé au quotidien (en continu sur les deux journées)
- Organiser son travail et manager ses salariés (en continu sur les deux journées)
- Trouver en un clic les informations dont vous avez besoin (en continu sur les deux journées)


Miss Terre

Organisé sur deux jours, l'évènement, principalement axé sur l'élevage, a de quoi combler les attentes de celles et ceux qui envisagent une conversion en bio, ou qui ont déjà franchi le pas et souhaitent rester en veille sur les innovations du secteur.

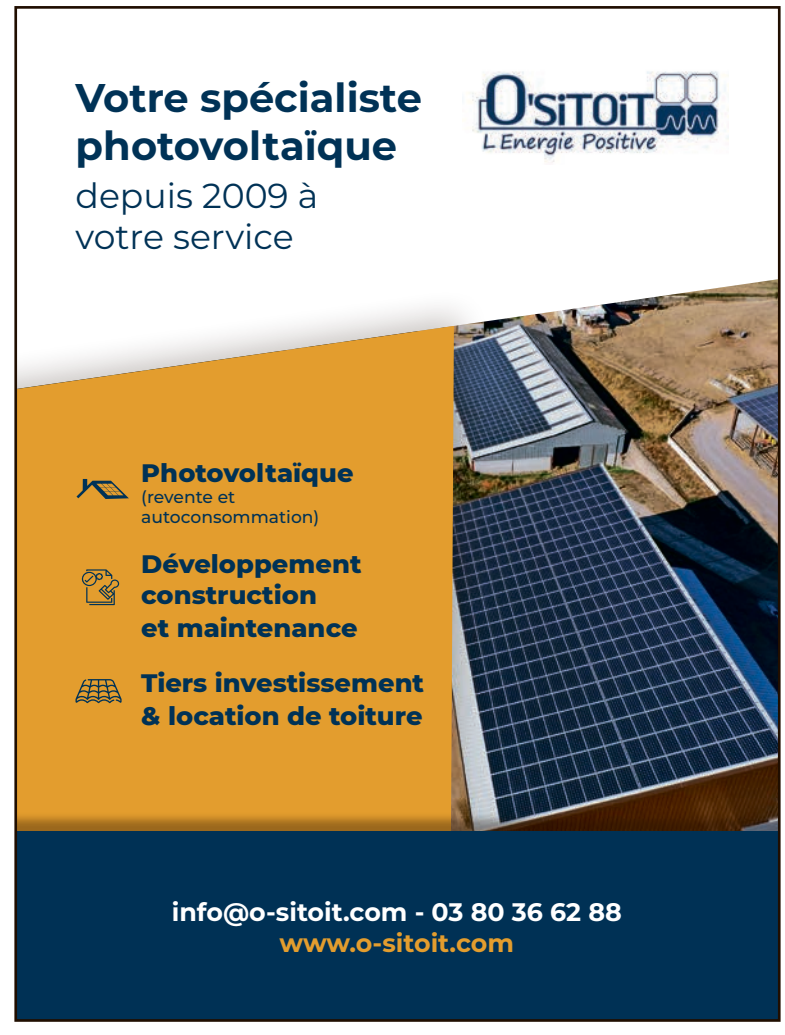


Les uns comme les autres trouveront certainement leur bonheur dans le programme très fourni et qui fait une large place aux ateliers, aux débats et à l'échange de savoirs.
Côtés exposants, Tech & Bio 2020 fait le plein d'entreprises locales et de fournisseurs nationaux et internationaux. La quasi-totalité des marques de machinisme agricoles sera représentée, et des entreprises de tous les domaines susceptibles d'intéresser les agriculteurs seront de la partie : fertilisation, protection, semences, aliments, machinisme, triage, construction, équipement d'élevage, énergies, conseil et développement, banques, assurances, organismes certificateurs, coopératives, négoces…

BERTY ROBERT

Tech & Bio en pratique

Tech & Bio, les 9 et 10 septembre à Villers-Pater, en Haute-Saône. Ateliers techniques, conférences, démonstrations de matériel, visite d'exploitation laitière, village exposants. L'entrée du salon est gratuite. Obtenez votre billet sur www.tech-n-bio.com/fr



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1594
VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2020

Les semoirs monograines s'électrifient

L'entraînement électrique des semoirs de précision fait de plus en plus d'adeptes, séduits par son confort d'utilisation, son entretien réduit et son efficacité pour la modulation et la coupure de rang.



Kuhn

Certains constructeurs comme Kuhn font le choix d'une alimentation électrique autonome en intégrant au semoir un alternateur, accompagné ou non de batteries.

En quelques années, l'entraînement électrique est devenu incontournable dans l'offre des constructeurs de semoirs monograines, notamment sous l'effet de nouveaux arrivants qui ont d'emblée intégré cette technologie. Sur le terrain, les utilisateurs ont rapidement pris la mesure des progrès offerts par ce type d'entraînement des distributions. Premier avantage, le réglage de la dose de semis s'effectue depuis la console, sans descendre de la cabine. À noter que la grande majorité de ces appareils sont compatibles Isobus. Il suffit d'indiquer une population ou un écartement entre graines sur la ligne de semis, l'électronique se charge ensuite de gérer la vitesse de rotation du moteur électrique entraînant le disque.

Se brancher au tracteur ou sur une génératrice

Cette simplicité de conception se traduit également par un entretien facilité, l'utilisateur n'ayant plus à vérifier ou graisser les composants de la transmission mécanique. Pour des semoirs à inter-rang variable, la modification de l'écartement entre éléments n'est plus dépendante des éléments de transmission. *«Sans axes de transmission dans tous les sens, le semoir vieillit mieux»*, nous confie le responsable marketing d'une grande marque. Si elle simplifie le semoir, l'intégration de moteurs électriques ajoute malgré tout une nouvelle composante dans le suivi du semoir, à savoir l'alimentation en courant. Suivant le besoin d'entraînement de leur distribution et du nombre de rangs, les constructeurs utilisent soit la prise du tracteur, soit une génératrice sur le semoir, accompagnée ou non de batteries. Dans le premier cas, on évite un surcoût sur le semoir, mais l'alternateur et la batterie du tracteur doivent être irréprochables. Dans le second, on renchérit le prix, mais l'on dispose d'une alimentation autonome sur le semoir. Certains constructeurs se tournent vers la génératrice pour travailler à tension plus élevée, nécessitant une intensité plus faible pour les moteurs. L'adoption de moteurs électriques ouvre de nouvelles possibilités, de par leur réactivité et leur capacité à réguler en continu la vitesse des disques de distribution. La coupure de rang est ainsi beaucoup plus facile à mettre en œuvre que sur un semoir mécanique ou hydraulique. En évitant les recroisements, cette fonctionnalité permet un gain substantiel de semences, selon la configuration des parcelles. Elle favorise également une croissance plus homogène de la culture, limitant les phénomènes de concurrence dans les zones surpeuplées.

Accéder à la modulation de densité de semis



M. Portier

Le positionnement des graines en quinconce permis par le dispositif GeoSeed des semoirs Kverneland, assure une levée et un développement homogène des betteraves. Il assure également un semis en parallèle du maïs avec un interligne et un espacement entre graines de 37,5 cm, pour un binage dans les deux sens.



Amazone

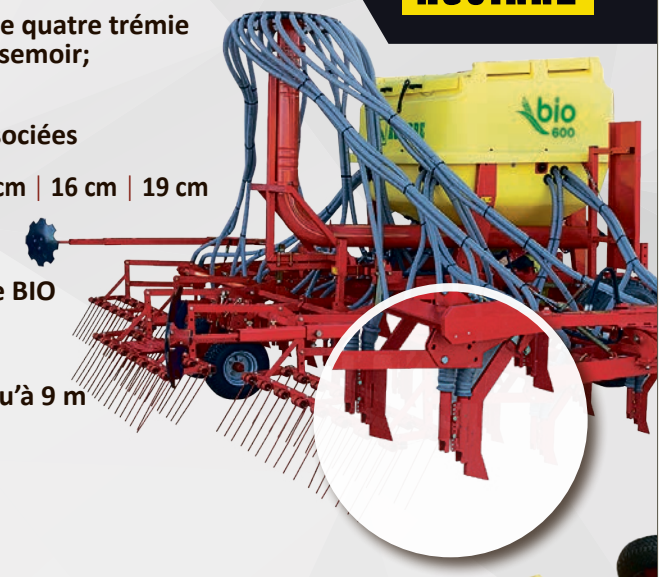
Le réglage de la dose de semis est facilité par l'entraînement électrique des distributions.

SEMOIRS PNEUMATIQUES

AGUIRRE

Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)
Largeur de travail de 4 à 7,2 m
Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
Double parallélogramme
Roues de jauge avant et arrière
Exclusivité AGUIRRE, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée
Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémie (quatre distributions) sur ce type de semoir; capacité totale jusqu'à 4000 L.
> idéal pour implanter vos cultures associées
> Inter-rangs possibles: 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm
> Epaisseurs de dents: 12 mm
> Un modèle spécifique pour la culture BIO
> Dents avec double descente
> Modèle traîné largeur de travail jusqu'à 9 m







31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com



M.Portier

Les microgranulateurs peuvent également disposer d'un entraînement électrique.

Les modèles à distributions électriques

Amazone Precea ; Horsch Maestro ; John Deere MaxEmerge 5E et ExactEmerge ; Kuhn Maxima 3E et Kosma ; Kverneland Optima et Monopill e-Drive; Lemken Azurit ; Maschio Gaspardo Isotronic (MTE, Monica, Magica, Maga, Mirka, Manta, Renata, Julia) et Chrono ; Monosem NG Plus 4, Monoshox NG Plus M et NX M, Meca V4 ; Sfoggia Discover Elektra ; Sola Prosem Elektra ; Väderstad Tempo

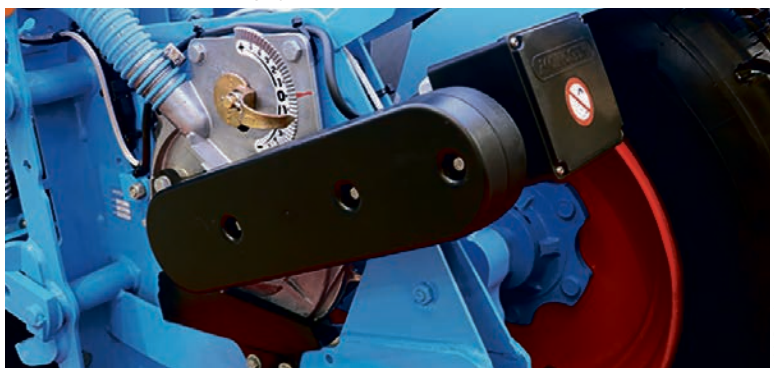


M. Portier

Les appareils de dernière génération comme le Chrono de Maschio Gaspardo profitent d'une distribution intégrant l'entraînement électrique dès la conception.

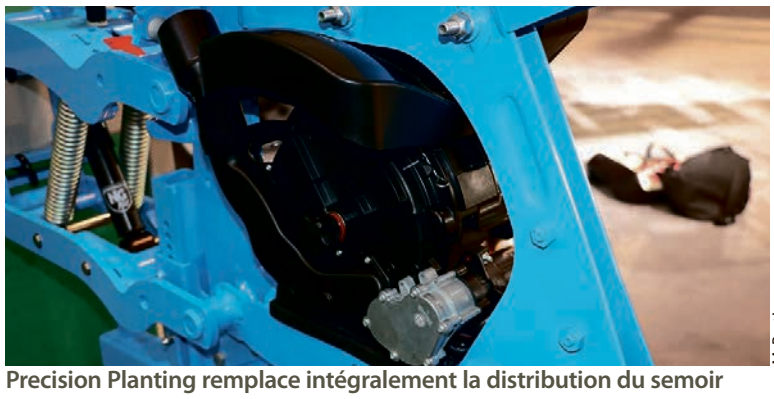
Mais là où se différencie véritablement l'entraînement électrique, c'est dans la mise en œuvre de la modulation de densité de semis, qu'elle soit manuelle, ou dans l'idéal, pilotée par GPS. Si elle reste peu répandue en betterave, cette pratique est encouragée en maïs par les semenciers, qui y voient un intérêt pour valoriser le potentiel de la variété en fonction de l'hétérogénéité des sols. Certains constructeurs offrent une modulation rang par rang, qui a plus d'intérêt sur des appareils de grande largeur, afin de mieux respecter le zonage de la carte de modulation, ou encore pour compenser les effets de sur et sous-densité dans les courbes. Cette gestion individuelle donne la possibilité d'augmenter la densité de semis sur les rangs jouxtant un jalonnage, *«une pratique qui devrait se développer en maïs, avec l'adoption d'un écartement de 50 cm dans de nombreuses exploitations»*, estime Étienne de Saint Laumer, chez Horsch. Plus marginalement, la modulation par rang a aussi un intérêt pour les multiplicateurs de semences qui sèment les mâles et femelles à des densités différentes. L'entraînement électrique ne concerne pas que le semis, il peut également équiper les trémies de fertilisation et les microgranulateurs. Un constructeur comme Monosem est ainsi capable de générer trois cartes de modulation: semis, engrais et insecticide. Avec une gestion rang par rang du microgranulateur, la coupure peut être couplée à celle du semis.

Michel Portier



M. Portier

Des constructeurs comme Monosem ont intégré un entraînement électrique à des éléments existants.



M. Portier

Precision Planting remplace intégralement la distribution du semoir pour intégrer sa solution à entraînement électrique.

Electrifier son ancien semoir

Si votre semoir monograine a encore de beaux jours devant lui, des solutions existent pour lui adapter un entraînement électrique. Les plus répandues consistent à intégrer un moteur électrique pour entraîner la distribution qui n'est pas modifiée. Elles comprennent également une gestion électronique dédiée. Ce sont par exemple les dispositifs SurDrive d'AgLeader (importés par InnovGPS), CM-20 de TopCon, XseedRow de Softivert... À noter que le système TopCon est également disponible pour l'entraînement des microgranulateurs. Plus poussé, l'équipement de Precision Planting (distribué par Vantage et Sly) comprend une modification complète de la distribution, incluant un entraînement électrique du disque par sa périphérie. Sa gestion électronique pilote la coupure et la modulation par rang. L'équipementier propose également des microgranulateurs entraînés électriquement, réservés aux insecticides de 10 à 20 kg/ha. Pour la fertilisation, l'américain se limite à une solution liquide, avec toujours une gestion par rang de la coupure et de la modulation.



Väderstad

L'entraînement électrique des semoirs monograines facilite la mise en œuvre de la coupure de rang.

VÄDERSTAD

Haute précision - Emergence parfaite

Le Väderstad Spirit réalise le nivellement, la préparation du lit de semences, la reconsolidation, le semis et le rappui en un seul passage.

Grâce au contrôle individuel de la profondeur des rangs, le Spirit place la graine à la bonne profondeur et assure une emergence homogène.



VÄDERSTAD
Là, où l'agriculture commence

Demandez une présentation à votre distributeur

AVENIR motoculture
21 Arc/Tille - Ménétreux - **03 80 60 07 77**

DACHARD SAS
58 St Benin d'Azy - **03 86 60 21 80**

Groupe Sureau
Sureau Europagri
89 Avallon - Tonnerre
58 Tannay - **03 86 34 18 35**

MALECOT POIRIER AGRI
58 Saint-Loup - **03 86 26 24 49**



EUROTYRE
PNEUS ET SERVICES

- Stock important
- Vulcanisation à chaud
- Montage / équilibrage
- Mécanique

Ets **COIGNET** **Proximité** **Réactivité**

• Clamecy 03 86 27 19 38 • Ciez 03 86 26 43 28 • La Charité/Loire 03 86 70 15 93

coignet-ciez@orange.fr www.eurotyre.fr

Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* •

Agrisem **Le semoir Tri-O-Sem dans sa version définitive**


M. Portier

Conçu pour les itinéraires sans labour, le semoir à dents Tri-O-Sem arbore une conception renouvelée, utilisant un châssis porté repliable. Les éléments semeurs combinent un coutre circulaire monté sur boudins en élastomère, suivi d'une dent à sécurité queue-de-cochon associée à une grande roue de terrage avec un parallélogramme. Les socs semeurs en forme de T inversé assurent l'implantation de la semence et de l'engrais, l'appareil étant équipé de deux têtes de distribution par demi-largeur. Le Tri-O-sem est complété par une trémie frontale DSF.
Largeur : 4,50 et 6 m - Interrang : 25 cm - Trémie : 1 600 à 2 200 l

Alpego **Une trémie compacte en inox**



M. Portier

Afin d'améliorer la visibilité sur l'avant, Alpego a redessiné sa trémie frontale. La nouvelle AS-Pro, dotée d'une cuve en inox, reprend le doseur, la turbine et l'électronique (Isobus en option) du modèle précédent ASF. Pour simplifier la mise en œuvre, le doseur s'atteint par l'avant. Le radar est remplacé par un GPS embarqué. Positionnée sur le côté, la turbine est mieux protégée, notamment grâce à de larges bavettes. Le système de signalisation à leds est intégré au châssis, tandis qu'un tasse-avant vient se positionner sous la trémie en option.

Alpego **Une rampe de semis double disque**


M. Portier

La gamme de semis Alpego se complète d'une rampe équipée de nouveaux éléments semeurs à double disque montés sur parallélogramme. L'ajustement de la profondeur de semis est centralisé par une manivelle. La pression de chaque élément est réglable jusqu'à 50 kg. Les disques sont montés sur des roulements sans entretien.

Amazone **Le monograine Precea sème à 15 km/h**


Amazone

Le semoir monograine Precea inaugure une unité de distribution autorisant une vitesse de travail maximale de 15 km/h. Ce nouveau dispositif fonctionne en surpression. Les semences sont plaquées sur le disque de sélection par le flux d'air fourni par la turbine. Elles passent ensuite devant un sélecteur de double à trois niveaux (réglable en option sur le terminal), avant de rejoindre la canule d'expulsion, où la pression d'air est interrompue. Le bon fonctionnement est contrôlé par un capteur optique, qui affiche tout défaut de sélection sur l'écran en cabine. La distribution est entraînée mécaniquement (allure maximale de 12 km/h) ou électriquement sur les Precea 3000 fixe et 4500-2 télescopique (uniquement électrique sur l'intégrable 3000-A). La mise en terre est assurée par les disques PreTeC exerçant une pression d'enterrage maximale de 220 kg avec le réglage mécanique ou jusqu'à 400 kg avec la commande hydraulique. Le monograine Precea se complète de microgranulateurs à entraînement électrique et d'un dispositif de fertilisation, mécanique ou électrique, utilisant des doubles disques pour l'incorporation de l'engrais. Il est éligible au pilotage Isobus et autorise, dans cette configuration, la coupure individuelle des rangs.
Modèle : Precea 3000/3000-A/4500-2 - Châssis : fixe/intégrable/télescopique - Largeur : 3 / 3/4,5 m - Trémies à semence : 55 l
Trémies à engrais : 950 ou 1 250 l

LES AGRICULTEURS N'ONT PAS CESSÉ D'AGIR



ET ON N'A PAS FINI DE LES SOUTENIR.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

05/2020 - H41213 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Yann Stofer. BETC

SV-PRO
DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE
AMAZONE



MACHINES DISPONIBLES
DEMANDEZ VOTRE DÉMONSTRATION AUPRÈS DE VOTRE CONCESSIONNAIRE SV-PRO !
www.sv-pro.com Retrouvez-nous sur : SV-PRO

Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* •



Carré

Carré **Le semoir Pentasem avec ou sans trémie**

Afin de répondre aux agriculteurs disposant déjà d'une trémie frontale, Carré décline son semoir à 5 rangées de dents (15 cm d'interligne) en version sans trémie embarquée. Cette configuration a également l'avantage de mieux équilibrer les masses sur le tracteur. Ce semoir, capable d'intervenir en simplifié ou sur labour jusqu'à 12 km/h, dispose d'une tête de répartition ADS fournie par Sulky. À l'arrière, il s'équipe de roues à bandage ou d'un rouleau Farmflex.
Largeur : 6 m - Nombre de dents : 40 - Poids : 1 900 kg

He-Va **Le semis en bandes avec un ameublisseur**



M. Portier

L'ameublisseur Sub Tiller peut recevoir un équipement de semis pour une implantation en bandes, en itinéraire simplifié ou en direct. Dans sa version semi-portée, l'appareil reçoit une trémie principale de 1 100 l (identique à un modèle frontal) pour l'engrais qui est incorporé à l'arrière des dents d'ameublissement. Un semoir MultiSeeder prend place à l'arrière du rouleau avec une rampe de semis à disques, intégrant un ou deux éléments par dent. Piloté par un nouveau terminal, ce semoir est doté de deux petites trémies de 100 l équipées chacune de leur distribution. Il permet notamment le semis de colza et l'apport d'antilimace sur la ligne. À noter que les dents peuvent désormais être précédées de disques ouvreurs à la profondeur de travail réglable. Largeur : 5, 6 et 7 m - Nombre de dents : 9, 11 et 13

Horsch **Deux doseurs au choix pour le Maestro**



M. Portier

Tenant compte des exigences très variées des utilisateurs de semoirs monograines, Horsch fait évoluer son semoir monograine Maestro en lui greffant un nouveau doseur décliné en deux versions. Baptisé AirSpeed et équipant les modèles CX et RX, le premier fonctionne en surpression, autorisant des semis rapides jusqu'à 20 km/h. La graine est assistée par un flux d'air dans un tube de descente, pour être libérée juste devant une roulette de rappui. Horsch estime que cette solution offre précision et débit de chantier en semis de maïs, soja et tournesol, à profondeur suffisante. Le second doseur AirVac fonctionnant en dépression, qui équipe les modèles CV et RV, est préconisé pour les petites graines, les semis à faible profondeur et pour les utilisateurs qui ne recherchent pas à tout prix la vitesse de travail. Horsch garantit ainsi un semis de qualité jusqu'à 10 km/h en maïs, soja, sorgho, tournesol, colza et betterave. Le constructeur abandonne les petits disques crantés au profit de disques percés (30 trous) de plus grand diamètre. L'entraînement électrique est alimenté par la prise Isobus du tracteur jusqu'à 12 rangs. Les réglages du doseur sont simplifiés. Une fois le disque choisi, il suffit de positionner le sélecteur qui ne demande par la suite aucun réglage. L'utilisateur n'agit que sur le flux d'air depuis le terminal en cabine pour s'adapter à la taille des grains. En option, le dispositif Horsch Connect offre un pilotage du semoir depuis le smartphone par liaison wifi, le terminal isobus dans le tracteur restant prioritaire.
Les modèles portés RX et RV disposent de trémies individuelles de 70 l et fonctionnent en association avec une trémie frontale Partner FT pour l'apport d'engrais et de microgranulés. Les modèles traînés CX et CV offrent la possibilité de disposer d'une trémie centralisée de 800 l pour la semence, en plus des 3 000 l pour l'engrais. Modèle : Maestro RX et RV/Maestro CX et CV. Type de châssis : porté/traîné
Nombre de rangs : 8, 9, 12 / 8 à 36. Interrang : 45 à 80 cm

Easy Drill
série 10
Nouvel élément semeur Tandem



Sky Agriculture
Un semoir polyvalent
- sur sol travaillé
- en semis direct
- dans un couvert vivant

SARL **BASSET**	10 Polisot 10 Channes	**03 25 29 61 10** **03 25 29 30 86**
SAS **BOUCHERON**	21 Venarey les Laumes et son agent **BSA 89** Cussy les Forges	**03 80 97 01 50** **03 86 33 11 24**
Ets De BRUIN	89 Cerisiers 89 Charny 58 Châteauneuf Val de Bargis	**03 86 96 20 08** **03 86 63 09 13** **03 86 59 31 26**
OUANNE AGRI	89 Ouanne	**03 86 47 65 87**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

AGUIRRE
Semi-direct ou simplifié de 3 à 9 m.
Trémie frontale AS PRO de 3 à 8 m.
ALPEGO





sarl **WALTER**
Route de Varanges
21110 Rouvres en Plaine **03 80 79 17 37**

Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* •

Kuhn **Modulation de dose électrique sur le Maxima 3 e**

Grâce à la modulation de semis rang par rang, le semoir Maxima 3 électrique module automatiquement le nombre de graines à semer en fonction de la carte de préconisation de la parcelle chargée sur le terminal Isobus. Les densités de semence varient en fonction des hétérogénéités de sol. Cette technologie assure l'adaptation de la quantité de semence implantée en fonction du type de sol (capitalisation sur les zones à fort potentiel en ajustant la dose/hectare et la limitation du peuplement dans les zones à faible potentiel). Le constructeur annonce un gain de l'ordre de 5 à 8% de rendement supplémentaire en fonction de l'hétérogénéité des sols.
Le réglage de la modulation de dose de semis rang par rang se fait depuis la cabine via le terminal Isobus. Le changement de densité s'opère automatiquement en fonction de la carte de modulation. Si le semoir passe sur 2 zones différentes en même temps, chaque rang de la machine respecte les consignes de semis de la carte de préconisation.



M. Portier

Kuhn

Kverneland **Le semoir e-drill maxi plus fertilise au semis**


D.Laisney

Le semoir pneumatique e-drill maxi plus, intégrable sur une herse rotative, se caractérise par l'adoption d'une trémie divisée en deux. Il autorise ainsi l'implantation simultanée de différentes cultures ou bien la fertilisation au semis. Sa cuve, d'une capacité maximale de 2 100 l, intègre une cloison mobile répartissant la capacité en respectant un ratio de 60/40, 70/30 ou 100/0. Elle s'accompagne de deux doseurs à entraînement électrique compatible isobus, ainsi que de capteurs de fond de trémie. La mise en terre de l'engrais ou de la seconde semence s'effectue à l'aide d'un deuxième tube de descente sur chaque élément semeur.

Lemken **Lifting pour les semoirs Saphir et Solitair**

Inspiré des Solitair 23 et 25, le relookage des semoirs portés Saphir 9 et Solitair 8 et 9 profite essentiellement au confort d'utilisation, la distribution et les rampes de semis n'évoluant pas (interligne de 12,5 ou 15 cm). Le semoir mécanique Saphir 9 adopte le contrôle électronique EcoDrill associé à la console tactile LET-40. Sa nouvelle trémie reçoit un couvercle en polyéthylène plus facile à manipuler et dégageant davantage d'espace pour le remplissage au moyen de big bags. Le marchepied et la passerelle d'accès sont redessinés et les commandes latérales sont désormais mieux protégées. Les semoirs pneumatiques Solitair 8 et 9 bénéficient également d'une nouvelle trémie fermée par un couvercle en polyéthylène. La turbine, dérivée de celle du Solitair 25, est plus silencieuse et moins gourmande en débit hydraulique. Le contrôle de débit est facilité par un bouton d'entraînement sur le semoir, tout comme l'accès au doseur, grâce à un marchepied escamotable. La rampe de semis de ces semoirs peut être complétée par une herse de recouvrement escamotable.
Modèle: Saphir 9- Largeur: 3 m - Trémie: 860 ou 1 160 l
Modèle: Solitair 8 et 9 - Largeur: 3; 3,50 et 4 m
Trémie: 1 100 ou 1 850 l


Lemken

Monosem **Semis et binage à 25 cm d'inter-rang**

Afin de répondre au développement des céréales hybrides ou bio, Monosem a développé un semoir monograine et une bineuse à 17 rangs disposant d'un interrang de 25 cm. Le constructeur utilise ses éléments semeurs Monoshox NG Plus M ou NG Plus 4, adaptés au faible espacement avec des roues de jauge et des trémies étroites, ainsi qu'un bloc tasseur arrière compact. Cette configuration ouvre la voie à l'utilisation d'un seul semoir pour toutes les cultures en n'utilisant qu'un rang sur deux ou trois pour réaliser des semis à 50 ou 75 cm ou encore en Twin-Row.



M. Portier

Precision Planting **Gestion automatique de la profondeur de travail**


Precision Planting

Le système SmartDepth de Precision Planting adapte en continu et automatiquement la profondeur de travail en fonction du taux d'humidité du sol, grâce à des capteurs d'humidité. L'opérateur a juste à paramétrer en amont deux profondeurs mini et maxi. En ressort une levée homogène. Ajoutons que l'espacement entre graines est également modulé en fonction de la ressource en eau.

AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com
HE-VA



Semoir Pneumatique de Précision pour petites graines et engrais granulés

Le Multi-Seeder est un semoir Pneumatique de Précision pour tous types de petites graines et Engrais granulés, adaptable sur toute la gamme des Rouleaux, Herses Etrille, Décompacteurs, Déchaumeurs à dents et disques HE-VA.

Jean Michel CHENILLOT :
06 08 95 26 90
e-mail : jmc@agridis.com

Adrien AUVIGNE :
06 47 99 32 10
e-mail : aa@agridis.com


Semoir AMAZONE CIRRUS


Semoir AMAZONE PRIMERA


Semoir AMAZONE CONDOR

GAMME SEMOIRS - Venez les découvrir

Cormat
Le sens du service

AMAZONE

CHAUMONT - DIJON - LANGRES
03 25 02 65 31 - adv@cormat.fr

Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* •

Sky **Une quatrième trémie pour les semoirs Maxidrill et Easydrill**


M. Portier

Les semoirs de semis direct ou simplifié Easydrill et Maxidrill accueillent une quatrième trémie, permettant de gérer quatre produits différents (semence, engrais, insecticide, antilimace…). Chaque trémie est équipée de son propre doseur, les produits étant acheminés par deux circuits d'air sous pression alimentant deux têtes de répartition, pour une implantation à deux profondeurs différentes sur la même ligne de semis. Le pilotage individuel des sorties des têtes de distribution offre de nouvelles possibilités de jalonnage, permettant d'intégrer n'importe quelle largeur de travail pour le pulvé, sans être contraint par un multiple de la largeur du semoir. L'automatisation de la fermeture d'un rang sur deux facilite la gestion du binage. En bout de champ, le dispositif inversant les rangs ouverts et fermés assure la continuité de l'interligne entre deux passages. À noter également l'arrivée d'un modèle de 8 m dans la gamme Easydrill.

Sola **Un combiné strip-till et semoir monograine**


M. Portier

Le semoir Prosem K Elektra strip-till associe des éléments semeurs monograines à des unités de préparation du sol intervenant uniquement sur le rang. Le module strip-tiller dispose d'un disque ouvreur associé à deux roues de jauge, de chasse-débris rotatifs et d'une dent travaillant en profondeur suivie de deux disques affinant la terre. L'élément semeur à double disque bénéficie de l'entraînement électrique de sa distribution. Il est fixé directement sur le châssis du strip-tiller via un parallélogramme. L'ensemble, particulièrement compact, se caractérise par le réglage de l'interrang pour s'adapter aux différentes cultures (maïs, betterave, tournesol, colza, soja…). Pour la fertilisation au semis, Sola propose d'alimenter chaque élément à l'aide de sa trémie frontale Aura de 1 350 ou 2 000 l.
Largeur : 4, 6 et 8 rangs - Interrang : 45, 50, 70 et 75 cm - Trémies à semences : 55 l

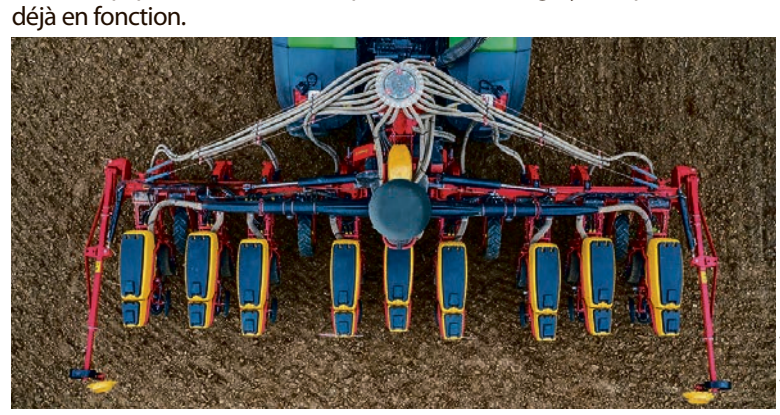
Väderstad **Une seule trémie à semences sur le Tempo L**


Väderstad

Les distributions des éléments semeurs du monograine Tempo L peuvent désormais être alimentées en graines par une seule cuve centralisée de 3 000 l. Cette solution facilite le travail en dispensant du fastidieux remplissage des trémies individuelles. Elle sera disponible à la vente début 2021 pour les modèles de 12 à 24 rangs.

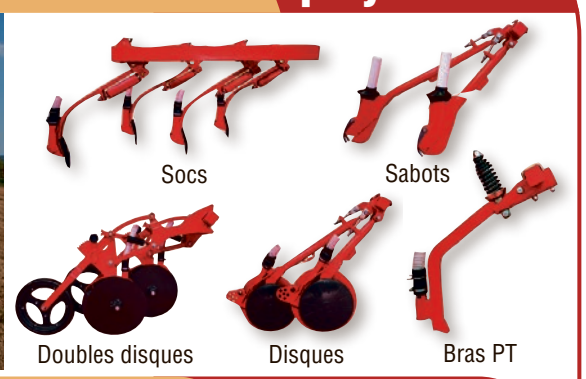
Väderstad **Interrang à géométrie variable pour le jalonnage sur les Tempo**

Doté d'éléments semeurs montés sur glissière pilotés hydrauliquement, le système WideLining augmente, de 75 à 105 cm, l'interrang au niveau des passages de roues, réduisant les interrangs d'à côté à 60 cm. Ce plus grand écartement permet d'intervenir avec des appareils (pulvérisateur, tonne à lisier…) chaussés de larges pneumatiques. Après avoir rentré la largeur d'épandage de l'outil amené à passer à la suite du semoir, le système WideLining fonctionne de manière automatique et se pilote depuis l'iPad et l'application E-control. Disponible au second semestre 2020, il équipera les semoirs Tempo V de 6 à 12 rangs, y compris ceux déjà en fonction.


Väderstad

ARES 2713
Pour tous types de semis
Semis polyvalent


Jusqu'à 6 m.



SM 1909
Le semis tout simplement
Semis direct


Jusqu'à 7 m.

Possibilité 5 trémies
• trémie 2000 l.
+ 2 trémies de 250 l.
+ trémie frontale double compartiment

ÉLIGIBLE PCAE

Distributeur sur la Nièvre et l'Yonne
DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
dafp.agri.com
SOLA

PRONTO NT
pour simplifier vos semis



VOS CONCESSIONNAIRES EXCLUSIFS

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
venoy
03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

HORSCH
horsch.com

En bref

Blé tendre Export attendu en berne après une campagne record

La France, qui connaît sa troisième plus faible récolte de blé tendre sur 25 ans, s'annonce en retrait à l'export, loin du record de la dernière campagne, a indiqué le 26 août la société de conseil Agritel. Des expéditions de 6,3 Mt de blé tendre sont prévues vers les pays tiers en 2020-2021, contre un niveau jamais vu de 13,5 Mt en 2019-2020, et 6,7 Mt vers l'UE (contre 7,4 Mt). Agritel table notamment sur une bonne campagne à destination de la Chine, avec 1,15 Mt (à comparer au 1,62 Mt de l'année écoulée). D'autres débouchés semblent plus incertains à cause de la crise Covid : des pays d'Afrique et du Moyen-Orient voient s'effondrer leurs recettes pétrolières ou issues du tourisme, selon le responsable des analyses Nathan Cordier. L'Algérie ne montre *« pas un gros rythme d'achats »*, a-t-il illustré. Une vive concurrence des pays baltes, forts d'une production record d'environ 9 Mt, est notamment attendue. Aucune exportation de blé français n'est espérée vers l'Égypte (contre 936 000 t en 2019-2020). Le pays, d'abord timoré, accélère ses appels d'offres avec des achats massifs en origine russe. La Russie fait à nouveau figure de grande actrice du marché, avec une production estimée à 80,5 Mt, la deuxième plus grosse de son histoire.

Céréales La production mondiale de blé, maïs et soja grimpe

Le Conseil international des céréales (CIC) a revu le 27 août à la hausse ses estimations de récolte mondiale, sous l'impulsion du blé, maïs et soja à des niveaux jamais vus. *« À un record de 2 230 Mt (2 181 Mt un an auparavant), la prévision de la production mondiale de grains en 2020-2021 est en hausse de 6 Mt d'un mois sur l'autre, incluant des révisions à la hausse en blé, maïs, sorgho et seigle »*, selon un rapport. La *« plus grande récolte de l'histoire »* en maïs, à 1 166 Mt, explique en grande partie le gonflement de la moisson par rapport à 2019-2020, pointe le CIC. S'y ajoutent 763 Mt en blé, aussi à un sommet, tandis que des rendements supérieurs à la moyenne sont annoncés en orge, sorgho, avoine et seigle. Le soja est annoncé à une production mondiale de 373 Mt, également record, *« sur la base d'un rebond de la production américaine, ainsi que de rendements potentiellement plus importants dans l'hémisphère sud »*. Pour cet oléagineux, le CIC table sur *« une croissance significative des livraisons de soja à la Chine »*, portant le commerce mondial à un pic de 164 Mt.

Maïs

Succès pour les Rendez-vous analyses de matière sèche d'Alysé

Près de 100 personnes se sont déplacées lors de 13 Rendez-vous organisés par Alysé entre le 10 et le 19 août pour permettre aux éleveurs de prévoir la date optimale de récolte de leur ensilage, à partir d'analyses de la matière sèche de pieds de maïs. Une initiative qui représente un véritable outil de pilotage de ces cultures.



Pour les éleveurs participants, ces Rendez-vous d'analyse de la matière sèche constituent un outil de travail précieux.

Alysé organise chaque été au mois d'août depuis maintenant 3 ans, des Rendez-vous en élevage destinés à permettre aux éleveurs de prévoir la date optimale de récolte du maïs pour l'ensilage et obtenir le meilleur ensilage possible. Cette année, ce sont 13 Rendez-vous en élevages qui ont été répartis sur les départements de l'Aube, du Cher, de la Côte-d'Or, du Loiret et de l'Yonne. Pour s'assurer, avant la récolte, que tous les indicateurs sont au vert, rien de tel que de mesurer le taux de Matière sèche (MS) du maïs sur pied, mais aussi l'état des poupées et du grain de maïs en cours de maturité pour prévoir la date optimale.

Ophélie Collard, experte fourrage au sein d'Alysé, a réalisé l'ensemble des opérations d'observation, de mesure de la matière sèche et de compte-rendu prévisionnel de récolte : *«Il y a 3 semaines*, soulignait-elle, *après les journées de canicule que nous avons vécu en juillet, les éleveurs s'inquiétaient pour leurs maïs destinés à l'ensilage. Lors des différents rendez-vous organisés, les maïs apportés présentaient souvent des premières feuilles desséchées ou des signes forts de déshydratation mais ils étaient encore verts et surtout les grains étaient encore en lait. Avec des taux de MS mesurés entre 26 et 30 %, les éleveurs étaient rassurés de ne pas avoir été trop pressés. Les dates de récolte estimées s'étalaient entre le 15 août et le 31 août, voire début septembre pour les zones les plus arrosées et les maïs irrigués. Cet exercice permet à l'éleveur de recaler la date d'intervention de l'entreprise de récolte et de mieux préparer son chantier»*.

Une étape importante de la vie de l'exploitation

Il faut garder à l'esprit que, chaque année, en moyenne, les éleveurs laitiers investissent 30 000 euros dans le stockage des ensilages de maïs. L'objectif technique est d'obtenir un ensilage autour de 32 à 33 % de matière sèche qui est l'optimum pour l'alimentation des animaux. Le silo ne doit pas couler, signe d'un ensilage souvent inférieur à 27 – 28% de MS qui n'est pas arrivée à maturité. Il ne doit pas dépasser les 37 à 38% de MS , sous peine de risque plus important de pertes au silo et d'une baisse de digestibilité. Dans le cadre des Rendez-vous organisés entre le 10 et le 19 août, les éleveurs étaient invités à apporter quatre à cinq pieds de maïs frais, cueillis du matin si possible et coupés à 5 cm du sol. Ces pieds devaient être les plus représentatifs possibles de la parcelle. Ils étaient tout d'abord observés puis ensuite broyés sur place. Un échantillon du maïs broyé était placé dans un appareil infrarouge analyseur de fourrages et de concentrés (Agrinir) afin de mesurer la teneur en MS. Une fois la mesure réalisée, Alysé estimait pour chaque échantillon, la date de récolte à 30, 33 et 36% de MS à partir des sommes de températures observées sur les 10 dernières années. Une estimation de la date de récolte à partir des prévisions à 10 jours était également proposée. La particularité d'Alysé est d'aller au-delà en prenant en compte l'état physiologique de la plante pour un rendu parfaitement adapté en observant l'état végétatif des pieds de maïs, les poupées, la quantité de grain et leur maturité. Les analyses étaient gratuites pour tous les éleveurs. Pour l'Yonne et la Côte-d'Or, 55 éleveurs ont participé pour un total de 84 analyses avec des dates de récoltes à 33% de MS prévues entre le 17 et le 28 août.

Jérôme Laviron (Alysé)

Risque sur les cultures

Quand l'ambroisie devient une menace

La Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté met en place des actions pour lutter contre l'ambroisie, véritable menace sur les rendements agricoles.



L'ambroisie, plante invasive importée accidentellement d'Amérique du Nord en France au XIX^{e} siècle représente clairement aujourd'hui une menace sur les performances de différentes cultures agricoles. Son développement dans les cultures de printemps entraîne des pertes de rendements importantes. En Bourgogne Franche-Comté on ne trouve que l'ambroisie à feuilles d'armoise. Dans chaque département c'est aux préfets de déterminer les mesures à mettre en œuvre, quant aux collectivités territoriales, elles ont la charge de nommer un ou plusieurs référents communaux sur la question. Ils doivent notamment prévenir les personnes concernées quand l'ambroisie est détectée et doivent veiller à la mise en œuvre de mesures de lutte.

Changer les modes de travail

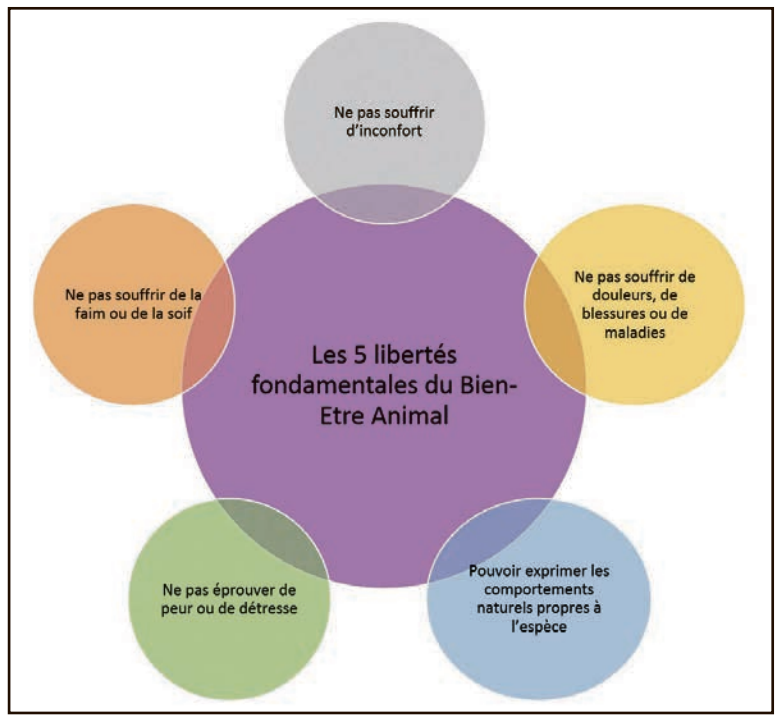
Pour les agriculteurs, la lutte passe parfois par un changement dans les modes de travail, par exemple, sur une parcelle où l'ambroisie est détectée, il faudra éviter de mettre du tournesol ou du soja, parce que le cycle de culture correspond au cycle de développement de l'ambroisie. Comme il n'y a pas de travaux mécaniques pendant l'été, dans ces parcelles, en raison de la présence de tournesol ou de soja, le développement de la plante invasive s'en trouvera facilité. Dans ce cadre général, la Chambre régionale d'agriculture, en coordination avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon), propose une fiche « Comment lutter contre l'ambroisie » (à télécharger sur le site www.bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr). Elle constitue une aide précieuse pour apprendre à reconnaître la plante et connaître les leviers agronomiques permettant de lutter contre elle. Cette fiche s'accompagne de sessions de formation, à destination des conseillers de Chambre d'agriculture et d'agriculteurs. Une opération pilote de lutte contre l'ambroisie va aussi être mise en place, dans le Jura.

Berty Robert

Interbev

De la Charte des bonnes pratiques d'élevage vers Boviwell

Créée il y a une vingtaine d'années, la Charte a pleinement joué son rôle de réassurance auprès des acteurs de la filière et rempli sa mission d'accompagnement des éleveurs pour mettre en application les dispositions réglementaires depuis la crise de l'ESB en 2000.
Aujourd'hui, au vu de l'évolution de la réglementation, elle ne suffit plus, notamment dans le cadre des EGA où la demande sociétale concernant le bien-être animal a clairement été affichée.

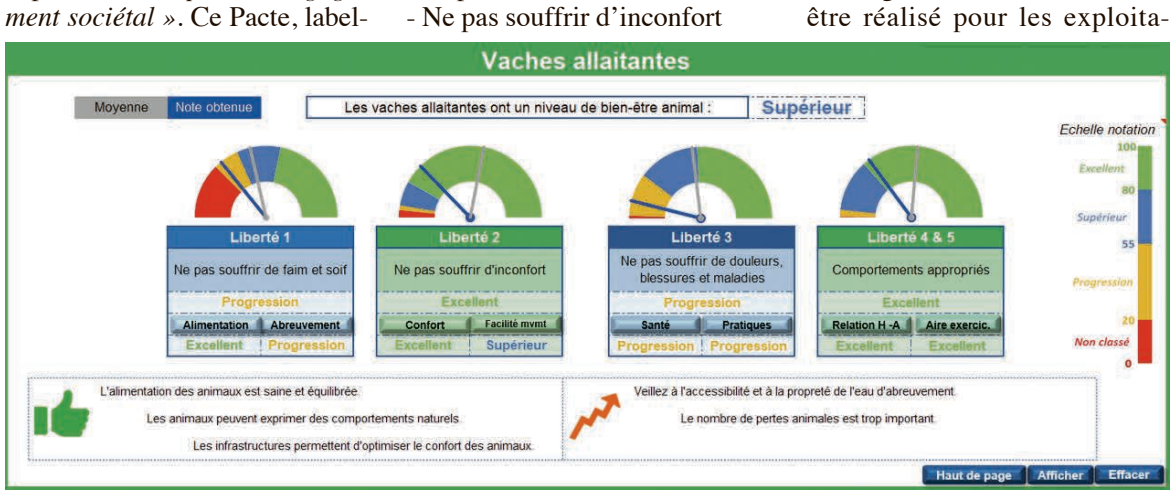


Ces constatations ont amené la filière viande bovine à ne plus poursuivre le dispositif Charte pour basculer sur la stratégie Label Rouge.
Dans le cadre de la rénovation du cahier des charges du Label Rouge, l'Inao a donc accepté d'intégrer un diagnostic bien-être animal qui apporte une réponse concrète aux attentes des consommateurs.
En 2017, la commission Enjeux Sociétaux d'Interbev a lancé la démarche collective de responsabilité sociétale de la filière baptisée *« Pacte pour un engagement sociétal »*. Ce Pacte, labellisé depuis 2018 *« Engagé RSE confirmé »* par Afnor Certification, repose sur 4 piliers dont *« le bien-être, la protection et la santé des animaux »*. Le diagnostic Boviwell répond donc également aux attentes du Pacte limitant la multiplication des démarches.
Qu'est-ce que le diagnostic Boviwell
Boviwell est un outil de diagnostic qui permet d'évaluer une exploitation vis-à-vis du Bien-Être Animal (BEA) par rapport à 5 points fondamentaux appelés *« libertés fondamentales »* :
- Ne pas souffrir de faim ni de soif
- Ne pas souffrir d'inconfort
- Ne pas souffrir de douleurs, blessures ou maladies
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce

Un score est établi par *« liberté »*. Le score s'étend sur 4 niveaux : non classé, progression, supérieur et excellent. Une fois les résultats déterminés, des points d'amélioration pourront être proposés pour améliorer le score de l'exploitation.

À quoi ça sert ?

Ce diagnostic devra notamment être réalisé pour les exploitations souhaitant être certifiées Label Rouge. Il faudra atteindre un niveau *« supérieur »* ou *« excellent »* à l'échelle de l'exploitation et ne pas avoir de *« non classé »*.
Un éleveur allaitant qui souhaiterait s'évaluer au niveau du bien-être animal, pourra cependant faire ce diagnostic indépendamment d'une obligation éventuelle de qualification en Label Rouge.



Ce que cela change sur mon exploitation

En conséquence, dès aujourd'hui, les éleveurs allaitants, dont la date de validité de la Charte s'arrête en cette année 2020 et qui ont une contractualisation Label Rouge sur base des nouvelles dispositions avec juste rémunération, devront demander la mise en place d'un diagnostic Boviwell auprès de leur technicien d'OP. Ce diagnostic devra être renouvelé tous les 3 ans.
Un éleveur qui est en fin de validité Charte et qui n'a pas de contrat rémunérateur Label rouge peut continuer de vendre ses animaux à travers des démarches régionales ou interprofessionnelles puisque celles-ci ne seront plus basées sur la Charte.

INTERBEV

Qui contacter pour plus d'information ?

Pour toute question sur ce dispositif, vous pouvez contacter Isabelle Sanrey (03 80 48 43 21) ou Caroline Mousseron (03 80 48 43 17) à Interbev Bourgogne Franche-Comté ou par mail à l'adresse suivante : contact@interbev-bourgognefranchecomte.fr

Chronique ovine

Une clôture virtuelle bientôt en test

Et si un simple collier permettait de se passer de clôture ? Des tests sur cette nouvelle technologie vont être menés en France.

Le pâturage tournant sans clôture sera-t-il bientôt possible ? Une étude va démarrer cet automne au Centre interrégional d'information et de recherche en production ovine (Ciirpo), sur le site expérimental du Mourier (Haute-Vienne). Les brebis sont équipées de colliers « clôtures virtuelles » et les limites de la parcelle sont renseignées sur une application. En géolocalisant l'animal régulièrement, le collier vérifie que sa position est bien dans la zone de pâturage souhaitée. L'animal est prévenu par un signal sonore, puis électrique, lorsqu'il s'approche de la limite virtuelle et qu'il la passe. Cette technologie, actuellement développée en Norvège, reste à valider dans nos conditions d'élevage. Combien de brebis faut-il équiper dans un lot ? Comment réaliser leur apprentissage ? La tonte est-elle nécessaire au niveau du collier ? Le système est onéreux : comptez environ 250 € par capteur + 0,40 € par jour et par capteur pour l'abonnement.

Quel fonctionnement ?

Ces colliers fonctionnent comme des GPS, via le réseau satellitaire, afin d'acquérir la géolocalisation de chaque animal équipé. Ces données sont émises vers l'application Smartphone via le réseau téléphonique. Si un animal est proche de la limite virtuelle (point GPS), il est prévenu par une mélodie diffusée par le collier. Si l'animal passe la limite, il reçoit cet avertissement sonore, puis s'il persiste à s'éloigner de la limite virtuelle, il reçoit une première décharge électrique. Au-delà, le capteur se met en veille et avertit l'éleveur de la fuite de l'animal par SMS. Si l'animal revient dans la zone délimitée, le collier se réactive. Le capteur est équipé d'une batterie dont l'autonomie a été prolongée grâce à des panneaux solaires qui permettent de recharger la batterie partiellement.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUE DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)



Photo : Ciirpo

Ces colliers fonctionnent à la manière d'un GPS et cette technologie est actuellement développée en Norvège.





Sécheresse

Des aides aux investissements pour stocker l'eau

La FRSEA Bourgogne Franche-Comté attire l'attention sur les dispositifs régionaux permettant d'accompagner financièrement des exploitants agricoles désireux d'équiper leurs bâtiments de systèmes de stockage et de traitement des eaux pluviales.

Suite aux sécheresses successives et au manque d'eau dans de nombreux élevages, la Région et une partie des Conseils départementaux de Bourgogne Franche-Comté ont lancé un appel à projets pour favoriser le stockage et le traitement de l'eau pluviale. À ce jour, une quarantaine de dossiers ont été déposés.
Compte tenu du contexte, lors de la rencontre avec la présidente de Région le 25 août, la FRSEA et les JA ont proposé de prolonger ce dispositif qui aurait dû se clôturer fin octobre. Cette mesure ne répond pas à toutes les attentes et en particulier aux questions d'irrigation. Toutefois, elle peut constituer une réponse adaptée pour des éleveurs souhaitant aménager leurs bâtiments d'élevage ou de stockage afin de récupérer l'eau de pluie : encore faudrait-il qu'elle tombe !
La mesure concerne l'investissement dans les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail, et s'adresse aux éleveurs. Dans le contexte du changement climatique et après plusieurs épisodes consécutifs de sécheresse, il s'agit de soutenir les investissements pour le stockage et le traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement des animaux de l'exploitation.

• Vous êtes :
- Au titre de la catégorie Agriculteurs :
- un agriculteur personne physique ;
- un agriculteur personne morale dont l'objet est agricole (Sociétés à objet agricole telles que Gaec, EARL, SARL, etc.) ;
- Au titre de la catégorie Groupements d'agriculteurs :
- un groupement d'agriculteurs (dont l'objet est de créer ou de gérer des installations et équipements de production agricole au sens du L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime…) ;
- une Cuma.
• Vous voulez réaliser un investissement dans la liste suivante :
- Investissements matériels :
- Systèmes de récupération d'eau de pluie
- Citernes mobile (tonnes à eau) couplées à la création d'un stockage. Les investissements sont découplés pour les Cuma
- Systèmes de traitement de l'eau répondant aux normes sanitaires (standard ou AOP)
- Systèmes de préfiltration (en amont des systèmes de stockage d'eaux de pluie)
- Dispositifs de reminéralisation à l'exclusion des consommables
- Rénovation des citernes privatives existantes
- L'installation de systèmes de traitement sur citernes existantes.

- Investissements immatériels :
- Les études préalables avec choix du prestataire, uniquement liées à un investissement éligible au dispositif.

- Attention, les investissements suivants ne sont pas éligibles :
- Les études de forage et toute étude non liée à l'investissement projeté et éligible au dispositif
- Les forages
- Les créations de points d'eau
- Le curage de puits
- Les aménagements en dehors de l'exploitation (étangs, mares, rivières…)
- Les impluviums (financés dans la mesure pastoralisme)
- Les rénovations de citernes dont le demandeur n'est pas propriétaire ou non privatives (communales, EPCI…)
- Les matériels d'occasion.

Ce qu'il faut savoir :
Le présent dispositif est ouvert jusqu'au 31 octobre 2020.
Modalités d'intervention financière :
- Le taux est de 40 %
- Le plafond des dépenses est de 50 000 € HT (+ 10 000 € pour les citernes enterrées).

L'attribution de l'aide pourra être répartie entre la Région et les départements. Trois situations peuvent ainsi se présenter :
- Votre département n'a pas souhaité mettre en œuvre ou participer au dispositif régional : l'aide est entièrement supportée par la Région
- Votre département a délégué l'instruction de ses dossiers à la Région et cette dernière est guichet unique : la présente demande déposée en ligne vaut également demande pour la participation départementale
- Votre département a choisi d'instruire les demandes des éleveurs de son territoire : il convient de lui adresser une demande complémentaire pour sa participation.

Pour les deux dernières situations, l'aide sera répartie entre Région et Département et votre dossier sera soumis au vote des élus des deux collectivités. Chacune vous notifiera de façon indépendante l'attribution de l'aide.
L'investissement ne doit pas avoir été réalisé ou commandé avant d'avoir reçu un accusé de réception complet.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

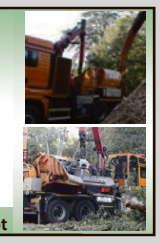
Contacts utiles
- **Côte-d'Or : Fabienne Antheaume, 06 80 92 89 65, fabienne.antheaume@cote-dor.chambagri.fr**
- **Nièvre : Perrine Raverat, 03 86 93 40 52 - 06 31 14 61 82 www.bfc.chambres-agriculture.fr/nievre**
- **Yonne : Isabelle Cadoux, 03 86 34 23 48 - 06 73 08 66, i.cadoux@yonne.chambagri.fr**
- **Chambre régionale d'agriculture : chargée de mission productions viandes blanches : Catherine Challan-Belval, 03 80 48 43 38 - 06 07 66 87 17, catherine.challan-belval@bfc.chambagri.fr**
- **Région : Céline Denuit celine.denuit@bourgognefranchecomte.fr 03 80 44 37 03**
 Samuel Michaut samuel.michaut@bourgognefranchecomte.fr 03 80 44 37 98

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle

58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE

sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Emploi

Une aide jusqu'à 4 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans

Un décret du 5 août 2020 instaure l'aide à l'emploi des jeunes annoncée dans le plan jeunes présenté par le gouvernement.

Dans le contexte de la crise économique et sociale actuelle, le gouvernement a prévu un plan de relance afin de favoriser l'emploi des jeunes qui intègrent le marché du travail. L'objectif est, notamment, de proposer une aide financière aux entreprises afin de les inciter à recruter des jeunes bien qu'elles soient dans une période d'incertitude économique. Le décret du 5 août décline les modalités de versement de cette aide.
L'aide est accordée pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI ou en CDD d'une durée d'au moins 3 mois entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021.
L'employeur doit être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard, notamment, de l'administration fiscale et de la MSA, ou avoir souscrit et respecté un plan d'apurement.
En outre, l'employeur ne doit pas bénéficier d'une aide de l'État à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, versée au titre du salarié concerné.
Il ne doit pas non plus avoir procédé, depuis le 1er janvier 2020, à un licenciement pour motif économique sur le poste concerné par l'aide.
Par ailleurs, le salarié ne doit pas avoir appartenu aux effectifs de l'employeur à compter du 1er août 2020 au titre d'un contrat n'ayant pas ouvert droit au bénéfice de l'aide.

Montant et modalités de versement de l'aide
Le montant de l'aide s'élève à 4 000 € au maximum pour un même salarié. Cette aide est due à compter du premier jour d'exécution du contrat de travail. Elle est versée à raison de 1 000 € au maximum par trimestre dans la limite d'un an. Le montant de l'aide est proratisé en fonction de la quotité de temps de travail du salarié et de la durée effective du contrat de travail.
La demande de l'aide est adressée par l'employeur dans le cadre d'un téléservice auprès de l'Agence de services et de paiement dans un délai maximal de 4 mois suivant la date de début d'exécution du contrat.

Christine Dogbo Rousse,
Service emploi Fdsea85

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **01/09/2020**

Effectif global: 845 - Taux de vente: 86%

Effectif total: 508 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,59 €	2,61 €	2,60 €	-
			350-400	2,49 €	2,61 €	2,54 €	-
			400-450	2,31 €	2,55 €	2,39 €	-
		R	200-250	2,68 €	2,80 €	2,72 €	-
	F	U	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,61 €	2,73 €	2,67 €	-
			350-400	2,61 €	2,61€	2,61 €	-
		R	350-400	-	-	-	-

BROUTARDS : L'offre continue sa progression saisonnière avec de la belle qualité. Les exportateurs sont présents sur le marché mais leurs besoins sont très limités à cause notamment d'un engorgement de la filière des taurillons gras dans ateliers d'engraissement et dans les abattoirs. Les cours poursuivent leur dépression.
LAITONNES : L'offre ne couvre pas les besoins. La vente est rapide et totale à des cours très fermes.

Effectif total: 116 - Taux de vente: 77%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE						
M	U	350 - 400	2,72 €	2,72 €	2,27 €	-
		450 - 500	2,25 €	2,25 €	2,25 €	-
F	U	300 - 350	-	-	-	-
		350 - 400	-	-	-	-

Effectif total: 221 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX	M U	+ 500 kg	1,69 €	1,77 €	1,73 €	-
GÉNISSES	F U	24 à 36 mois	1,89 €	2,33 €	2,09 €	-
	R	24 à 36 mois	1,87 €	1,99 €	1,93 €	-
VACHES CHAROLAISES	U	- 5 ans	1,83 €	2,31 €	2,01 €	-
		5 à 10 ans	1,82 €	2,25 €	1,97 €	-
		+ 10 ans	1,71 €	2,08 €	1,84 €	-
	R	- 5 ans	1,56 €	1,83 €	1,75 €	-
		5 à 10 ans	1,61 €	1,80 €	1,71 €	-
		+ 10 ans	1,53€	1,72 €	1,65 €	-
	O	5 à 10 ans	-	-	-	-
	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	U	- 5 ans	-	-	-	-
	R	5 à 10 ans	-	-	-	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : L'offre est pauvre cette semaine, la qualité est correcte, néanmoins moins d'acheteurs sont présents.. Les cours sont sensiblement les mêmes suivant les catégories. Les cours sont reconduits.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 31/08/2020

Bovins : 218

Broutards : (215 - 385 kg)	580 - 910	2,35 - 2,69	
Broutards : (400 - 445 kg)	940 - 1030	2,28 - 2,40	
Taurillons d'herbe :	-	-	-
Laitonnes :	(265 - 335 kg)	700 - 890	2,55 - 2,76
Génisses 18-24 mois :	(450 - 755 kg)	770 - 1580	1,71 - 2,20
Génisses 24-36 mois :	(565 - 800 kg)	100 - 1810	1,87 - 2,47
Vaches légères :	1040 - 1130		
Vaches entre deux :	1160 - 1310		
Vaches lourdes :	1340 - 1890		

Le placement en broutards cette semaine est toujours sélectif à des cours orientés à la baisse.
Bonne demande en f laitonnes et génisses d'export valablement vaccinées.
Le commerce demeure actif en bonnes vaches avec quelques invendus en sujets âgés maigres.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 3,68 à 4,04 euros kg de viande.
Génisse de viande : 3,82 à 4,15 euros kg de viande.
Légère baisse en bêtes grasses malgré des apports de bonne qualité.

FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés
Semaine 35 du 24 au 30 aout 2020
Cotations en Ð/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en Ð/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E		4,9									4,90	=
	Viande	U		3,85			4,15						4,00	-0,13
	Viande	R		3,65			3,86						3,76	-0,06
	Mixte	O					3,2						3,20	=
	Laitier	O		2,95			3,03				2,97		2,98	+0,01
	Laitier	P		2,52									2,52	=
Génisses	Viande	E		5,4		5,15							5,28	=
	Viande	U		4,15	4,4	4,46		4			4,15	4,5	4,28	=
	Viande	R		3,85	3,9	4,04		3,6			3,9	3,95	3,87	=
	VML	U			4,3	4,46	4,52			3	3,85	4,5	4,33	=
	VML	R			3,45	4,04	4,13	3,25		2,18	3,45	3,95	3,71	=
	VML	O		3,2	3		3,38	3,1		1,39			3,17	=
	Blondes	U				5							5,00	=
	Blondes	R												
	Charolaises	U				4,22							4,22	=
	Charolaises	R				4							4,00	=
	Limousines	U				4,5							4,50	=
	Limousines	R				4,1							4,10	=
Jeunes Bovins	Viande	E				4							4,00	=
	Viande	U		3,7		3,66	3,69			2,31	3,69		3,69	=
	Viande	R				3,56	3,51			1,86			3,54	-0,01
	Blonds	E				4,1							4,10	=
	Blonds	U		4,02		3,93							3,98	=
	Mixte	R												
	Mixte	O					3,31						3,31	=
	Laitier	O		3			2,99			1,46			3,00	-0,01
	Laitier	P								1,24				
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U												
	Vache Charolaise	U												
Taureaux	VML	URO		2,85	2,55		2,66	2,9			2,85	3,07	2,81	-0,04

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **31/08/2020**

Effectif global: 855 - Taux de vente: 100%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:690 - Taux de vente : 100%							
	U		de 38 à 44 kg	3,33 €	3,82 €	3,60 €	-
			de 44 à 50 kg	3,27 €	3,79 €	3,57 €	-
			> 50 kg (F)	2,81 €	3,22 €	2,99 €	-
	R		de 32 à 38 kg	3,10 €	3,41 €	3,21€	
			de 38 à 44 kg	3,15 €	3,36 €	3,22 €	-

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Effectif total: 153 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	M	1,16 €	1,18 €	1,17 €	-
	< 60 kg (F)	0,93 €	1,14 €	1,03 €	-
	> 60 kg (F)	1,25 €	1,45 €	1,36 €	
R	> 60 kg (F)	0,86 €	1,21€	1,10 €	-
	38 - 44 kg	-	-	-	
	344 - 50 kg	-	-	-	

Effectif total: 11 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

R	25-35 kg	83 €	107 €	95 €	-

99 % de vendus.

Agneaux : vente rapide et totale dans les agneaux gras à des cours en hausse sensible. Le déficit d'offre générale sur le territoire national met la pression sur les prix.

Brebis : vente rapide et cours en légère augmentation.

Caprins : Pas de cotations.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 17/08/2020 au 23/08/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

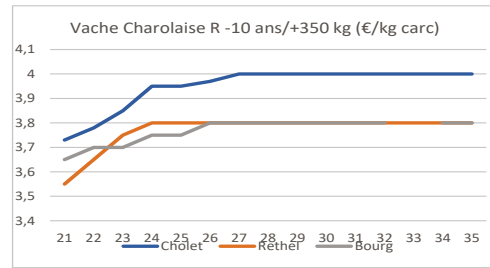
AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,36 0,15	7,33 0,19	6,31 0,14	-	-	-	-
	R Var.	6,74 0,02	6,96 0,09	6,99 0,13	-	7,22 -0,02	7,07 -0,07	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,47 0,13	6,44 0,13	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,39 0,24	7,32 0,15	6,34 0,19	-	7,15 - 0,01	7,16 0,03	-
	R Var.	6,99 0,03	7,02 0,04	7,00 0,05	6,21 0,04	7,22 0,04	7,11 0,04	6,86 0,05	6,10 -0,20
	O Var.	-	6,39 0,06	-	-	6,74 0,09	6,51 0,20	6,43 0,09	-
	R Var.	-	-	-	-	-	6,42 0,01	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

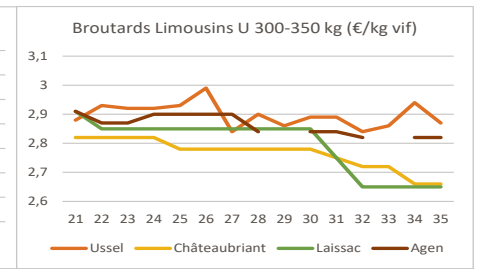
Zone nord : Les opérations de rentrée, conjuguées à un manque d'offre, favorisent l'augmentation du cours des agneaux.
Zone sud : Application du réseau.

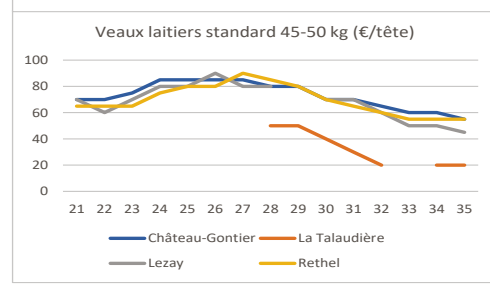
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 35 – du 24 au 30 août 2020

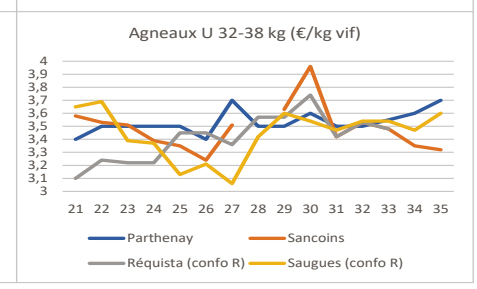
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Le commerce des mâles reste très prudent. Les besoins des engraisseurs français comme italiens sont limités ; le marché espagnol est toujours atone. Les transactions restent donc compliquées cette semaine en toute race et catégorie : les cours sont au mieux reconduits, sinon ils reculent de plusieurs centimes. Inversement en laitonnes, l'ambiance commerciale reste soutenue à des prix fermes face à une offre insuffisante.
Gros bovins maigres : Les acheteurs sont présents avec des besoins importants, toujours orientés vers les sujets jeunes bien préparés, voire quasi finis, pour un engraissement rapide. L'offre est parfois de qualité plus hétérogène mais les prix restent fermes et satisfaisants.
Boucherie : Les achats restent calmes face à une offre modérée mais suffisante. Les sujets de qualité moyenne ou manquant de finition se placent plus difficilement ; pour les autres catégories, les cours sont reconduits. En JB, on observe un nouveau repli des cours.
Veaux : Le marché reste très tendu, les achats pour l'Espagne sont toujours limités. Les intégrateurs sont attentifs à la qualité des veaux. Les sujets trop légers ou moyens se placent difficilement ; les charolais et limousins s'en sortent mieux grâce à la modestie de l'offre. Les cours se reconduisent avec difficulté, voire accusent de nouvelles baisses.
Ovins : En agneaux, le commerce profite toujours d'une offre insuffisante pour couvrir les besoins nationaux. Les prix sont globalement en progression. En brebis, les transactions restent actives à prix fermes.









Ces données sont protégées par la législation française en vigueur sur le droit d'auteur et les droits des producteurs de données, prévue aux articles L.112-3 et suivants et L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sur quelque support que ce soit, est formellement interdite, sans l'accord écrit et préalable de la FMBV. La reproduction des données sans accord de la FMBV peut conduire à une condamnation pouvant aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement, en application des articles L. 335-2 et L. 343-4 du Code de la propriété intellectuelle

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

38 - Vends tracteur 644 pompe à eau taille haie lots de clés scie circulaire portative poste à souder.
✆ **09 80 38 69 08**

71 - Trac. NH TSA115 4Rm 115Ch 6 cylindres 7950H 2001 relevage avant siège pneu, clim TBA
✆ **06 88 36 83 55**

Travail sol

25 - Vends 1 aplatisseur toutes céréales 4 cv débit 600 kg/h.
✆ **06 28 29 00 87**

69 - Vends semoir Nodet 15 rangs 2,50 mètres bon état 100 euros andaineur Rémy 4 soleils 30 euros.
✆ **06 75 63 46 61**

71 - Vends cause cessation Brabant 4 socs, combiné pulvé Berthoud, semoir engrais Sulky.
✆ **03 85 25 83 76 H.R.**

Récolte

07 - Vends pneu remorque Vredestein 125/80 - 15,3 et triticale RGT Omeac Récolte 2020
✆ **06 21 86 94 79**

69 - Vends maïs ensilage sur pieds 4 hectares à Saint Martin en Haut.
✆ **04 78 48 58 86 ou 06 14 47 76 18**

71 - Vends cause retraite giroandaineur Kuhn GA121 GM 2.500 euros, girofaneur Kuhn GF 4201 MH, 1.500 euros, BE.
✆ **03 85 79 38 29**

89 - Vends coupe T0 plateaux JD 360CM Brabant 4 fers RK9 TTBE cherche coupe T0 Claas ou cueilleurs
✆ **06 74 70 67 38 - 03 86 66 43 73**

89 - Vends ensileuse portée un rang B. E. Livraison possible.
✆ **07 61 77 96 21**

Forestier

71 - Vends grappin sécateur NSL, Niscan, 150 E, avec fendeur à vis neuf, jamais servi, 3.000 euros.
✆ **06 87 37 14 14**

Cave

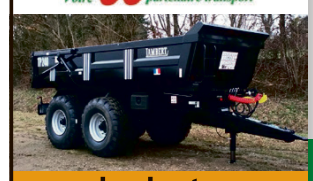
69 - Vends 4 cuves inox Giroux 35 hl - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve Inox plafond mobile 750 l. - Pompe à vin - Prix à débattre.
✆ **06 63 18 32 28**

69 - Vend 5 faudres stockage, acier émail, rectangulaires 150 hl porte basse 2 vannes 50 mm, bouchon soupape haut, dégustateur inox : 450 euros pièce - Tracteur enjambeur Bobard 730 S 4900 h., année 1989, géométrie variable, 4 roues motrices, moteur 5 cylindres Mercèdes 75 ch, équipé 2 bacs inox 500 l., basculants. 5500 € - Pompe à décuver égretier sécurisée, avec tuyaux. 350 € - Chaptaliseur. 250 €.
✆ **04 74 26 95 55 ou 06 89 45 40 74 ou 04 74 01 48 47**

Taille

69 - Vends compresseur de taille pneumatique Lacmé 500 l. porté 3 points TBE avec 2 dérouleurs automatiques + sécateur gaucher et droitier. Prix 1500 Ð.
✆ **06 13 52 27 12**

Agri. divers

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

01 - Cause cessation vend char agricole en bon état 3,5 m et 3,5T de charge prix à débattre
✆ **06 08 58 83 33**

74 - Vends ensileuse maïs 1 rang John Deere M 25, bon état.
✆ **06 07 88 81 09**

CABI Tél. 05 63 56 44 37 www.cabi-caillol.com
CAILLOL
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


18 - Vends brabant 4 corps, G&B, NSH. Pièces d'usures Carbonne, prix à débattre.
✆ **06 10 78 30 21**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

21 - Recherche mois. batteuses, tracteurs, presses Moy. densite et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et Autres
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends chaudiere bois Morvan modèle AFM6 puissance Thermique nominale 14Kw, buches de 40
✆ **06 36 69 08 77**

26 - Tracto pelle Case 580G 6500 E exo. Broyeur horizontal 1 m 60 1200 E exo. Charrue Huard 470 2 200 E. Charrue trisocs Duro GD 1200 E
✆ **07 82 36 10 65**

38 - Vends charrue Huard 4 socs 475.
✆ **04 74 59 02 03**

42 - Vends remorque 6 tonnes complète bétaillère 3 tonnes semoir 15 rangs disques divers
✆ **04 77 29 10 18 HR**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ **06 36 50 16 41**

71 - Vends dessileuse pailleuse, démêleur Kuhn Altor 4560, faucheuse conditionneuse 7 assiettes, état neuf.
✆ **03 85 55 41 73**

71 - Vends débroussailleuse Kuhn, dérouleuse Heva, benne Gilibert 12 T, épandeur Gilibert Hélios 15.
✆ **07 77 04 41 53**

71 - Donne batteuse société française Mo avec courroies, 1 pressoir Vaslin Véritas 50 hl, caisse bois, chaîne inox, 1 bascule pèse bétail Maréchal.
✆ **03 85 37 71 60**

38 - Vends vendange sur pieds environ 20 ares.
✆ **06 79 23 33 98**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vends luzerne enrubannée 44 balles par camion
✆ **06 15 26 60 79**

42 - Vends maïs épis, maïs indice 400, proportion grain importante, MS élevé, livraison possible par semis, bottes stockées dans silos béton
✆ **06 47 61 45 50**

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis BIO - foin de prairie et foin de luzerne - possibilité livraison
✆ **06 23 23 73 91**

42 - Producteur vds maïs épis en bottes analysé - livraison possible
✆ **06 14 96 23 01**

42 - Vends luzerne enrubannage TB qualité 50 euros/botte
✆ **06 98 57 99 80 ou 04 77 28 94 35**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, balles cubiques et balles rondes et enrubannage, balles rondes, possibilité de livraison.
✆ **06 10 78 30 21**

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

21 - Vends 80 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 200 euros la tonne.
✆ **03 80 24 94 61 – 06 07 49 13 48**

36 - Agri vend foin récolte 2020 qualité extra BR 120 cm ou BC, prix livré.
✆ **06 22 75 35 81**

55 - Vends foin 1ère coupe, balles carrées, Verdun.
✆ **06 83 03 53 32**

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, ray-grass. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce www.central-pieces-agri.com

Elevage

01 - Vends bétaillère 12 places + 2 râteliers avec cornadis 12 places
✆ **06 40 18 07 28**

01 - Vends 2 vis à grains Denis L10 diam 25 - 1 vis à granulés Bett L12 diam 20 - 13 nourrisseurs bovins 500L
✆ **04 74 55 13 83**

Véhicule

Utilitaire

26 - Cherche camion polybenne en TBE, 6X4, récent et épandeur fumier de 10 à 20T en TBE récent.
✆ **04 75 53 64 22**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends maïs épis enrubanné récolte 2019 analyse disponible
✆ **06 75 96 47 35**

Bât. Pro.

21 - Vends hangar barbot 966 m2 42x23x6/8m, démonté repeint TBE, bardage neuf
✆ **06 07 78 11 95**

Terrain

71 - Vends 2,49 ha Bussières Mâcon blanc en production un lot cave part. libre nov. 20. Faire offre par mail
✆ **vaivre71@orange.fr**

Divers

38 - A vendre Chaudière bois De Dietrich CBI-30,servie 4 hivers + 2 ballons tampons de 500L+accessoires tuyaux et thermostat. Le tout prêt a embarquer. Prix de l'ensemble : 3900 euros.
✆ **04 76 65 10 82 / 07 87 23 20 53**

38 - Urgent donne cuisinière bois dedietrich cause décès, bon état.
✆ **06 87 05 64 47**

Mr SAWALIMOU
Voyant-Marabout-Medium
Connu pour innombrables succès, vous assure à résoudre tous vos problèmes :
. Trouver la personne idéale, récupérer votre ex.
. En finir avec déception amoureuse, abandon foyer conjugal, ressouder liens familiaux.
. Sortir de la solitude, susciter l'admiration.
. Promotion dans votre établissement. Protection. Chance aux jeux. Permis de conduire.
Contact : 07 58 68 37 98
Travail discret, rapide et efficace. Déplacement possible.

39 - Serres vitrées 3 unités de 1000 m2 à démonter sur place, région 39 Jura
✆ **03 84 44 14 89**

58 - Vends bois de chauffage
✆ **06 83 11 47 74**

69 - Vends travail à ferrer, chevaux de trait, transport sur remorque tracté par voiture. Prix 2500 euros à déb.
✆ **06 08 46 88 50**

Animaux

Bovin

PORTES OUVERTES élevage

7èmes PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages HBC
Samedi 05 et Dimanche 06 septembre 2020
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, certains sans cornes et génotypés. Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA
• Earl Dominique Compot
Les Nolats - 58 Thianges
06 03 59 84 26 (naisseur d'Artois)
• François Bouche
La prairie - 58 Cercy-la-Tour
06 16 07 54 55 (naisseur de Hibou, Géronimo Jalogny

Portes ouvertes les 4, 5, et 6 septembre
Vente de veaux de l'année HBC issus père index vêlage facile
Un chèque de 400 € sera remis à un acheteur par tirage au sort à la fin des 3 jours
Earl Bolatre la Queue Caillot - 21430 Blanot - 06 98 38 19 62

ÉLEVAGE RENAUD
PORTES OUVERTES
11 et 12 septembre 2020

Présentation du cheptel et des animaux disponibles à la vente
(veaux de l'année, veaux d'automne, vaches et génisses gestantes)
LES CHAISES 58340 DIENNES-AUBIGNY
06 13 45 36 08 - 03 86 50 05 38

Vendredi 11 - Samedi 12 et Dimanche 13 septembre 2020
EXPOSITION VENTE
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny – 71- ISSY L'EVEQUE
BAUDIN François (HBC) – 06 87 57 81 81 ou 06 35 55 32 12
Garanties sanitaires - Livraison assurée - Le meilleur accueil vous sera réservé

01 - Vends vaches Blonde d'Aquitaine (cause surnombre) ainsi que jeunes mâles repro, élevage inscrit depuis 1985
✆ **06 77 19 11 44**

01 - Vends vaches Limousine pleines ou suitées broutardes et taureau inscrit ou non garanties paratube + BVD
✆ **06 66 33 11 44**

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs Limousins 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. Vends génisses de l'année
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Élevage charolais Gozard vds cause cessation activité 1repro adulte 2 18mois 16 8mois +1 laitonne de concours.
✆ **06 69 01 80 73**

03 - AV 8 génisses aubrac 30 mois, inscrites HBA, vêlages déc. janv. + 8 génisses 20 mois, visibles sur Varenne Allier (03).
✆ **06 31 08 04 53 06 01 88 32 24**

05 - AV taureau reproducteur abondance 16 mois, indemne IBR BVD, insémination.
✆ **06 89 66 19 53**

18 - EARL Breton vend choix de taureaux charolais HBC dociles avec des qualités maternelles et de viandes dont 3 sont utilisables sur génisses.
✆ **06 82 25 17 13**

19 - AV Taureau Salers 2 ans écorné, TGS, docile, livraison possible
✆ **06 86 82 42 88**

38 - Vends taureau charolais 20 mois HBC 1 vêlage facile 1 sans corne GAEC DE NAVOUX.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - Cause retraite vend vaches suitées blond aquitaine de 4 à 10 ans veaux nés 12/19 a 04/20.
✆ **06 75 82 31 08**

42 - Vends taureau Charolais HBC 4 ans grand squelette vêlages faciles et docile
✆ **06 15 21 33 07**

42 - Vends génisses Charolaises terme septembre cause retraite
✆ **07 88 11 13 07**

GAMME DE VIDÉOSURVEILLANCE AGRICOLE
VISIONAUTE
GARANTIE 3ANS
FULL HD

www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

42 - Vends 4 génisses à terme octobre 3 vaches à terme septembre - Montbéliard CL
✆ **04 77 62 93 19**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends gros taureau HBC 30 mois or ecrin relief
✆ **06 42 41 07 52**

63 - Elevage charolais inscrit HBC vend taureaux 18 mois issus de vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Vends deux génisses montb. terme fin sept.
✆ **Laissez message au 06 08 41 10 81**

69 - Vends 2 génisses Red Holstein terme 17/09 et 10/10 CL garantie sanitaire cause cessation.
✆ **06 59 64 66 74**

71 - Vends 12 taureaux 28 mois, 30 taureaux 18 mois, HBC, repro. T. B. qual., origine, livraison assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

73 - Place 6 VL taries, à l'attache pour hiver, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 24 33 85 94**

88 - Vends génisses Salers 12-18 mois vaches Salers suitée ou non
✆ **06 85 32 16 50**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Vends 40 chèvres saanen au lait faisant encore plus de 2 litres/jour 50 euros
✆ **06 02 11 40 39**

42 - Vends 30 chèvres Alpines en lait - écornées cse cessation - livr. assurée
✆ **06 86 57 38 41**

71 - Vends 2 boucs alpins pure race, 18 mois, très dociles, prix intéressant.
✆ **03 85 32 97 19 ou 06 28 33 20 09**

Ovin

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**

Bâtiment

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Offre

Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct/nov
✆ **06 76 03 14 55**

25 - Exploitation agricole polyculture élevage allaitant canton d'Auxdeux cherche salarié polyvalent, temps plein.
✆ **06 89 29 41 87**

38 - Cherche berger(e) pour la saison 2021 alpage bovins HUEZ. Travail en binôme (aide-berger). 270 génisses du 15/05 au30/09. Chalet et 4x4 fourni. Possibilité d'un emploi à l'année avec la station.
✆ **06 84 99 16 60**

58 - Ferme d' elevage rech. Apprenti CAP/BEP, possibilite de logement
✆ **06 83 68 07 96**

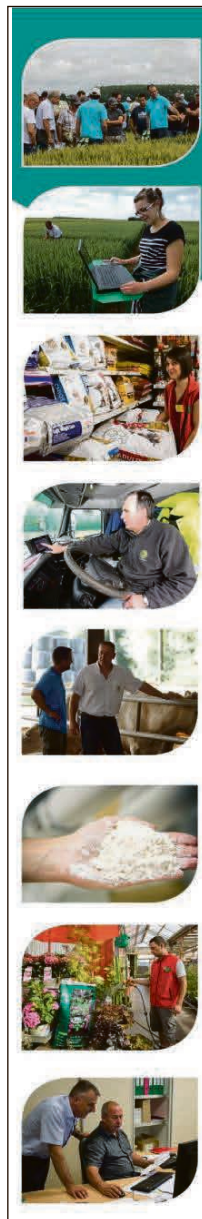
71 - Domaine spécialisé dans les réceptions/évènementiel rech. pers. pour gardiennage, entretien espaces verts et bâtiments.
✆ **06 07 97 15 51**

Demande

Emploi

21 - Pavillon champêtre confortable contre 60h de services divers (ménage, jardinage), proximité de Beaune 21. Profil couple jeune retraité conviendrait.
✆ **03 80 24 94 61 - 06 07 49 13 48**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net


Groupe Dijon Céréales, construisons l'avenir ensemble !
Au sein de l'Alliance BFC, rejoignez Dijon Céréales, un groupe innovant et dynamique au service des agriculteurs et des filières agroalimentaires de demain en Bourgogne Franche-Comté.
Nous recrutons

TECHNICIEN PRODUCTIONS ANIMALES (H/F) - (CDI) COTE D'OR (21)

Au sein d'une équipe régionale dynamique, vous assurez le conseil et le développement des ventes auprès des éleveurs adhérents et prospects de votre secteur.

Véritablement passionné par l'agriculture et le monde animal, vous demeurez l'interlocuteur privilégié des agriculteurs pour écouter, comprendre, et répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Dynamique et motivé(e), votre aisance, votre sens de l'écoute et votre connaissance du métier seront des atouts indispensables pour réussir et mener à bien votre mission.

Une domiciliation à proximité de votre secteur géographique est vivement souhaitée.

De formation agricole BAC+2 idéalement BTS PA/ACSE, nous vous proposons d'intégrer un Groupe ambitieux et garant du respect et de la valorisation des productions agricoles du terroir bourguignon.

Statut Technicien Agent de Maîtrise, rémunération sur 13 mois + Primes + CE + Mutuelle. Véhicule, Smartphone et PC portable.

Permis B obligatoire et déplacements à prévoir.

Merci de faire parvenir votre candidature (lettre + CV) avec référence « TPA072020 » par mail à recrutement@dijon-cereales.fr ou sous pli postal à DIJON CEREALES – Service RH – 4 Boulevard de BEAUREGARD – BP 4075 – 21604 LONGVIC.

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
la coopération agricole produisons l'avenir

Saveurs
papier • internet


Retrouvez nous sur agribourgogne.fr

Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SACICAP BOURGOGNE NORD

Aux termes d'une délibération du 29 juin 2020, le Conseil d'administration des associés de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable minimum de 82.500 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 14 N rue Pierre de Coubertin - Parc Mirande, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°015 950 173, a pris acte de la démission de ACTION LOGEMENT IMMOBILIER (anciennement dénommée LOGEHAB) dans ses fonctions d'administrateur. Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

AL213628217

NOMINATION

IMPACTANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 10, Rond-Point de la Nation
21000 DIJON
452 569 098 RCS DIJON

Par décision du 26/11/2019, l'associée unique a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la SARL R.G.A.-REVISION, GESTION, AUDIT, dont le siège social est situé 1, rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE-LES-DIJON - SIREN 790.172.977 DIJON, en remplacement de Lionel BREUIL, domicilié 2 Bd Rembrandt 21000 DIJON et pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Pour avis La Gérance.

AL213628206

CYCLES LAPIERRE

SAS au capital de 17 035 000 € Rue Edmond Voisenet, 21000 DIJON 016 650 996 RCS DIJON Il résulte des décisions de l'associée unique du 20/7/2020, les modifications aux mentions antérieurement publiées suivantes à compter du 1er août 2020 : Directeur Général Ancienne mention M. Alexandre CARRIE Nouvelle mention M. Thierry CORNEC 8, Chemin des Griattes 73100 AIX LES BAINS Pour avis La Présidente

AL213628211

AB DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 6 196 050 euros Siège social : 29 Rue Musette, 21000 DIJON 830 605 721 RCS DIJON Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 août 2020, il résulte que Monsieur Jérémie ROUSSEAU demeurant 29 B Rue de Talant 21 000 DIJON a été nommé à compter de ce jour et pour une durée illimitée en qualité de Président en remplacement de Madame Pascale CARTIER, démissionnaire. POUR AVIS Le Président

AL213628220

TRANSFERT DE SIÈGE

BI'WIII

SELARL au capital de 100 €
Siège social : 5 Rue Des Suisses
75014 PARIS 14
884183120 RCS de PARIS

Le gérant en date du 25/08/2020, a décidé de transférer le siège social au 24 Rue Des Bégonias 21000 DIJON, à compter du 26/08/2020.

Gérance : BASTIAN JANNOT 24 Rue Des Begonias 21000 DIJON

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de DIJON

AL213628210

CABINET IMMOBILIER RIFFIOD

SARL au capital de 1000 euros
Siège social 25 rue Jeannin 21000 Dijon
Siret 812 591 469 00018 RCS Dijon

Avis de transfert

Par décision du 24 août 2020, le siège social est transféré du 25 rue Jeannin 21000 Dijon au 12 rue Saint Désiré à compter du 1er septembre 2020.

Pouvoir est donné à Monsieur Vincent RIFFIOD 31 rue de l'Agriculture 39000 Lons le Saunier Gérant de la société

La société sera immatriculée au RCS de Lons le Saunier

Il a été également décidé de modifier l'objet social de la Société et d'adjoindre l'activité de :

- Expertise en évaluation immobilière et toutes prestations de services, d'assistance et de conseils en matière immobilière.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence

Pour avis et mention

AL213628223

MODIFICATION DE CAPITAL

CG EXPERTISE FINANCE

SARL au capital de 10 500€, 8 rue gagnereaux, 21000 Dijon, 510 187 396 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 25/6/2020, de modifier le capital de la société. Nouvelle mention : le capital est désormais de 10 000€. Réduction du capital social non motivée par des pertes. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon

AL213628212

CONVOCATION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION

42, rue de Mulhouse - 21000 DIJON
778 175 810 RCS DIJON

AVIS DE CONVOCATIONS

Les associés coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale de Section qui aura lieu le **Lundi 14 septembre 2020 à 14h00** par visioconférence.

Sur l'ordre du jour suivant :

a- Information des associés et discussion sur les questions portées à l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières à savoir :

Ordre du jour de l'assemblée générale plénière ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 25/06/2019
- Rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Pouvoir en vue des formalités
- Questions diverses

Ordre du jour de l'assemblée générale plénière extraordinaire :

- Adoption des nouveaux modèles de statuts conformément aux dispositions de l'arrêté ministérielle du 20 février 2020
- Confirmation de l'option statutaire
- Transfert du siège social et modification corrélatives des statuts
- Adoption corrélative des statuts de la coopérative dans leur intégralité
- Pouvoir en vue des formalités

b- Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire et à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Le Président

AL213628214

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE 12 EOLIENNES ET DE 6 STRUCTURES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VERDONNET (21) ET JULLY (89)

Par arrêté préfectoral N°744 du 22 juillet 2020 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, sur les communes de Verdonnet (21) et Jully (89), un parc éolien de 12 éoliennes d'une puissance unitaire d'environ 4,8 MW et de 6 postes de livraison (rubrique N°2980 de la nomenclature des installations classées) présentée par la Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du lundi 31 août 2020 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 dans les mairies de VERDONNET (21), siège de l'enquête, ETAIS (21), FONTAINES-LES-SECHES (21), SAVOISY (21), JULLY (89) et RAVIERES (89).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Arnaud MICHEL - Responsable de projet

Tél : 01 30 30 60 09 - 06 33 15 88 46 - Courriel : arnaud.michel@enertrag.com

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, aux heures d'ouvertures habituelles au public des mairies mentionnées ci-dessous :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête - les mercredis de 14h00 à 19h00
- JULLY (89160) - Rue de l'Église - les mardis et vendredis de 13h30 à 15h30
- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue - les lundis de 8h00 à 12h00
- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église - les mardis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h00
- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville - les mardis de 8h30 à 12h30, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, jeudis de 8h30 à 12h30, vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et les samedis de 8h30 à 12h00
- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou - les mardis de 13h30 à 18h00
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête :

http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

- sur un poste informatique en mairie de Verdonnet aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans les mairies de VERDONNET, FONTAINES-LES-SÈCHES, SAVOISY et ETAIS (département 21) et de JULLY et RAVIÈRES (département 89) (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé en se connectant à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-1887@registre-dematerialise.fr
- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de VERDONNET(21330)- Le Bourg, au président de la commission d'enquête, M. SIMONNOT, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30.

La commission d'enquête est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jacques SIMONNOT, adjoint au subdivisionnaire des services de l'équipement à la retraite
- Membres titulaires : Monsieur Jean-Bernard PECHINOT, directeur technique des services eau/assainissement à la retraite et Monsieur François DE LA GRANGE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur à la retraite

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures précisés ci-dessous, dans les mairies de :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête :

Le lundi 31 août 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 9 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

- JULLY (89160) - Rue de l'Église :

Le lundi 31 août 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue :

Le mardi 8 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église :

Le mardi 8 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le mercredi 23 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville :

Le samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou :

Le mercredi 9 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte d'Or adresse, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions au responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture du département de l'Yonne pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html pendant la même durée.
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pour le Préfet

Signé : La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme : E.MORI

AL213628124

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/09/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BLIGNY-LE-SEC: Bâtiments d'exploitation - Classification urbanisme : RNU

29 a 51 ca - Le village: AB-75-309[74]

LA BUSSIERE-SUR-OUCHE: Pré et Bois - Classification d'urbanisme : RNU

45 ha 54 a 70 ca - En valenvese: AI-4(B)-4(AJ)-4(AK) - Les gordots: AH-8(B)-8(AJ)-8(AK)-8(AL) - Sous les roches: AI-35[2](A)-35[2](B)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

SELONGEY (21) - Surface sur la commune : 8 ha 05 a 38 ca - Terre

-'Sur la combe de la faas': ZC- 32(J)- 32(K)- 32(L)

Classification urbanisme : Zone A du PLU

-'Les herbues': ZP- 15(J)- 15(K)- 15(L)

Classification urbanisme : Zone A du PLU

- 'La voie du marche': AP- 123[62]-132[1055]

Classification urbanisme : Zone 1 AUa du PLU

-'Les javieres': ZR- 82(J)- 82(K)- 82(L)

Classification urbanisme : Zone A du PLU

BLAISY-HAUT (21) - Surface sur la commune : 82 a 60 ca

-'La quare': ZI- 9(J)- 9(K)

Terre - Classification urbanisme : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/09/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213628232

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 6 et du 10 juillet 2020, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 7 août 2020, Dossier 2020 00064842 Référence 2104P01 2020 A 03320 La société HOME-CARE SERVICE CONSEIL,Société à responsabilité limitée au capital de 110 000 €, dont le siège social est situé 11 impasse Boirac 21 000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 445 395 288, représentée par Monsieur Pascal BIZE, gérant de la Société, A CEDE à La société ADS LORRAINE, Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est situé 26 Rue de la Rosière 54 119 DOMGERMAIN, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 479 230 773, représentée par Fabrice CHARTREUX, Président de la Société un fonds de commerce de dispensation d'oxygène à usage médical à domicile, sis et exploité 11 impasse Boirac 21 000 DIJON, moyennant le prix de DEUX CENT MILLE EUROS se décomposant en 140 000 € pour les éléments incorporels et 60 000 € pour les éléments corporels La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées rétroactivement au 1er juillet 2020. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Jérôme DELIRY 14 Rue Jean de Cirey 21000 DIJON. Pour avis

AL213628203

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL BLONDON

EARL BLONDON, au capital de 8 000 euros, siège social : 7, Rue de Jouancey, 21400 COULMIER LE SEC, 504 038 092 RCS DIJON, AGO du 01/07/2020 : démission de M. Philippe BLONDON des fonctions de co-gérant à effet du 01/07/2019. Pour avis

AL213628178

DIJON FRUITS

Société en Nom Collectif au capital social de 8000 euros Siège social : 146 allée du Docteur Lépine 21160 MARSANNAY LA COTE 419.300.694 RCS DIJON Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 24 Juin 2020, les associées de la société DIJON FRUITS ont décidé à l'unanimité de révoquer pour juste motif Monsieur Serge DIGONNET, né le 7 Janvier 1966 à Firminy (42), demeurant 17 route de Limonest 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR, de ses fonctions de co-gérant à compter du 30 juin 2020 Mention sera faite au RCS : DIJON Pour avis, La gérance

AL213628208

LE FROMAGER D'AHUY

Société en Nom Collectif au capital social de 8000 euros Siège social : 1 rue des Ruchottes, Bat A 21121 AHUY 812.889.053 RCS DIJON Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale mixte en date du 26 Juin 2020, les associées de la société LE FROMAGER D'AHUY ont décidé à l'unanimité de révoquer pour juste motif Monsieur Serge DIGONNET, né le 7 Janvier 1966 à Firminy (42), demeurant 17 route de Limonest 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR, de ses fonctions de co gérant à compter du 30 juin 2020. Mention sera faite au RCS : DIJON Pour avis, La gérance

AL213628219

LVS 39 LA VIE SAINE

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros Siège social : 101 avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE 530216191 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 16 août 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Jérémie ROUSSEAU demeurant 29 B Rue de Talant 21000 DIJON en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Madame Pascale CARTIER, démissionnaire. Pour avis La Gérance

AL213628222

LONSAINE

Société à responsabilité limitée au capital de 61 000 euros Siège social : 101 avenue Roland CARRAZ 21300 CHENOVE 335 042 859 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision en date du 16 août 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Jérémie ROUSSEAU demeurant 29 B Rue de Talant 21000 DIJON en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Madame Pascale CARTIER, démissionnaire. Pour avis La Gérance LONSAINE Société à responsabilité limitée au capital de 61 000 euros Siège social : 101 avenue Roland CARRAZ 21300 CHENOVE 335 042 859 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision en date du 16 août 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Jérémie ROUSSEAU demeurant 29 B Rue de Talant 21000 DIJON en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Madame Pascale CARTIER, démissionnaire. Pour avis La Gérance

AL213628224

LVS SUD LA VIE SAINE

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21 300 CHENOVE 513 299 495 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 16 août 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Jérémie ROUSSEAU demeurant 29 B Rue de Talant 21000 DIJON en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Madame Pascale CARTIER, démissionnaire. Pour avis La Gérance

AL213628225

LVS SUPPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 528 138 423 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 16 août 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Jérémie ROUSSEAU demeurant 29 B Rue de Talant 21000 DIJON en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Madame Pascale CARTIER, démissionnaire. Pour avis La Gérance

AL213628226

APY

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 389 908 963 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 16 août 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Jérémie ROUSSEAU demeurant 29 B Rue de Talant 21000 DIJON en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Madame Pascale CARTIER, démissionnaire. Pour avis La Gérance

AL213628227

NON DISSOLUTION

EST IMMO DIJON STRASBOURG

SAS au capital de 1 500 euros, siège social : 6, Rue des Demoiselles, 21121 AHUY, 832 058 689 RCS DIJON : AGE du 19/06/2020 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL213628172

EST COURTAGE DIJON STRASBOURG

SAS au capital de 3 000 euros, siège social : 6, Rue des Demoiselles, 21121 AHUY, 823 437 090 RCS DIJON : AGE du 19/06/2020 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL213628174

GARAGE DES SABLIERES

Aux termes d'une AGM du 10/07/2020, de la société «GARAGE DES SABLIERES», SARLU au capital de 7 700 € Siège social : GEVREY CHAMBERTIN (21220), Route de Saint Philibert 442 635 744 RCS DIJON l'associé unique a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social ; n'a pas décidé la dissolution anticipée et a opté pour la reconstitution des capitaux propres dans les conditions et délai prévus par la loi. L'inscription modificative sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON où le dépôt légal sera effectué. LA GERANCE,

AL213628207

DISSOLUTION LIQUIDATION

EDOUARD LOISEAU

SARL en liquidation au capital de 40 890 euros Siège social : 23 Rue de Tivoli 21000 DIJON 378 898 878 RCS DIJON

L'AGO du 18/02/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, décharge de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON. Pour avis, le liquidateu

AL213628032

GIRAGUSTO

SAS société en liquidation au capital de 8 000 euros, siège social et de liquidation: 86 rue des Marmuzots 21000 Dijon, AGO du 30/11/2018 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et les décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation.

Pour avis.

AL213628164

EARL BRATIGNY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 500,00 euros
Siège social : FERME DE RENILLE
21580 GRANCEY LE CHÂTEAU NEUVELLE
503 357 006 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 31 mars 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le Liquidateur.

AL213628202

AS INGENIERIE

SARL en liquidation au capital de 5 040 euros Siège social et de liquidation : 45 Route de Seurre, 21200 BEAUNE 754 082 071 RCS DIJON L'AGO réunie le 10 juin 2020 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Coralie FAIVRE, demeurant 16 rue du Moulin à vent 71150 RULLY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis Le Liquidateu

AL213628209

SARL MAROLLEAU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 8 000 euros Siège : Aire de Chien Blanc Autoroute A6, 21350 GISSEY LE VIEIL Siège de liquidation : 3 rue du Moulin, 21200 LEVERNOIS 434 063 228 RCS DIJON L'AGO réunie le 31 03 2020 au 3 rue du Moulin 21200 LEVERNOIS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Didier MAROLLEAU demeurant 3 rue du Moulin 21200 LEVERNOIS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL213628216

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 23/07/2020 : forme : SARL, Dénomination: AF AGRI, siège social : 10 B Route de Villars, Hameau de Cormaillon, 21140 LANTILLY, durée : 99 ans, capital : 10 000 €, objet social : réalisation de travaux agricoles, négoce de paille et fourrage et de sous produits agricoles, location de matériels agricoles,conseil technique en conduite agricole, production et la vente d'énergie photovoltaïque et plus généralement de toutes énergies renouvelables, réalisation de travaux publics, gérance : Mme Céline TOBIET (24 Rue Saint Martin 21140 LANTILLY) et Mme Amandine RIBOULET (10 B Route de Villard, Hameau de Cormaillon, 21140 LANTILLY), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL213628127

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ARPG Objet social : la constitution et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, Siège social : 6 PLACE LEON BENE, VAL MONT, 21340 Ivry en Montagne. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. ROCHE ANTHONY, demeurant 6 PLACE LEON BENE, 21340 Ivry en Montagne Clause d'agrément : Cession libre entre associés, Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société(y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) Immatriculation au RCS de Dijon

AL213628213

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : RAISE ME UP. Capital : 58 900 €. Siège social : 25T rue de Montmuzard à DIJON (21000). Objet social : prestations de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités ou autres organismes publics ou privés ; conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en oeuvre ; coaching personnalisé ; prestations de formation. Durée : 99 années. Président : Mme Elodie BOULIN demeurant DIJON (21000) 25T rue de Montmuzard. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. R.C.S. : DIJON.

AL213628229

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/08/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LA FABRIQUE VERTUEUSE Objet social : activités agricoles et d'élevage Siège social : 8 Chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. MAILLARD Pierre, demeurant 9 rue du Gué, 60300 Courteuil Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213628230

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/08/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LA PAYSANNE Objet social : activités agricoles et d'élevage Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. MAILLARD Pierre, demeurant 9 rue du Gué, 60300 Courteuil Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213628231

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/07/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LES MARAICHERS Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres Immatriculation au RCS de Dijon

AL213628233

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/07/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : THOUET DEVELOPPEMENT Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant le droit à une voix Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres Immatriculation au RCS de Dijon

AL213628234

MIAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18/20, Place Emile Zola
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 31août 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MIAN

Siège social : 18/20, Place Emile Zola, 21000 DIJON

Objet social : L'activité de restauration, traiteur, bar

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur YIN Zhiliang, 30, Rue Jacques Cellerier – 21000 DIJON

Monsieur GAN Chern, 17, Rue de Monchapet – 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213628237

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

LES VIGNOBLES D'ANTAN

SAS Les Vignobles d'Antan - Capital Social 10000 euros - Siège social 2 bis Rue Faidherbe 58000 NEVERS - RCS Nevers 844 082 529 : à l'AGE du 19/08/20, démission de Mme DUMONT Renée de son mandat de Directeur Général

AL583628215

➜ NOMINATION

SAS METAL CONCEPT

Au capital de 1.000 euros
La Fontaine du Bois-58130 POISEUX
814 287 868 RCS NEVERS

Par décisions unanimes du 25/07/20 les associés ont nommé Directeur Général Mme Béatrice SANZ née BONGARD le 10/9/76 à NEVERS (58), dt La Fontaine du Bois-58130 POISEUX. Pour avis.

AL583628219

POPIANE

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros Siège social : 1, Rue Guy de Jean 58220 DONZY 401 453 188 RCS NEVERS L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020, a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société VISAS 4 COMMISSARIAT sise 56 boulevard Gustave Flaubert à CLERMONT FERRAND CEDEX 01 (63010) en remplacement de la société AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, non renouvelée.

AL583628238

SAS L.M. HOTELS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 3, rue des Chevrottes
58700 SICHAMPS
795 350 974 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 31/07/2020, les associés ont décidé de nommer à compter du 01/08/2020 M. Laurent MARTIN, ancien Directeur Général, dt à SICHAMPS (58) – 3, rue des Chevrottes aux fonctions de Président de la société en remplacement de Mme Lysiane MARTIN démissionnaire.

AL583628249

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SPFPL LES REMPARTS

au capital de 1 000 Euros
Siège social :
14 Avenue Pierre Bérégovoy
58 000 NEVERS
RCS de NEVERS n° 829 715 366

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE du 01 Février 2020, il a été pris acte, à compter de cette date :

- du transfert du siège social, au 5 Bis Route de Busseroles – _58180 MARZY

- de modifier en conséquence les statuts et notamment l'article 5.

POUR AVIS -LA GERANCE

AL583628233

SMARTRENDS TECHNOLOGIES

SASU au capital de 500€ Siège social : 77 rue de l'Abreuvoir 58500 Clamecy 833758121 RCS Nevers Le 16/08/2020, le président a décidé de transférer le siège social de la société au 15 rue des Blés, 93210 Saint-Denis à compter du 01/09/2020, et de modifier en conséquence l'article des statuts. Dépôt : RCS Bobigny

AL583628236

FORMACOMPOST

SARL au capital de 288.000€. Siège social : Nyon 58130 OUROUER. RCS 501 299 812 NEVERS. Le Gérant, en date du 24/07/2020, a décidé de transférer le siège social au Village by CA Bât Inkub 7 rue du 13ème de Ligne 58000 NEVERS. Mention au RCS de NEVERS.

AL583628240

SCI MOUAS

SCI au capital de 3000 euros
81 Bd Eugène Chaumin 49000 ANGERS
522 806 959 RCS ANGERS

Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du 18/01/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social du 81 Bd Eugène Chaumin 49000 ANGERS au 2 Mouas 58800 LA COLLANCELLE, à compter du 01/01/2020.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Radiation du RCS du Tribunal de commerce d'ANGERS et nouvelle immatriculation au RCS du TC de NEVERS.

Pour avis, La gérance

AL583628241

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

HOTEL LOIRE

SAS au capital de 100.000 Euros
Siège social : Quai de Médine 58000 Nevers
RCS NEVERS 428 920 243

Par décisions de l'associé unique et du Président du 15/04/2020, le capital a été augmenté de 1.000.000 euros en numéraire pour être porté à 1.100.000 euros. Art. 6 et 7 des statuts modifiés. RCS NEVERS.

AL583628217

SCI SAINT CHRISTOPHE

AU CAPITAL DE 1 620 €
SIEGE SOCIAL : 42 RUE DE LA GARE
58700 PREMERY
RCS NEVERS 383 041 035

Avis de constitution

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 29 février 2020, le capital de la société a été modifié de la façon suivante :

1/ réduction de la valeur nominale de chaque part sociale à l'euro inférieur ce qui a entraîné une réduction du capital social d'un montant de 24.49 euros pour le ramener de 1 524.49 euros à 1 500 euros,

2/augmentation du capital social d'une somme de 120 euros par création de 8 parts nouvelles de 15 euros chacune afin de porter le capital de 1 500 euros à 1 620 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence, à savoir :

Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 1 524.49 euros

Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 1 620 euros

Pour avis, le gérant

AL583628218

SAS TEXYS HD

Il résulte de la décision du 5.6.2020 de l'associé unique de la SAS TEXYS HD, capital de 6.601,40€, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly, 538 141 094 RCS NEVERS et de la décision du Président du 9.7.2020, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, d'un montant nominal de 54,50€ par l'émission de 545 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10€ chacune, libérées en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 6.601,40 € NOUVELLES MENTIONS : Capital social : 6.655,90€.

AL583628221

TEXYS HD

Le 5.6.2020 l'associé unique de la SAS TEXYS HD, capital de 6.655,90€, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly, 538 141 094 RCS NEVERS a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 15.792 actions. Le 22.7.2020, le Président a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 1.579,20 €. Les associés, le 22.7.2020, ont pris acte de la démission du Président et en ont nommé un nouveau. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 6.655,90€ Président : M. Philippe LEUWERS, 3 rue du Mont Givre 58320 POUGUES LES EAUX NOUVELLES MENTIONS : Capital social : 5.076,70€ Président : A2 Strat, SARL au capital de 1.000 €, siège social à POUGUES LES EAUX (58320) 3 rue du Mont Givre, 884 611 252 RCS NEVERS.

AL583628245

CPB FORET

Groupement Forestier au capital de 250 000 € Siège social : 12 bis rue Achille Millien 58000 NEVERS 508 390 044 RCS NEVERS. L'AGE du 30/07/2020 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 250 000 €uros à 375 000 €uros. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL583628246

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 28/08/2020 concernant SAS MY ELEMENT : il fallait lire que le nouveau siège social est : 6 avenue Jean Jaurès 58160 Imphy

AL583628227

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 – Fax
03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 06 OCTOBRE 2020
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre), 59 bis rue Maréchal Leclerc :

Une maison d'habitation comprenant :

- rez-de-chaussée : séjour/salon, cuisine ouverte.,

- premier étage : une chambre ; salle de bain, WC ;

- deuxième étage : une chambre,

Courette-dépendances-Cave.

Le tout cadastré section AD numéro 31 « rue Maréchal Leclerc » pour une contenance de 58 centiares.

Dans l'acte d'acquisition, il a été rapporté ce qui suit :

Aux termes de l'acte reçu par Maître Jean-Pierre DEIS, le 04 janvier 1989, il a été mentionné ce qui suit littéralement rapporté :

« Observation étant faite que partie d'une pièce dépendant du premier étage du logement portant le n° 59 de la rue du Général Leclerc s'étend, au-dessus du vestibule du logement portant le n° 59bis de la même rue objet de la présente vente.

Observation étant ici faite qu'une autre cave au sud sous le surplus du présent logement reste appartenir au logement portant le n°59 ».

Bien loué.

MISE A PRIX : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 27 juillet 2020

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la Selarl V2H huissiers de justice à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 le lundi 14 septembre 2020 à 11 h 00 sur place.

AL583628075

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr
A la requête de la SELARL
ALLIANCE MJ,
mandataire judiciaire,
dont le siège
est fixé 32 rue Molière,
69454 LYON Cedex 06

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,

LE MARDI 20 OCTOBRE 2020 à 10h30
COMMUNE DE SERMOISE SUR LOIRE (Nièvre)

Lot unique : Un terrain immobilier situé en zone constructible cadastré de la façon suivante :

- Section ZM n°41 lieudit « Le Cardon » pour une contenance de 6ha 41a 35ca,

Sur la mise à prix de :
CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000 €)

avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité d'un quart puis d'un tiers

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 31/08/2020. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 8 octobre 2020 à 10h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL583628248

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC GONNET

Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile au capital de 274 000,00 euros
Siège social : Lieudit Les Girauds
58300 COSSAYE
484 508 676 RCS NEVERS

Avis de Modification

La collectivité des membres associés du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé «GAEC GONNET» réunis en assemblée générale extraordinaire le 1er août 2020, a décidé de transformer la société en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée sans autre modification que la forme juridique, a acté la démission des fonctions de gérant de Monsieur René GONNET.

POUR AVIS

La gérance

AL583628212

CHILLYBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière - 58000 NEVERS
838 498 954 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 18 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Thierry BARBET - 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérants :

- M. Thierry BARBET - 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL

- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, la gérance

AL583628222

NEVERS PIECES D'OCCASION

SARL transformée en SAS
au capital de 7 622,45 €
Siège social : Lieudit « Pont Carreau »
58000 CHALLUY
410 720 197 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 10/08/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme : **Ancienne mention :** SARL

Nouvelle mention : SAS

- Dénomination : **Ancienne mention :** S.A.R.L. NEVERS PIECES D'OCCASION

Nouvelle mention : NEVERS PIECES D'OCCASION

- Administration :

Anciennes mentions : co-gérants : M. David MENUEL et M. Thierry BOUCAUD

Nouvelles mentions :

- Président : M. David MENUEL dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 161, rue du Docteur Michel Gaulier

- Directeur Général : M. Thierry BOUCAUD dt à NEVERS (58) – 5, rue Clergé

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL583628224

MAINVIBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière - 58000 NEVERS
878 497 049 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 18 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Thierry BARBET - 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérants :

- M. Thierry BARBET - 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL

- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, la gérance

AL583628230

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
4 allée Pierre de Fermat
63172 AUBIERE CEDEX

PHARMACIE BOURDY-DUBOIS CHANEL

SARL au capital de 700000euros
Siège social : 5 place de la République,
le Crot Cizeau
58640 VARENNES VAUZELLES
501646988 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'AGE du 21/07/2020, les associés :

1/ ont décidé de transformer la société en Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à compter du 31/08/2020, sans création d'une personne morale nouvelle. La durée, l'objet et le siège social de la société restent inchangés.

2/ ont constaté la démission de Mme Lucie BOURDY-DUBOIS de ses fonctions de cogérant à compter du 30/08/2020, M. Xavier BOURDY-DUBOIS demeurera seul gérant de la société dans sa nouvelle forme.

Les statuts ont été modifiés en conséquence et adoptés dans leur ensemble en date du 21/07/2020 avec prise d'effet au 31/08/2020. Mention au RCS de NEVERS

AL583628234

MARBRERIE ANDRÉ ET ANNIE SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21, rue Jean Jaurès
58500 CLAMECY
394 358 824 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société devient MARBRERIE ANDRÉ ET ANNIE à compter du 28 août 2020

Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Madame Magali DEGARDIN demeurant à OUAGNE (58500) - LE MAUFRONT - Route de Quesles.

AL583628242

CAPE TECHNIQUE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 € Siège social : 1 rue du Presbytère 58210 MENOU 852 203 124 RCS NEVERS. D'un procès verbal de l'associé unique du 01/07/2020, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/07/2020, aux activités suivantes : Climatisation, plomberie sanitaire électricité, agencements intérieurs (en sous traitance) ; Gestion et détention de tous droits ou titres pour toutes sociétés dont l'objet social serait la propriété de locaux d'habitation ou commerciaux ainsi que la gestion et l'exploitation. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL583628247

➜ CESSION

SELAS JOURDIER-CHERAMY-REROLLE
Me REROLLE, Notaire,
8 rue Carnot
58300 DECIZE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par le 19 août 2020 enregistré à Nevers le 21/08/2020 Dossier 2020 00022812 Réf 5804P01 2020 N 00405, Mme Julie **JOLIVOT**, dt à DECIZE (58300), 14, rue de Jumilhac, Née à DECIZE (58300), le 18 août 1989.

A vendu à :

Mme Elodie **SAVE**, dt à MOULINS-ENGILBERT (58290), 9, impasse Wilfried Perraudin, Née à DECIZE (58300), le 14 mai 1999.

Un fonds de commerce de Coiffure mixte – Vente de produits, exploité à CHAMPVERT (58300), 7 Rue Lucien Perreimond.

Moyennant le prix de : TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 €).

Ce prix s'applique, savoir :

Aux éléments incorporels pour :32 200.00 €

Aux éléments corporels pour : 2 800.00 €

Total : TRENTE CINQ MILLE EUROIS

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à Me REROLLE, Notaire à DECIZE (58300), 8 rue Carnot, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

AL583628243

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Alciat-Juris SOCIETE D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

LES SERVICES DE SOPHIE

SARL en liquidation amiable
au capital de 8 000 euros
Siège social : 69 Route d'Avallon
58140 LORMES
Siège de la liquidation : 69 Rte d'Avallon
58140 LORMES
RCS NEVERS 790 179 824

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Selon AGE du 15.05.2020, les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/04/2020 ;

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté qu'il ne peut y avoir lieu à remboursement des parts sociales, faute de produit net de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. La société sera radiée du RCS de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL583628223

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sarl:Autos pieces,3 rue des zagots 58260 La Machine. Cap:1000€. Obj:mécanique,carrosserie, dépannage, location automobile, vente de pièces automobiles. Grt:Bettyna Beaucarny,8 le piochat 58300 Cossaye. 99 ans au rcs de Nevers.

AL583628150

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 août 2020, il résulte la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination sociale : ODESSA LORMES Capital social : 6000 Euros. Siège social : Ponty 58140 LORMES Objet : Restauration traditionnelle, brasserie, bar, comptoir, café. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS. Président : M. Mathieu KOCHEN demeurant à Ponty 58140 LORMES Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La transmission ou cession d'actions est soumise à agrément des associés. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583628220

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/08/2020 il a été constitué une **SASU** dénommée :

AUTO STYLE 58

Siège social : 125 ROUTE DE LYON 58000 CHALLUY. **Capital :** 500€. **Objet :** Achat, réparation, vente, location, dépôt vente de tous véhicules, lavage automobile, service carte grise. **Président :** M QUERIN THIERRY XAVIER, 38 B RUE DU MAUPAS 58000 NEVERS. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS de **NEVERS.**

AL583628225

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Sci Desmoulins Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Siège social : 11 rue de l'aubepine, 58000 Saint Éloi. Capital : 230000 € Durée : 99 ans Gérance : M. DESMOULINS Fabrice, demeurant 11 rue de l'aubepine, 58000 Saint Éloi, Mme DESMOULINS Isabelle, demeurant 17 rue de Dijon, 21380 Marsannay le Bois Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL583628231

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2, Rue Lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique du 27/08/2020, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :»BROHAN»

Objet social : contrôle technique de véhicules et plus généralement toutes opérations s'y rapportant.

Siège social : 20 Rue du Lavoir 58210 CHAMPLEMY

Capital : 100euros

Gérance : Mr Antoine BROHAN, 20 Rue du Lavoir 58210 CHAMPLEMY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

AL583628232

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 août 2020, il a été constitué une SARL dénommée:

ALLO TAXI DU VAL DE LOIRE

Objet social : activité de taxi, transport public routier de personnes au moyen d'un véhicule n'excédant pas 9 places, transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de moins de 3,5 tonnes de poids maximum autorisé.

Siège social : 2, rue de Breugnon 58150 TRACY SUR LOIRE

Capital : 100 euros

Gérance : M. André JEUNET demeurant Lieudit Bissiol 18240 SAVIGNY EN SANCERRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583628235

SELAS JOURDIER-CHERAMY-REROLLE
Notaires
8 rue Carnot -58300 DECIZE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par me REROLLE le 23/07/2020 enregistré à Nevers le 05/08/2020 Dossier 2020 00021125 réf 5804P01 2020 N 00400, il a été constitué la société :

DENOMINATION : CHRISTEN

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : 200,00 €, divisé en 20 parts de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 20.

SIEGE SOCIAL : AVRIL SUR LOIRE (58300), 15 Chemin des Feuillets.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS NEVERS

ASSOCIES :

1) Mr Sébastien **CHRISTEN**, dt à DECIZE (58300), 14, rue Antoine de Jumilhac,

Né à DECIZE (58300), le 20 décembre 1988.

2) Mme Julie **JOLIVOT**, dt à DECIZE (58300), 14, rue de Jumilhac,

Née à DECIZE (58300), le 18 août 1989.

Gérance : Mr Sébastien CHRISTEN

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

AL583628244

YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Évry en date du 29/07/2020 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SERARE** RN6 89380 Appoigny et 89310 Nitry(restauration). Date de cessation des paiements : 30/04/2020. Administrateurs : SCP VALLIOT LE GUERNEVE ABITBOL en la personne de Me ABITBOL 41 Rue du Four 75006 PARIS et SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX 98 Allée des Champs Elysées 91080 EVRY COURCOURONNES, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15 Rue de l'Hôtel de Ville CS700005 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX et SELARL MJC2A en la personne de Me Christophe ANCEL 9 Bd de l'Europe 91000 EVRY COUCOURONNES, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893628364

SUCCESSION

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Avis de saisine de légataire universel

Article 1007 du Code civil, 1378-1 Code de procédure civile, loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 septembre 2016, Mme Georgette Lucienne LAMAND, Vve de Mr Paul René PATIN, demeurant à VAUX (89290) 27 rue de Poiry, née à VERNOUILLET (78540), le 25 février 1930, décédée à AUXERRE (89000), le 18 avril 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me FONTENEAU, Notaire à ST-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 30 avril 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me FONTENEAU, notaire à ST BRIS LE VINEUX 89530, référence CRPCEN 89007, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893628356

Etude de Maître FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Avis de saisine de légataire universel

Article 1007 du Code civil, 1378-1 Code de procédure civile, loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 juin 2011, Mme Aimée Renée GERVAIS, Vve de Mr Robert PARISOT, demeurant à CHEVANNES (89240) 4 rue de la Gare, Hameau d'ORGY, née à PARIS 12°, le 17 juillet 1921, décédée à AUXERRE (89000), le 11 juillet 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me FONTENEAU, Notaire à ST-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 24 août 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me FONTENEAU, notaire à ST BRIS LE VINEUX, référence CRPCEN 89007, dans le mois suivant la réception par le TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893628357

TRANSFERT DE SIÈGE

ANKAA IMMOBILIER

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 3 Route de Voulx 89100 SENS 880 620 661 RCS SENS Suivant AGE du 30/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social du 3 route de Voulx 89100 SENS au 4 rue des Grosses Pierres 89100 SUBLIGNY à compter rétroactivement du 23 juillet 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au GTC de Sens.

AL893628351

TRANSFERT DE SIEGE

L'OLIVIA Société civile au capital de 500 euros Siège social : 1 rue de l'Heuré - 89100 SAINT-CLÉMENT 503 601 353 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2020, la collectivité des associés a transféré le siège social qui était situé 1 rue de l'Heuré - 89100 SAINT-CLEMENT au 4 route de Saint Julien - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, à compter du 1er juillet 2020. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de SENS. Pour avis, La gérance

AL893628365

THE NO DOOR PROJECT

S.A.R.L. au capital de 10.000 €
4 bis, rue Jean Jacques Rousseau
93100 MONTREUIL
810 461 327 RCS BOBIGNY

Modifications

Suivant acte en date du 23/6/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2, rue Descourtives 89600 SAINT FLORENTIN à compter du 23/6/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Dirigeant : Monsieur Sébastien BOUFFAY, 2, rue Descourtives 89600 SAINT FLORENTIN

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

AL893628371

LENIA

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2020, l'associé unique de LENIA, SARL au capital de 1000 euros dont le siège est 22 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE immatriculée 792298895 RCS AUXERRE a décidé de le transférer au 5,6 bis et 7 Place Robillard 89000 AUXERRE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL893628375

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

VETERINAIRES DE LA CROIX BLANCHE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de vétérinaires au capital de 250 000 euros
Siège social :
Cabinet Vétérinaire
Chemin de la Croix Blanche
89420 CUSSY LES FORGES
RCS AUXERRE 522 554 187

Aux termes d'une consultation en date du 15 mai 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 21 juillet 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 100 000 euros, pour être ramené de 250 000 euros à 150 000 euros par rachat et annulation de 1000 parts sociales appartenant aux associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 euros)

Pour avis

La Gérance</span

AL893628378

CONVOCATION

Aist 89

CONVOCATION

Les Adhérents de l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne sont invités à l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu le mardi 22 septembre 2020 à 17 heures au siège de l'AIST89 17 bis avenue de la Puisaye à Auxerre.

Ordre du jour :

· Introduction : point spécial sur la pandémie Covid-19 et l'accompagnement de l'AIST 89 en direction de ses adhérents,

· Rapport d'activité 2019,

· Adoption des comptes 2019,

· Budget prévisionnel 2020,

· Ratification du projet de fusion des 3 services de santé au travail interentreprises de l'Yonne en 2021,

· Commissaires aux comptes :

- renouvellement mandat Commissaire aux comptes titulaire

- vote sur le choix du Commissaire aux comptes suppléant

· Présentation des possibilités de cotisations per capita pour 2021,

· Proposition de modification du règlement intérieur concernant le mode de transmission des informations des adhérents sur le portail internet de l'AIST 89,

· Questions diverses.

Les Adhérents ne pouvant être présents peuvent se faire représenter.

Pour tout renseignement, adresser un courriel à : ag2020@aist89.fr

ou téléphoner au 03 86 72 07 55

Le Président, Guillaume MARY

AL893628333

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE 12 EOLIENNES ET DE 6 STRUCTURES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VERDONNET (21) ET JULLY (89)

Par arrêté préfectoral N°744 du 22 juillet 2020 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, sur les communes de Verdonnet (21) et Jully (89), un parc éolien de 12 éoliennes d'une puissance unitaire d'environ 4,8 MW et de 6 postes de livraison (rubrique N°2980 de la nomenclature des installations classées) présentée par la Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du lundi 31 août 2020 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 dans les mairies de VERDONNET (21), siège de l'enquête, ETAIS (21), FONTAINES-LES-SECHES (21), SAVOISY (21), JULLY (89) et RAVIERES (89).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Arnaud MICHEL - Responsable de projet

Tél : 01 30 30 60 09 - 06 33 15 88 46 - Courriel : arnaud.michel@enertrag.com

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, aux heures d'ouvertures habituelles au public des mairies mentionnées ci-dessous :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête - les mercredis de 14h00 à 19h00

- JULLY (89160) - Rue de l'Église - les mardis et vendredis de 13h30 à 15h30

- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue - les lundis de 8h00 à 12h00

- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église - les mardis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h00

- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville - les mardis de 8h30 à 12h30, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, jeudis de 8h30 à 12h30, vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et les samedis de 8h30 à 12h00

- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou - les mardis de 13h30 à 18h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête :

http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

- sur un poste informatique en mairie de Verdonnet aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans les mairies de VERDONNET, FONTAINES-LES-SÈCHES, SAVOISY et ETAIS (département 21) et de JULLY et RAVIÈRES (département 89) (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé en se connectant à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-1887@registre-dematerialise.fr

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de VERDONNET(21330)- Le Bourg, au président de la commission d'enquête, M. SIMONNOT, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30.

La commission d'enquête est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jacques SIMONNOT, adjoint au subdivisionnaire des services de l'équipement à la retraite

- Membres titulaires : Monsieur Jean-Bernard PECHINOT, directeur technique des services eau/assainissement à la retraite et Monsieur François DE LA GRANGE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur à la retraite

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures précisés ci-dessous, dans les mairies de :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête :

Le lundi 31 août 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 9 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

- JULLY (89160) - Rue de l'Église :

Le lundi 31 août 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue :

Le mardi 8 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église :

Le mardi 8 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le mercredi 23 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville :

Le samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou :

Le mercredi 9 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte d'Or adresse, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions au responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture du département de l'Yonne pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

- sur le site internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html pendant la même durée.

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pour le Préfet

Signé : La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme : E.MORI

AL893628233

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aude COLOMBO
Notaire Associée

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Aude COLOMBO , Notaire associée de la société par actions simplifiée à associé unique « AUTHENTICIS », titulaire d'un Office Notarial à FLOGNY-LA-CHAPELLE (Yonne), 4 avenue du Professeur Laubry** , CRPCEN 89090, le 3 août 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la **COMMUNAUTE UNIVERSELLE** avec clause d'attribution intégrale au survivant par :

Monsieur Edouard Jean-Louis Damien Marie **BENOIT**, ingénieur territorial, né à DEAUVILLE (14800) le 10 février 1984, et Madame Myriam Agnès Catherine **PERRENOT**, psychologue, son épouse, née à AUBENAS (07200) le 1er décembre 1982, demeurant ensemble à TONNERRE (89700) 25 rue Jean Garnier, mariés à la mairie de BRIVESCHARENSAC (43700) le 26 mars 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

AL893628373

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

un appartement et un grenier sis commune d'AUXERRE, 30 rue de la Draperie

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

vendredi 16 octobre 2020 à 14h00

DESCRIPTION :

Les lots de copropriété n°4 et 7 dans un immeuble situé 30 rue de la Draperie cadastré section BH n° 347.

Le lot n°4 correspond à un appartement situé au 3ème étage et comprend les 178/1000èmes des parties communes générales.

Le dit appartement comprend: une entrée (7.80m2), une salle d'eau (3.90m2), un placard (1.80m2), une chambre (9.50m2), une deuxième chambre (17.70m2), une cuisine (22.50m2), chaufferie (2.70m2), une troisième chambre (13.55m2). La surface loi carrez totale est de 79,45m2

Le lot n° 7 correspond à un grenier au 4ème étage du bâtiment et comprend les 7/1000èmes des parties communes générales.

Le grenier se situe au-dessus de la totalité de l'appartement. La partie réservée à l'extrémité droite correspond à celle réservée à l'appartement.

Section BH

N° 347

Lieu-dit 30 rue de la Draperie

Nature bâti

Contenance 79a45ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

L'immeuble peut être visité le Mercredi 7 octobre 2020 de 11h00 à 12h00.

La vente aura lieu le vendredi 16 octobre 2020 en un seul lot sur la mise à prix de : 20 000 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

2 000 Euros (par chèque de banque)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 24 août 2020

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL893628347

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

une maison d'habitation sis commune de SAUVIGNY LE BEUREAL, 3 place de l'église

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

vendredi 16 octobre 2020 à 14h00

DESCRIPTION :

une maison d'habitation sur la commune de

SAUVIGNY LE BEUREAL, 3 place de l'église (89420)

comprenant :

- au rez-de-chaussée : séjour (23,46m²), dégagement (1,12m²),WC (6,75m²)

- au premier étage : salon (22,67m²), dégagement (3,94m²), salle de bains/WC (9,42m²), chambre n°1 (17,65m²), chambre n°2 (12,20m²), dressing (4,80m²)

Section AB

N° 144

Lieu-dit 3 place de l'église

Nature terrain bâti

Contenance 1a06ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE,

Palais de justice, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

L'immeuble peut être visité le Jeudi 8 octobre 2020 de 11h00 à 12h00.

La vente aura lieu le vendredi 16 octobre 2020 en un seul lot sur la mise à prix de : 29 000 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

3 000 Euros (par chèque de banque)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 24 août 2020

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL893628348

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

une maison d'habitation sise commune de TANLAY EX SAINT-VINNEMER, 3 allée des Erables

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

vendredi 16 octobre 2020 à 14 heures

DESCRIPTION :

Une maison d'habitation Type 5 située 3 allée des Erables, formant le lot n°3 du lotissement «LA MALADIERE» et se décomposant comme suit :

Entrée (7,34m²)-WC (2,41m²)-Séjour/cuisine (52,06m²)- dégagement (5,55m²)-Chambre 1 (13,24 m²)-Salle d'eau (3,53m²)-Chambre 2 (13,53 m²)-Salle de bains (6,21 m²)- Chambre 3 (12,39m²)-Chambre 4 (8,30 m²)

Garage, terrain

Section 372 ZE

N° 105

Lieu-dit La Maladiere

Nature Sol et terre

Contenance 10a35ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE,

Palais de justice, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXERRE – terre et bois

18 a 57 ca - Le dessous du thureau: ZT-66 - Les cheminots: DH-43

Zonage : zone A du PLU

BROSSES - bois

1 ha 85 a 59 ca - Champs du chene: G-638- 639 - La louise: ZM-31 - Les chaumes d asnieres: G-590 - Les montenaisons: G-621 - Vallee du brulis: G-604- 605- 607- 608

Zonage : RNU

CHATEL-CENSOIR - bois

1 ha 31 a 40 ca - Champs de la foret: ZC-47-48

Zonage : RNU

CHEVANNES - bois

3 ha 64 a 53 ca - Les bois de tournant: ZB-76 - Vau ravier: ZC-21

Zonage : zone A du PLU

MONETEAU - bois

89 a 73 ca - Le buisson: B-1962

Zonage : zone N du PLU

DANNEMOINE - bois-taillis et lande

3 ha 71 a 75 ca - Envers des tosselles: C-663-666 - Le vaux de la fontaine: B-549 - Les charbonnieres: ZC-75(J)- 75(K)- 76(J)- 76(K) - Les hautes fumies: ZC-128[122]- 153[78] - Renverdot: B-671 - Sur champ rond: A-39 - Sur la montee: B-502 ZL-24[529]- 42[473] - Sur le champ fleuris: B-334 - Sur le val profond: B-1056- 1057 - Sur les preaux: C-629- 643 - Sur les saintignees: B-740- 750 - Val profond: B-632- 635

Zonage : RNU

MOULINS-SUR-OUANNE - pré

37 a 54 ca - La veriguerie: E-72

Zonage : zone A du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21 septembre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL893628387

d'Auxerre.

Le bien peut être visité le Lundi 5 octobre 2020 de 15h00 à 16h00.

La vente aura lieu le vendredi 16 octobre 2020 en un seul lot sur la mise à prix de : 80 000 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

8 000 Euros (par chèque de banque)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 24 août 2020

Signé : Maître Fabien CORNU, avocat associé de la SCP

THUAULT FERRARIS CORNU

AL893628349

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE FINANCIERE CARVILLE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00. SOCIETE FINANCIERE CARVILLE Société par actions simplifiée au capital de 1 473 000 euros Siège social : rue Edouard Boutier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 482 623 667 RCS SENS. Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 3 juillet 2020, il résulte que : les mandats de la société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société Expertise Technique & Comptable, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis, le Président

AL893628353

GARAGE MIGENNES AUTOMOBILES

SASU au capital de 1.000€ Siège social : 9 Rue de la Fontaine Pesant, 89400 MIGENNES 839 599 149 RCS de SENS. L'AGE du 24/08/2020 a décidé de : - modifier l'objet social comme suit : mécanique et carrosserie toutes marques; achat, vente de pièces détachées ; achat, vente et montage de pneu ; prestataire cartes grises ; achat, vente de véhicules automobiles ; import-export ; dépannage ; pose et dépose de pare-brise ; location véhicules, - porter le capital social à 7.500€ Mention au RCS de SENS.

AL893628355

Etude de Me Jean-Marie ODIN Notaire à 89270 VERMENTON

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte de donation-partage de parts sociales, reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON, le 13 juillet 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1, le 20 juillet 2020, dossier 2020 00019708, référence 8904P01 2020 N 00725, reçus 1,

Il a été constaté les modifications suivantes des statuts de la Société Civile Immobilière dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU FAUBOURG, ayant son siège social à 89270 VERMENTON, rue du Général Leclerc, BP 4, immatriculée au RCS AUXERRE sous le n° 413 562 869 :

I/ L'ensemble des associés a décidé de **nommer en qualité de co-gérant** (avec son père Monsieur **Jacques** Maurice Pierre **LEMAIRE,** demeurant à 89270 VERMENTON, 6 rue de la Fontaine, premier gérant statutaire), **pour une durée illimitée : M. Adrien Jacques Pierre LEMAIRE, demeurant à 89270 VERMENTON,** 2 rue Restif de la Bretonne.

II/ L'ensemble des associés a décidé de **transférer le siège social de la Société** à l'adresse suivante : **6 rue de la Fontaine à 89270 VERMENTON.**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal sera effectué au RCS AUXERRE

Pour avis

Le Notaire

AL893628359

ETABLISSEMENTS FOUCHER

Société à responsabilité limitée
au capital de 76 000 euros
Siège social : Avenue de Worms
Z.A. des Clairions
89000 AUXERRE
320 979 834 RCS AUXERRE

Modification des dirigeants

Suivant Assemblée Générale Ordinaire des associés, en date du 29 juillet 2020, il a été décidé de ne pas remplacer Monsieur Stéphane GUASTAVINO, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le mandat était venu à expiration.

AL893628363

EEDEE I SAS

SASU au capital de 5000 €
Siège social : 1 Route De Paris
89160 ANCY LE FRANC
833739782 RCS de AUXERRE

En date du 25/08/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- de modifier la dénomination sociale qui devient «EDH»

- et de remplacer le texte de l'Article 11 des Statuts formulé comme suit : «L'exercice social commence le 1er septembre et finit le 31 août. Par exception, le premier exercice social comprendra la période courue entre le jour de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés et le 31 août 2018.» par le texte suivant : «L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice social a compris la période courue entre le jour de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés et le 31 août 2018 et le troisième exercice social comprendra la période courue entre le 1er septembre 2019 et le 31 décembre 2020.».

Mention au RCS de AUXERRE

AL893628366

SARL PERRIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 2, avenue Pasteur
89330 ST JULIEN DU SAULT
480 391 069 RCS SENS

L'AGE du 31/07/2020, statuant à l'unanimité des associés, a décidé à compter du 01/08/2020 :

. la transformation de la Société en SAS. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : la société précédemment sous forme de SARL a adopté celle de SAS.

Administration : Mme Alexandra HENAULT, 14, rue des Bordes à SENAN (89710), ancienne gérante, a été nommée en qualité de Présidente de la société sous sa nouvelle forme de SAS.

Transmission des actions : les actions ne peuvent être cédées, à quelque cessionnaire que ce soit, y compris entre associés, les conjoints, ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

. l'extension de l'objet social à la location de tous véhicules et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.

. l'adoption de la nouvelle dénomination sociale de SAS PERRIGNON.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL893628379

CESSION

INSERTION CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Stéphane CERATO , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à AUXERRE, 112 Rue du Pont,** le 27 août 2020, enregistré à AUXERRE, le 28 août 2020, dossier 2020 00023991 référence 8904P01 2020 numéro 00836, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Mireille Marie **PHILIPPON**, gérante d'un bar-tabac-presse, demeurant à AUXERRE (89000) 29 quai de la République.

Née à POURRAIN (89240), le 13 décembre 1944.

Célibataire.

A :

Monsieur Boris Roger Loïc **ALLONCLE-PHILIPPON**, Serveur, demeurant à AUXERRE (89000) 1 Bis impasse des Collinets.

Né à AUXERRE (89000), le 3 juillet 1981.

Célibataire.

Désignation du fonds : fonds de commerce de CAFE BAR TABAC DEBIT DE BOISSONS SNACKING PRESSE BIMBELOTERIE LOTO JEUX VENTE A EMPORTER sis à AUXERRE (Yonne), lui appartenant, connu sous le nom commercial Le Paul Bert, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 311 469 498.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170.000,00 EUR),

- au matériel pour QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL893628374

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's » sis Centre Commercial Auchan - rue du Général Leclerc 89200 Avallon, conclu entre la société McDONALD'S FRANCE (ayant son siège social sis 1, rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS VERSAILLES), et M. Emmanuel PERALTA, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JEAM EURL (ayant son siège social sis rue du Général Leclerc 89200 Avallon, immatriculée sous le n° 433 534 278 RCS AUXERRE) prendra fin le 26/12/2020.

Un nouveau contrat a été consenti à effet du 27/12/2020, entre la société McDONALD'S FRANCE et M. Emmanuel PERALTA, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JEAM EURL, pour une durée courant du 27/12/2020 au 26/12/2040.

Pour avis.

AL893628362

SARL DES CHARMILLES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
329 233 043 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628382

PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 100 000 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI – Rue de l'Etang
89200 AVALLON
482 805 041 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Marc-Olivier COURGEON**, demeurant 5 Place Anatole France – 37000 TOURS, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628383

SCI DE LA GARE

Société civile immobilière
Au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Avenue de la Gare
71510 SAINT LEGER SUR DHEUNE
339 195 323 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628384

SCI RUE DU TOUR DE VILLE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 89270 VERMENTON
344 300 413 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628385

SCI SOPHIE

Société civile immobilière
Au capital de 4 573,47 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
324 420 637 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628386

SCI JEAN

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Zone Industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
350 293 528 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Marc-Olivier COURGEON**, demeurant 5 place Anatole France – 37000 TOURS, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628388

SCI ROGER

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
328 179 049 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628389

SCI DUNAND COMMUNAUTES

Société civile immobilière
Au capital de 152,45 euros
Siège social : Rue des Communautés
71450 BLANZY
337 870 885 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628390

SCI DU CHAMPS BEGAUD

Société civile immobilière
Au capital de 76 224,51 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
353 687 452 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628391

SCI DE LA NOUE

Société civile immobilière
Au capital de 18 293,88 euros
Siège social : Route de Ouanne
89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
331 278 663 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628392

SCI LA CUISANCE

Société civile immobilière
Au capital de 30 489,80 euros
Siège social : Rue de Besançon
39600 ARBOIS
327 844 502 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628393

S.C.I. J.F.N.

Société civile immobilière
Au capital de 150,00 euros
Siège social : route de Prémery
58330 SAINT SAULGE
348 612 102 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Marc-Olivier COURGEON**, demeurant 5 place Anatole France – 37000 TOURS, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628394

SCI DE CLAMECY

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : 8, route de Beaugy
58500 CLAMECY
427 478 987 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveau gérant **Monsieur Vincent PICQ**, demeurant 13 rue du Général LECLERC, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée, et ce en remplacement de Monsieur Pierre COURGEON dont les fonctions de Gérant cessent parallèlement à cette même date.

Pour avis

La Gérance

AL893628395

SCI DE LA VANNE DU GOUR

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : La Vanne du Gour
58500 CLAMECY
393 453 964 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveau gérant **Monsieur Vincent PICQ**, demeurant 13 rue du Général LECLERC, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée, et ce en remplacement de Monsieur Pierre COURGEON dont les fonctions de Gérant cessent parallèlement à cette même date.

Pour avis

La Gérance

AL893628396

SCI BAUGY LOCATION

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Place du Champ de Foire
18800 BAUGY
384 563 128 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628397

SCI LES BRUYERES

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Route de Gueugnon
71320 TOULON SUR ARROUX
330 395 591 RCS MACON

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628398

SCI DE L'AVALLONNAIS

Société civile immobilière
Au capital de 304 898,03 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
393 248 208 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Vincent PICQ**, demeurant 13 rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

AL893628399

NON DISSOLUTION

SOCIETE DU CHATEAU D'EVRY

SASU capital 5000 € sise 4 rue du Château d'Evry 89140 Évry 838 441 616 RCS Sens.

Le Président le 30/12/2019 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.Modification RCS Sens

AL893628380

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES TAXIS DU SEREIN

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, impasse du Tacot
89310 NOYERS
812 545 481 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 12 août 2020, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2020, déchargé Madame Nadine ANNET, demeurant 18 Rue de la Brèche 89420 GUILLON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL893628352

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : MES BONS PRODUITS.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 7500 euros.

Siège social : 2, Les Maisons neuves, Chêne-Arnoult, 89120 Charny-Orée-de-Puisaye.

852502863 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 août 2020. Monsieur Pascal Saxer, demeurant 2, les maisons neuves, Chêne-Arnoult 89120 Charny-Orée-de-Puisaye a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Benjamin Saxe

AL893628377

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/07/2020, il a été constitué une SAS dénommée FMY NETWORKS. Siège social: 29 rue gérot 89000 Auxerre. Capital: 150€. Objet: Prestations de services hors domaines réglementés. L'activité de déploiement informatique et de réseau fibre optique. L'étude et la conception de réseaux fibre optique.

Président: M. Yahya Karim, 29 rue gérot 89000 Auxerre.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL893628255

ETUDE DE MAÎTRE JEAN-MARIE ODIN, NOTAIRE À VERMENTON (YONNE), PLACE DE L'EGLISE.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne FOURNIER , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise , le 20 août 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI DU CHARME.

Le siège social est fixé à : VERMENTON (89270), 25 grande rue Sacy.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE HUIT EUROS (1.008,00 EUR)

Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés ou ascendant ou descendant d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Le premier gérant de la société est :Monsieur Michel BERAULT demeurant à SACY, 5 grande rue, et Monsieur Pascal BERAULT, demeurant à VERMENTON, 74 rue du Général Leclerc

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL893628358

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Benjamin AUDEUX, , dont le siège est à SERGINES (89140), le 11 août 2020, a été constituée une société civile immobilière enregistrée, ayant les caractéristiques suivantes: La dénomination sociale est SCI NIKITA007. Forme: Société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil. Objet: l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

LAHOUARI TALHAOUI

Liquidation Judiciaire du 03/12/2019

4, rue du Général de Gaulle - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 août 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893628178

complément des biens et droits immobiliers en question. Le siège social est fixé à SERBONNES (89140), 27 rue du Maréchal Leclerc. Durée: 99 années. Le capital social est fixé à la somme de MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 EUR).toutes les cessions de parts, sont soumises à l'agrément préalable prise à la majorité simple des associés, à l'exception de celles entre associés qui sont libres.

Le premier gérant est Monsieur Hervé CLEMENT, demeurant à SERBONNES (89140), 27 rue du Maréchal Leclerc.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis.

Le notaire.

AL893628360

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

OLOR

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 30 rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE

Objet : Acquisition, administration et gestion par location de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital social : 100 €

Gérants :

- M. Olivier LASSAUSSE, demeurant 30 rue Eugène Hatin à Auxerre (89000)

- Mme Laure MINCHENEAU, demeurant 30 rue Eugène Hatin à Auxerre (89000)

Transmission des parts : La cession de parts sociales doit être constatée par écrit dans un acte notarié ou sous seing privé. L'agrément résultera d'une décision à l'unanimité des associés..

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Les représentants légaux.

AL893628361

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 août 2020, à JOIGNY.

Dénomination : ST INVEST.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Pépinière d'entreprises du Jovinien – Avenue de Sully Prolongée, 89300 Joigny.

Objet : La fourniture de toutes prestations de services et de conseils relatives au développement de ventes par correspondance par tout média y compris digitaux (e-commerce, place de marché), au développement de sources d'approvisionnement internationales ; La prise de participations ou d'intérêts dans toute société ou entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière ayant un projet de développement de vente par correspondance ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire. Les cessions de titres entre associés sont libres.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Stéphane TAILLANDIER 18 Rue Anatole France 89100 SENS.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Le président

AL893628367

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/08/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : DIGITILL

Capital social : 10.000 €

Siège Social : 6 rue de la Gaillarde - Espace Cristal - 89100 SAINT-CLEMENT

Objet : le développement de logiciels d'encaissement, de site internet, de moyens de paiement, et de back office pour la gestion des ventes au sein des commerces.

Durée : 99 années

Président : LINK, 8 rue du Peintre Lebrun - 78000 Versailles, 838 091 262 R.C.S. Versailles

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL893628368

SCI « RA2V »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON (Yonne), **le 25 août 2020**, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RA2V

Forme : société civile

Capital social : 300 euros

Siège social : Egriselles, 34 Rue Principale, 89290 VENOY

Objet social : propriété et gestion à titre civil de tous biens ou droits immobiliers, et accessoirement de tous éléments mobiliers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : Mme Véronique DEBBACHE demeurant à DIGES (89240), 8 La Verrie Haute,

Cession de parts sociales : toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément unanime des associés.

Immatriculation : au RCS d'AUXERRE (89000)

Pour avis et insertion,

Me LEGUY

AL893628370

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- forme : Société Civile
- Dénomination : Ar Roc'h Melen
- siège : CHEVANNES (89240) 40 rue Porte d'en Haut
- Objet : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et généralement toute opération civile pouvant se rattacher audit objet.
- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
- Apports en numéraire : la somme globale de 200 euros.
- Capital social : 200 euros divisé en 20 Parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 20 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
- Gérance : Sont nommés comme co-gérants pour une durée illimitée : Mr HIEST Nicolas dt à ESCAMPS (89240) lieudit La Fermière, et Mme GUILLOIS Nathalie, dt à la même adresse.

Ladite société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour Avis

Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL893628376

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 26/8/2020, il a été constitué une SCI dénommée : SCI L'ENVOL. Capital : 1 000€. Siège : Route de Bléneau, Lieudit Basseville, 89220 Rogny-Les-Sept-Ecluses. Objet : acquisition de locaux. Durée : 99 ans. Gérance : Mme SCHOCH Marie, 4, rue de l'Epalu, 89220 Bleneau. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL893628381

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE